

La fluoration de l'eau potable à Richmond

Par le
Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond
Présenté par Marylène Pronovost et Mandy Demers
15 Avril 2013

Le Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond est membre du Réseau sans fluor.

Présentation des auteurs :

Marylène Pronovost

Porte Parole du Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond
225 Rang 2
St-Félix-de-Kingsey, Qc, J0B 2T0
819-826-1324

Diplômée en chimie-biologie au collège de Shawinigan, je suis maintenant maman à la maison et en démarrage d'une entreprise en agriculture. Je suis propriétaire d'un bloc appartement à Richmond où j'ai vécu quelques années. Lors de l'annonce dans les journaux que Richmond commencerait à fluorer l'eau potable, je m'y suis objectée en remplissant un formulaire à la ville. Comme notre famille était en pleine expansion, je n'avais alors ni le temps ni l'énergie à consacrer afin aller plus loin dans cette démarche. Aujourd'hui, je comprends l'importance d'arrêter la fluoration pour notre santé ainsi que pour notre environnement. C'est pour ces raisons que ma motivation à m'impliquer dans ce dossier est vive et confirmée.

Mandy Demers

Porte Parole du Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond
778 Des Saules
Richmond, Qc, J0B 2H0
819-826-1189

Diplômée en enseignement préscolaire et primaire de l'Université Concordia à Montréal, je suis maman à la maison depuis l'automne 2006. J'habite à Richmond depuis 7 ans et je suis propriétaire de ma maison. Lorsque j'ai vu l'annonce dans le journal local que Richmond commencerait la fluoration, j'ai demandé de rencontrer le maire, monsieur Marc-André Martel. Finalement, c'est au Directeur Général, monsieur Daniel Leduc, que j'ai pu exprimer mon inquiétude face à cette décision et mon mécontentement du fait que la décision avait été prise sans consultation et sans le consentement des citoyens. En novembre 2010, ma fille aînée a reçu un diagnostic de rétinoblastome, une tumeur cancéreuse dans son œil droit, qu'elle a perdu. Suite à cette expérience face à laquelle nous n'avions aucun contrôle et qui nous a démontré la fragilité

de notre santé, je me suis engagée à protéger la santé de ma famille dans la mesure où j'avais le contrôle, tel que l'ajout du fluor dans notre eau potable, un produit qui ne traite pas l'eau, mais les personnes.

Résumé :

La fluoration de l'eau potable est loin de faire l'unanimité à Richmond. Suite à une soirée publique organisée par la Ville de Richmond et le dépôt de la pétition du Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond (totalisant 1 079 signatures), le conseil de ville a annoncé son désir d'arrêter la fluoration de son eau potable.

Le gouvernement actuel a refusé d'accorder un moratoire sur la pénalité qui menace la ville en cas d'arrêt. La ville ne pouvant pas défayer cette somme se voit contrainte de continuer cette mesure.

Les inquiétudes des citoyens sont multiples :

- 1) L'incapacité d'obtenir les tests de toxicologie.
- 2) Le choix important à faire pour nos enfants : un risque de carie dentaire ou de diminution de quotient intellectuel? La décision est évidente...
- 3) L'injustice que cette mesure occasionne car elle peut causer des effets négatifs à une partie de la population.
- 4) L'absence d'information adéquate de la population.
- 5) L'absence de consentement pour un traitement contre une maladie.
- 6) L'absence de contrôle sur la dose administrée,
- 7) La grande bioaccumulation des fluorures.
- 8) Le gaspillage puisque seulement 1% de l'eau que nous utilisons est consommée.
- 9) Le manque de rigueur des études à Richmond servant à démontrer l'efficacité de la fluoration.

Les citoyens ne veulent pas de fluor dans leur eau potable. Les citoyens sont inquiets et réclament le droit de choisir.

Historique de la fluoration de l'eau à Richmond :

D'après un ancien maire de Richmond, Monsieur André Lupien, la Direction de la Santé Publique (DSP) avait approché la Ville durant les années 70, mais devant la dangerosité du produit utilisé (le fluorure de sodium), le maire avait rejeté le programme.

Le 15 juin 2009, les conseillers adoptaient une résolution qui disait que, «... conformément à nos obligations de l'eau potable, la Ville de Richmond s'engage à fluorer son eau potable de façon continue et à respecter les normes et les directives gouvernementales relatives à la fluoration ». (**Annexe 1**)

Les citoyens ont appris par les journaux que Richmond s'apprêtait à fluorer son eau. Des citoyen(ne)s ont alors contacté le directeur de la ville de l'époque pour exprimer leur refus. Une citoyenne s'est fait dire que la ville avait pris sa décision et que ça allait être comme ça. Une autre s'est fait répondre que si elle n'était pas d'accord, elle n'avait qu'à mettre une pancarte À VENDRE devant sa maison !

En juin 2012, soit deux ans après le début de la fluoration, le Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond a vu le jour. Au départ, c'était quelques mères de famille qui se sont rendu compte qu'elles partageaient les mêmes inquiétudes face à la fluoration. Entre autre, elles s'interrogeaient sur le fait que les tubes de dentifrice indiquent qu'il faut éviter de l'avaler alors que dans le cas de la fluoration de l'eau potable, on l'ingère. Rapidement, des gens de tous les âges ont rejoint le regroupement.

Une rencontre avec la Direction de la santé publique de l'Estrie (DSPE) a eu lieu le 27 juin 2012. Les questions du Regroupement sont restées sans réponse et les inquiétudes n'ont pas été apaisées. Bien au contraire. Le dentiste-conseil, Dr. André Lavallière, ne savait pas si des tests de toxicologie étaient faits ou non sur les produits utilisés pour la fluoration. Rien de rassurant. Lors d'une rencontre avec des citoyens inquiets, ces personnes payées pour assurer la sécurité ne devraient-ils pas avoir des informations tangibles pour confirmer les faits plutôt que d'arriver les mains vides?

Avec nos propres moyens financiers, nous avons distribué de l'information auprès des citoyens et avons organisé une rencontre publique.

En septembre 2012, la Ville a organisé une assemblée où la DSP et le Regroupement ont eu la possibilité d'exposer leur point de vue respectif devant la population. Une centaine de personnes étaient présentes. La Ville a choisi la formule de présentations à tour de rôle. Le Regroupement pour sa part a réitéré plusieurs fois via les journaux et aux réunions du conseil de ville son souhait d'avoir un débat public.

Lors de la période de questions à la DSP, un citoyen a demandé si les tests de toxicologie étaient faits sur les produits utilisés pour la fluoration de l'eau. Le Dr. Christian Fortin, dentiste conseil au Service de la promotion de saines habitudes de vie du MSSS, a alors répondu qu'il avait 65 ans de tests de toxicologie. Le citoyen lui a remis son adresse courriel afin que le Dr. Fortin les lui envoie. Vous trouverez en **annexe 2** les différents échanges afin d'obtenir ces tests. En date du 15 avril 2013, aucun document valable et complet n'a été remis pour démontrer l'innocuité que promet la Santé Publique. Pire encore, le Dr. Fortin a laissé croire aux citoyens et aux conseillers présents que ces tests existaient et étaient même facilement trouvables sur internet alors que ce n'est point le cas. Une tromperie peu honorable venant d'une organisation supposée être transparente.

D'août à la fin septembre, le Regroupement a fait circuler une pétition contre la fluoration dans la ville. La DSP a réagit par une campagne publicitaire massive. Dépliants par la poste et pages pleines dans nos deux journaux locaux sur plusieurs semaines. Selon nos estimations, un minimum de 10 000\$ a été déboursé par la DSP pour cette campagne à Richmond.

Malgré les efforts soutenus de la DSP pour convaincre la population des bienfaits de la fluoration de l'eau, nous avons constaté lors du porte à porte qu'une forte proportion de la population partageait notre point de vue. La pétition (**Annexe 3**) s'est finalisée avec 1079 signatures dont 838 résidents de la Ville de Richmond. Cela équivaut à 40% de la population adulte de Richmond.

Suite au dépôt de notre pétition et à l'issue de la rencontre du 12 septembre, la Ville de Richmond s'est repositionnée. Elle a manifesté son désir de cesser la fluoration de son eau potable sans être contraint à des pénalités financières. L'entente (**Annexe 4**) entre la Ville de Richmond et le Ministère de la santé et des services sociaux n'a jamais été signée. Tout comme c'est le cas dans toutes les autres municipalités à l'exception de Trois-Rivières. Selon cette entente, une ville qui arrête de fluorer son eau potable se voit contrainte de rembourser un

pourcentage des investissements et des coûts des produits utilisés pour la fluoration

Ainsi, la Ville de Richmond a demandé que le gouvernement du Québec statue clairement sur son intention ou non d'interdire la fluoration (**Annexe 5 et 6**). Rappelons que le programme du parti québécois veut interdire la fluoration (**Annexe 7**). La Ville de Richmond et le ministère de la santé se sont rencontrés. La demande de suspendre la pénalité n'a pas été acceptée. Richmond doit donc continuer de fluorer son eau, malgré le désir du conseil de ville et de la population d'arrêter une telle pratique.

Il faut prendre en considération que cette entente, qui a une durée de 20 ans, lie les mains des cinq prochains conseils municipaux. Ainsi, les villes réclament présentement que la décision de fluorer ou non l'eau potable devrait relever du gouvernement provincial plutôt que d'être une décision municipale. Les conseillers et les maires n'ont pas les compétences dans la grande majorité des cas pour décider de traiter ou non leurs citoyens contre une maladie.

Ensuite, nous avons demandé à Mme Karine Vallières, députée de Richmond de marrainer notre pétition à l'assemblée nationale qui demandait une commission parlementaire sur le sujet. Cette dernière fut signée par 3 894 pétitionnaires. Nous sommes heureux qu'un tel événement soit tenu et nous sommes confiants que les deux côtés seront entendus de façon équitable.

Le 2 avril dernier, la Ville de Richmond a adopté une résolution demandant d'être entendu à la commission parlementaire sur la fluoration de l'eau potable. Pour l'instant, la Ville de Richmond ne figure pas sur la liste d'invités de la commission parlementaire.

Le fondement de nos inquiétudes

Nous sommes inquiets de ne pas avoir accès aussi facilement que promis aux documents prouvant l'innocuité des produits utilisés lors de la fluoration. Comment peut-on continuer à promouvoir une méthode sans être capable d'en faire la démonstration? Les **tests de toxicologie** auraient dû nous être transmis au tout début de nos démarches.

D'ailleurs, nous en avons fait la demande lors de notre visite le 12 mars dernier au bureau de M. Pascal Lebel, attaché politique du Ministre de la santé et des services sociaux, le Dr. Réjean Hébert. Nous avons reçu des documents le 7

avril 2013 concernant les analyses effectuées par le Laboratoire de Santé publique du Québec, mais aucun document ne fait allusion aux tests de toxicologie que nous avons demandés. Le fait qu'on doive se battre encore pour les avoir laisse entendre que ces tests n'existent pas.

Comme mères de famille, si nous avons **un choix à faire pour nos enfants** entre une possibilité plus grande de carie dentaire ou une possibilité d'une diminution de quotient intellectuel (1), le choix se fait sans aucune hésitation. La carie dentaire, malgré ses désavantages, est traitable. Nous doutons fortement qu'un médicament ou qu'un traitement contre la diminution de quotient intellectuel existe actuellement...

Contrairement à l'argumentaire de la DSP qui stipule que la fluoration est la méthode la plus équitable de prévenir la carie, nous sentons que cette méthode apporte son lot d'**injustice**. Une jeune fille de Richmond très soucieuse et fière de sa dentition se présente chez un dentiste en pleure car elle souffre de fluorose dentaire. Et ce cas n'est malheureusement pas unique, plusieurs enfants à Richmond sont dans cette situation. Il est trop tôt pour déclarer que ces cas sont dus à la fluoration de l'eau puisque la ville ne fluore que depuis 2010, mais cela laisse entendre qu'avant même que la fluoration de l'eau potable ait des effets, certains enfants sont surexposés aux fluorures. La fluoration ne fera qu'augmenter l'incidence et la sévérité de la fluorose dentaire. Est-ce équitable de soumettre la population qui porte justement une attention particulière à leur santé buccale à un risque accru de fluorose dentaire?

Les fluorures étaient utilisés il y a quelques années pour traiter l'hyperthyroïdie. Qu'arrive-t-il avec les gens qui souffrent d'hypothyroïdie et qui consomment de l'eau fluorée? Qu'arrive-t-il avec les gens qui souffrent de diabète ou de problèmes de reins et que leur système élimine encore plus difficilement les fluorures? Que se passe-t-il pour les nourissons qui sont alimentés avec des préparations faites avec de l'eau fluorée? Existe-t-il une intolérance ou une allergie(2) aux fluorures? Est-ce acceptable de continuer d'imposer la fluoration de l'eau malgré le fait que ça puisse nuire à une partie de la population? Est-ce si équitable qu'on le prétend?

Nous avons été consternés de constater que de très nombreux citoyens rencontrés lors de notre porte à porte ignoraient que l'eau était fluorée. Il y a eu **absence d'information** auprès de la population avant le début de la fluoration. Ce n'est que lorsque notre groupe a été créé que la DSP a commencé à informer les gens. Ou plutôt les désinformer. Nous avons été surpris de voir les pleines

pages de demi-vérités. Une page publicitaire de la DSP a été commenté en **annexe 8** afin de démontrer le manque de rigueur dans l'information transmise.

Nous trouvons inacceptable que nous soyons **traités contre une maladie sans notre consentement et sans être informé adéquatement**. Pire encore, pour promouvoir le programme, la DSP se permet de voiler la vérité et ne pas informer avec transparence. Comment des gens qui sont tenus par la loi de promouvoir la fluoration ont-ils la liberté de remettre celle-ci en question?

Nous sommes inquiets que les produits ajoutés dans notre eau sont pour un **usage industriel seulement**. Ce ne sont pas des produits de grade alimentaire ni pharmaceutique. Ils ne sont pas homologués par Santé Canada.

Nous sommes inquiets **d'être traité(e)s sans aucun contrôle sur la dose administrée**, en faisant abstraction de notre état de santé en général, de notre âge et de nos habitudes de vie.

Le fluorure est **biocumulatif**. Comment peut-on penser que le fluorure soit à ce point sélectif et n'ait aucun effet sur le reste du corps? Comment peut-on se fier à des dentistes qui clament l'innocuité du produit mais qui ne sont pas en mesure d'évaluer les conséquences sur le reste du corps puisque ça ne relève pas de leur champ de compétence?

Nous sommes conscients que **seulement 1% de l'eau que nous utilisons est consommée**. Les autres 99% servent à prendre nos douches, faire le lavage, arroser nos pelouses, laver nos autos... Est-ce vraiment logique de dépenser ces fonds publics pour 1% des produits réellement consommés? C'est nous tous, contribuables, qui finissons par payer la facture.

Questionnement sur la rigueur des études à Richmond

Lors de notre rencontre avec le Dr. André Lavallière, dentiste-conseil de la Direction de la santé publique de l'Estrie le 27 juin 2012, il nous a expliqué que les données pour Richmond sont collectées lors de la visite de l'hygiéniste dentaire dans les classes de maternelles.

La loi 37 du Code des professions (L.R.Q., chapitre C-26) dit que : «Tout membre d'un des ordres professionnels suivants peut exercer les activités professionnelles suivantes, en outre de celles qui lui sont autrement permises par la loi : k) l'Ordre professionnelle des hygiénistes dentaires du Québec : dépister

les maladies bucco-dentaires, enseigner les principes de l'hygiène buccale et, sous la direction d'un dentiste, utiliser des méthodes scientifiques de contrôle et de prévention des affections bucco-dentaires. » Ce que nous comprenons, c'est que l'hygiéniste fait une évaluation du nombre de caries dans la bouche de chaque enfant, comptabilise le nombre de caries totales pour le groupe et fait la comparaison avec le nombre de caries dans un groupe de même âge avant que l'eau ne soit fluorée à Richmond. Ils font aussi une comparaison avec une classe de maternelle dans un secteur comparable qui ne fluore pas son eau.

Lorsque nous avons demandé au Dr. Lavallière pourquoi ce sont les hygiénistes dentaires qui font le dépistage de caries au lieu d'un dentiste, il nous a répondu qu'il y a beaucoup trop de variation du nombre de caries dentaires trouvées d'un dentiste à l'autre. Il nous a donné l'exemple de quelqu'un qui avait été voir un dentiste qui avait annoncé qu'il avait plusieurs caries et lors de la visite avec un dentiste différent, le nombre de caries avait diminué grandement. Il a ensuite expliqué que les hygiénistes dentaires qui travaillent pour lui sont formées par la Direction de la santé publique et donc moins propices aux variations.

Il y a plusieurs aspects qui nous préoccupent par cette situation :

1- S'il y a tant de variation entre les dentistes, comment cette variation est-elle éliminée lorsqu'une hygiéniste dentaire fait le dépistage? Est-ce ça veut dire que les dentistes ne sont pas compétents ?

2- Quand on va chez un dentiste, ils prennent souvent des radiographies. Une dentiste nous expliquait qu'il est commun d'avoir des caries entre les dents et qu'il est souvent impossible de les voir à l'œil nu. L'hygiéniste dentaire n'arrive pas à l'école avec un appareil à radiographies. C'est donc inévitable que des enfants qui semblent ne pas avoir de caries en aient sans qu'elles soient détectées.

3- L'hygiéniste a le droit de faire le dépistage mais n'a pas la compétence ou le droit de poser un diagnostic officiel. Par contre, il semble que c'est le nombre de caries dentaires dépistées par l'hygiéniste qui soit utilisée pour les données concernant l'efficacité de la fluoruration. Comment peut-on se baser sur un simple dépistage et non pas sur un vrai diagnostic fait par un dentiste ?

4- Les hygiénistes dentaires qui procèdent à ces dépistages sont formées par la Direction de la santé publique, l'organisme qui a la responsabilité de promouvoir la fluoruration. Est-ce vraiment possible pour une personne de rester

objective lors de son évaluation lorsque les données récoltées seront utilisées pour démontrer ou non l'efficacité de la mesure qu'ils doivent promouvoir ? Nous doutons de l'objectivité de ces études.

TÉMOIGNAGE DE MANDY DEMERS—RICHMOND

Ma fille a débuté la maternelle à l'école primaire St. Francis à Richmond l'automne dernier. Une hygiéniste dentaire de la Direction de santé publique de l'Estrie est venue parler aux enfants de leur santé buccodentaire et a faite une inspection de leurs dents. J'ai reçu un petit papier m'annonçant que l'hygiéniste dentaire avait été là et qui mentionnait que les dents de ma fille sont en santé. Il y avait aussi quelques conseils tel que brosser les dents deux fois par jour, manger des collations santé, etc. Il n'y avait aucune information sur le fait que l'eau de Richmond est fluorée. Nous n'avons reçu aucun questionnaire nous demandant nos habitudes alimentaires, nos habitudes bucco-dentaires, notre consommation d'eau fluorée, etc. Après avoir vérifié auprès d'autres familles avec des enfants en maternelle cette année dans les deux écoles de Richmond, personne n'a reçu un tel questionnaire. J'ai aussi questionné des parents avec des enfants en première et deuxième années afin de savoir si un tel questionnaire avait été envoyé ou fait par conversation téléphonique et personne n'a rien reçu.

Ma fille ne boit aucune eau fluorée à la maison car nous achetons notre eau pour consommer et cuisiner. Elle n'utilise pas de dentifrice fluoré. Elle apporte sa bouteille d'eau à l'école et nous ne lui permettons pas de boire l'eau de l'école. Elle mange très rarement les mets préparés à la cafétéria de l'école. Elle n'a aucune carie et ses dents sont en excellente santé. Malgré tout ça, j'ai la forte impression que ma fille compte dans les données pour prouver que depuis que l'eau est fluorée à Richmond, le nombre de caries dentaires a diminué. Ceci est le cas pour d'autres familles qui ont des enfants dans les deux écoles de quartier aussi.

Les Dr. Christian Fortin (MSSS) et André Lavallière (DSPE) nous ont souvent répété que les études qui démontrent que la fluoration n'est pas une bonne mesure sont tous de très pauvre qualité scientifique et ne sont donc pas valides. En ce qui a trait à la situation de Richmond, nous croyons que nous pouvons nous questionner fortement sur la rigueur scientifique et la validité de l'étude qui se déroule ici pour démontrer que la fluoration est efficace.

À l'école St- Francis de Richmond, sur 275 élèves, seulement 75 élèves habitent à Richmond et donc ont accès à l'eau de la ville à la maison. Cela représente 27% de la population étudiante. À Plein-Cœur, sur 246 élèves, 137 habitent à Richmond, soit 56% de la population étudiante. Combien d'enfants ne boivent pas d'eau fluorée à la maison, apportent leur bouteilles d'eau à l'école (car plusieurs professeurs maintenant préfèrent que les enfants apportent une bouteille afin d'éviter les sorties de classe) et apportent leur dîner de la maison ? Comment peut-on vraiment savoir quelle quantité d'eau fluorée est consommée par chaque enfant à chaque jour afin de déterminer si cette quantité est suffisante pour avoir un vrai impact sur la santé des dents ? Comment peut-on démontrer l'efficacité de la fluoration lorsqu'aucune question n'est posée pour déterminer les habitudes de chaque famille? Lorsque nous parlons de rigueur scientifique, n'est-ce pas essentiel d'avoir toutes les données et les informations avant d'arriver à une conclusion ?

Le 2 avril dernier, nous avons demandé au Dr. Lavallière de nous fournir les informations concernant l'étude qui se déroule ici à Richmond (**Annexe 9**). Malgré la confirmation de réception de notre courriel le 3 avril, nous sommes toujours sans réponse. Nous nous questionnons beaucoup sur les études en cours à Richmond mais nous sommes incapables d'obtenir des réponses concrètes à nos questions.

Conclusion :

De nos jours, il est impossible de ne pas consommer du fluor. En plus des produits bucco-dentaires fluorés, les épiceries sont remplies de mets préparés avec de l'eau fluorée et de fruits et légumes ayant été arrosés avec des insecticides contenant du fluor. Le fluor se retrouve dans une grande quantité de produits qu'on utilise pour s'alimenter. L'eau étant notre source de vie, est-ce vraiment nécessaire d'ajouter du fluor à notre eau potable en plus de toutes ces sources là ? Le fluor n'est là en aucun cas pour améliorer la potabilité de l'eau. Cet ajout est dans le seul but de prévenir la carie dentaire, une maladie.

L'eau potable est essentielle à la vie. Comme citoyens, nous réclamons le droit de choisir. Comme citoyens, nous refusons d'être traités contre une maladie sans notre consentement.

Nous demandons que la fluoration de l'eau potable soit interdite au Québec, et que les fonds disponibles pour le programme de la fluoration soit redirigés vers

la prévention, la sensibilisation dans les écoles, pour les femmes enceintes ou celles ayant des enfants d'âge pré-scolaire et à l'achat de dentifrices et de brosses à dents pour les familles plus défavorisées.

Sans même que son efficacité et son innocuité soient démontrées, la fluoration de l'eau potable est la voie la plus facile pour faire croire qu'on règle le problème de la carie dentaire, mais elle se fait assurément au détriment de notre santé globale et de notre environnement. N'est-il pas le temps d'aller à la source et de viser là où réellement nous pourrions faire une différence : par l'alimentation, l'hygiène et de meilleures habitudes de vie en général. Toute notre santé s'en porterait mieux.

Références :

1. Developmental Fluoride Neurotoxicity: A Systematic Review and Meta-Analysis, *Anna L. Choi,1 Guifan Sun,2 Ying Zhang,3 and Philippe Grandjean*, 2012.
2. Prenatal and postnatal ingestion of fluorides – fourteen years of investigation – final, *Journal of Dental Medicine*, *Reuben Feltman D.D.S and George Kosel B.S., M.S.* , October 1961
3. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Fluoration de l'eau potable. Position du directeur national de la santé publique, 2012.

Liste des annexes

- Annexe 1 : Extrait de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue le 6 août 2007
- Annexe 2 : Correspondance afin d'obtenir les tests de toxicologie
- Annexe 3 : Pétition du Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond déposée au conseil de ville le 15 octobre 2012.
- Annexe 4 : Entente non signée entre la Ville de Richmond et le MSSS
- Annexe 5 : Communiqué de la ville de Richmond daté du 4 décembre 2012 intitulé « La ville de Richmond demande un moratoire pour cesser la fluoration de l'eau potable sans pénalité financière ».
- Annexe 6 : Extrait certifié conforme du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond le 3 décembre 2012
- Annexe 7 : Extrait du programme du Parti Québécois
- Annexe 8 : Rectification des faits – document dénonçant les affirmations mensongères de la Santé Publique dans nos journaux locaux

- Annexe 9 : Lettre au Dr. André Lavallière, dentiste-conseil pour la Direction de la santé publique de l'Estrie et l'accusé de réception de cette lettre
- Annexe 10 : Lettre de la Ministre de Santé Canada, Madame Leona Aglukkaq
- Annexe 11 : Sodium Fluoride – document reçu par le Dr Fortin, Dentiste conseil au Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Annexe 12 : Revue de presse locale depuis juin 2012

Annexe 1



VILLE DE
RICHMOND

Extrait certifié conforme de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue au 745 rue Gouin, le lundi 6 août 2007 à 19 h sous la présidence de monsieur le maire, Marc-André Martel, et la présence de monsieur le maire suppléant, Réal Veilleux, et la présence de messieurs les conseillers suivants : Daniel Blanchette, Guy Boutin, Clifford Lancaster, Charles Mallette, Daniel Ménard ainsi que monsieur le secrétaire-trésorier Guy-Lin Beaudoin.

2007-08-06-17

8.1.12 Paiement des coûts

IL EST proposé par monsieur le conseiller Veilleux et appuyé par monsieur le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que la Ville de Richmond confirme son engagement à fluorer son eau potable de façon continue et à respecter les normes et directives gouvernementales relatives à la fluoration de l'eau potable.
(Adoptée)

Extrait certifié conforme le 25 septembre 2012 par

Daniel Leduc,
directeur général et
secrétaire-trésorier

745, rue Gouin
Richmond (Québec) J0B 2H0
Téléphone : 819 826-3789
Télécopieur : 819 826-2813
www.ville.richmond.qc.ca

Annexe 2

Lors de la rencontre d'information sur la fluoration de l'eau tenue à Richmond, le 12 septembre, 2012, le Dr Christian Fortin, DDS, responsable du Programme de fluoration du MSSS, a promis à un participant qui en faisait la demande de fournir les revues des analyses toxicologiques qui démontrent l'innocuité du composé de fluorure utilisé à la Ville de Richmond devant les membres du Conseil municipal et les citoyens présents. Il a ajouté que cela serait bien simple.

Ce citoyen a reçu du Dr Fortin cette réponse par courriel le 26 septembre, 2012 :

«Bonjour M. ...,

Voici l'information que vous avez demandée relativement aux analyses toxicologiques en lien avec la fluoration de l'eau potable. J'espère que vous en prendrez connaissance attentivement et que celle-ci saura vous convaincre relativement à la sécurité de la mesure et aux normes sévères encadrant la fluoration de l'eau potable par les autorités de santé publique.

Recevez mes salutations distinguées,

Dr. Christian Fortin

Dentiste-conseil

MSSS

Service de la promotion des saines habitudes de vie

1075, ch. Ste-Foy, 11^e étage

Québec, G1S 2M1

Tél. 418 266 2256

Fax . 418 266 4609

Courriel: christian.fortin@msss.gouv.qc.ca»

Au courriel était joint le texte suivant en attaché :

«Fluoration de l'eau et analyse toxicologique

La littérature portant sur la toxicité des produits servant à la fluoration de l'eau concerne essentiellement les expositions "occupationnelles". Une revue de littérature effectuée par le National Institute of Environmental Health Sciences est disponible à l'adresse URL suivante:

http://ntp.niehs.nih.gov/ntp/htdocs/Chem_Background/ExSumPDF/Fluorosilicates.pdf

Il faut savoir, qu'à la concentration utilisée, les produits servant à la fluoruration s'hydrolysent instantanément au contact de l'eau en ions et que par conséquent, il n'y a aucune exposition comme telle aux produits initiaux par l'entremise de l'eau potable. À la concentration utilisée pour la fluoruration de l'eau potable l'hydrolyse des produits utilisés est essentiellement de 100 %. Donc pour en évaluer la sécurité et l'innocuité, nous vous référons aux nombreuses études et revues de littérature ci-jointes qui les ont analysées de la seule façon possible selon la Society of toxicology, organisation professionnelle regroupant des toxicologistes de divers horizons et qui donne son appui à la fluoruration de l'eau (3,4,6,7,8,21,34,35,36,37,38,49,55,90,95,96,97, 98,99,100).

De plus, tous les produits fluorés utilisés au Québec doivent être testés par un laboratoire indépendant certifié reconnu par le Conseil canadien des normes (ex: Underwriters Laboratories) afin de rencontrer les normes de qualité de l'American Water Work Association (AWWA), de l'American National Standards Institute (ANSI) et du National Sanitation Foundation (NSF), trois organismes non gouvernemental dédiés à la qualité de l'eau. Ce sont aussi les normes recommandées par l'OMS et Santé Canada. Ces normes sont ANSI/AWWA B701 pour le fluorure de sodium, ANSI/AWWA B702 pour le fluorosilicate de sodium et ANSI/AWWA B703 pour l'acide fluorosilicique. De plus, les produits utilisés doivent également respecter la norme internationale de qualité très stricte ANSI/NSF Standard 60, mise au point par le National Sanitation Foundation (NSF) conjointement avec un consortium d'organisation dont l'AWWA et l'ANSI. Cette norme permet d'attester qu'un produit chimique ne contient pas de contaminants qui pourraient se retrouver dans l'eau et en affecter la qualité. Le site internet de l'organisme NSF offre une banque de données dans laquelle figurent des produits détenant la certification ANSI/NSF 60. Voici trois sites sur lesquels vous pourrez des informations additionnelles sur le sujet :

http://www.nsf.org/business/water_distribution/pdf/ASDWA_Survey.pdf,

http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/reglement/guide_interpretation_ROEP.pdf, <http://www.nsf.org/certified/PwsChemicals/>

Le Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ) reconduit les tests pour tous les lots utilisés au Québec, ce qui ne semble pas le cas pour les produits naturels (PN) et des médicaments ayant reçu l'homologation de Santé Canada (SC).

Les exigences pour les concentrations de contaminants de l'ANSI/NSF 60 sont beaucoup plus élevées que celles exigées par SC pour les PN et médicaments.

Par exemple, l'arsenic contenu dans les médicaments et PN est fixé à un maximum de 10 ug/ jour alors que la norme permise dans les additifs de fluorures est de 1 ug /L. De même, la norme pour le mercure est fixée à 20 ug/jour pour les PN comparativement à 0.2 ug/L pour les additifs de fluorures. De façon régulière, les concentrations d'arsenic et de mercure détectées dans les lots soumis au LSPQ sont beaucoup plus basses que celles autorisées. Par exemple le dernier lot d'acide fluorosilicique reçu à Dorval ne contenait que 0,03 ug/L d'arsenic. Il faudrait donc 300 litres d'eau pour avoir une quantité équivalente à ce que peut contenir une seule dose de PN à la concentration maximale permise, si la posologie est d'un comprimé par jour par exemple !

En ce qui concerne le mercure, en utilisant les données de 400 échantillons prélevés entre 1988 et 2006 par le National Sanitary Foundation aux E.-U. (NSF), il faudrait 200 000 bouteilles de 1 litre pour avoir les mêmes concentrations journalières de mercure tolérées par SC pour l'homologation d'un comprimé de PN ! Le contenu de mercure d'un comprimé de PN à la dose maximale tolérée équivaldrait à boire une bouteille d'un litre d'eau fluorée par jour pendant 230 ans.

Les exigences de l'ANSI/NSF pour les additifs dans l'eau portent sur 11 minéraux en plus de la radioactivité (ce qui n'a jamais été détectée à date). SC ne demande de l'information que pour 4 minéraux et sur la radioactivité «seulement si elle est soupçonnée» pour l'homologation.

En conclusion, les exigences de l'ANSI/AWWA/NSF sont beaucoup plus élevées pour les produits servant à la fluoration que celles exigées par SC pour l'homologation des médicaments et PN.»

Le participant avait demandé une revue de la littérature scientifique qui démontre l'innocuité du fluorure de sodium utilisé dans l'eau potable à Richmond. Le Dr Fortin le réfère au document intitulé «Sodium Hexafluorosilicate [CASRN 16893-85-9] And Fluorosilicic Acid [CASRN 16961-83-4] Review of Toxicological Literature» du National Institute of Environmental Health Sciences. Premièrement ce document ne traite que de l'acide fluosilicique et du fluosilicate de sodium qui ne sont aucunement pertinents à Richmond qui a recours au fluorure de sodium. Deuxièmement, ce document révèle aux pages 14 et 15 que l'ensemble des tests de toxicologie requis pour démontrer l'innocuité de deux produits largement utilisés pour la fluoration de l'eau ne sont pas disponibles. Le participant demandait justement

ces études de toxicologie pour démontrer l'innocuité de la fluoration et le document l'informait de leur inexistence. Le Dr Fortin sait très bien que les tests de toxicologie sur ces produits ne sont pas disponibles, le document qu'il fournissait en faisait foi. De plus, il était présent quand le Dr Alain Poirier, MD, alors Directeur de la Santé publique du Québec a avoué ne pas avoir les tests de toxicologie à l'assemblée publique, en automne 2011, à la Ville de Mont-Joli.

Y a-t-il une démonstration plus claire d'un organisme aussi sérieux que le National Institute of Environmental Health Sciences qui rapporte en noir et blanc qu'il n'a pas trouvé de données disponibles sur à peu près tous les domaines de la toxicologie sur ces substances. Voici ce qui est rapporté justement à ces pages :

« 9.1.4 Short-term and Subchronic Exposure

No data were available.

9.1.5 Chronic Exposure

No data were available.

9.1.6 Synergistic/Antagonistic Effects

Fluoride, administered in the form of sodium hexafluorosilicate, had a strong affinity for calcium and magnesium. When orally given to sheep via a stomach tube at doses of 25, 50, 200, 1500, and 2000 mg/kg, increased changes in serum calcium and magnesium levels were observed at the two highest doses within 30 minutes after dose administration. At 200 mg/kg, recovery of both levels occurred after five days. With the 1500 mg/kg dose group, changes in phosphorus and sugar levels in whole blood were also significantly increased (16% [of pretreatment levels] at 1.5 hours to 146% at 2.5 hours for phosphorus; 300% to 374%, respectively, for sugar levels) (Egyed and Shlosberg, 1975).

9.1.7 Cytotoxicity

No data were available.

9.2 Reproductive and Teratological Effects

No data were available.

9.3 Carcinogenicity

No studies with sodium hexafluorosilicate or fluorosilicic acid were available.

IARC (1987) concluded that there was inadequate evidence for carcinogenicity to humans and to animals for inorganic fluorides used in drinking water.

9.4 Initiation/Promotion Studies

No data were available.

9.5 Anticarcinogenicity

No data were available.

9.6 Genotoxicity

Sodium hexafluorosilicate was negative in the Salmonella/microsome test (concentrations up to 3600 g/plate, -S9) and the micronucleus test on mouse bone marrow (37.2 mg/kg; 0.198 mmol/kg) (Gocke et al., 1981). The compound (0.25 mM; 47 g/mL) did not induce sex-linked recessive lethal mutations in *Drosophila* (Gocke et al., 1981; IARC, 1987). In the *Bacillus subtilis* rec-assay system, sodium hexafluorosilicate (0.001-10 M; 188 g/mL-1.9 g/mL) also gave negative results (Kada et al., 1980; Kanematsu et al., 1980). (presqu'aucune etude)

9.7 Cogenotoxicity

No data were available.

9.8 Antigenotoxicity

No data were available.

9.9 Other Data

Within one week after beginning work in a foam rubber plant, a 23-year-old man exhibited skin lesions consisting of "diffuse, poorly delineated, erythematous plaques with lichenoid papules and large pustules" on his arms, wrists, thighs, and trunk. Although scratch and patch tests with sodium hexafluorosilicate (2% aqueous) were negative, animal testing showed the compound to be a pustulogen. When rabbits received topical application of a 1, 5, 10, and 25% solution of sodium hexafluorosilicate in petroleum, pustules occurred on normal skin only with the high concentration, while all concentrations produced pustules on stabbed skin (Dooms-Goossens et al., 1985).»

Troisièmement, le recours à ce document est un aveu que le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec expose les populations du Québec vivant dans les plus grandes municipalités à des substances dont l'innocuité n'a pas été démontrée par des tests de toxicologie. L'acide fluosilicique et les fluosilicates sont les produits de fluoration qui y sont utilisés. Quatrièmement, le Dr Fortin a tort de laisser croire que les tests de toxicologie ne sont pas si nécessaires parce que les produits de fluoration s'hydrolyseraient entièrement dans l'eau. L'étude d'Ubansky, ci-après citée, met sérieusement en doute l'hypothèse d'une entière hydrolyse des fluosilicates. L'hydrolyse ne retire en rien la toxicité d'un sel d'arsenic ou de fluorure. Cinquièmement, dans une lettre (**Annexe 10**), la Ministre de Santé Canada, Madame Leona Aglukkaq souligne l'essentialité des tests de toxicologie pour les produits chimiques de fluoration afin d'assurer la protection de la santé de la population. Sixièmement, beaucoup

d'organismes très sérieux ont établi dernièrement un lien entre les composés de fluorure et des effets nuisibles.

Urbansky Eward Todd, «Fate of Fluorosilicate Drinking Water Additives», Chemical Reviews, 2002, Vol. 102, No. 8

«Evidence of the carcinogenicity of Fluoride and its salts», Reproductive and Cancer Hazard Assessment Branch Office of Environmental Health Hazard Assessment, California Environmental Protection Agency. July 2011.

Insatisfait, le participant a demandé au Regroupement de s'occuper de réécrire au Dr Fortin pour obtenir une revue de la littérature scientifique sur les tests de toxicologie, en soulignant que le document devait couvrir le «fluorure de sodium». Cette fois-ci le Dr Christian Fortin a fourni, ce qu'il prétend être une revue de la littérature, un document de 11 pages et de 12 références, Sodium Fluoride Toxicological Overview, (**Annexe 11**). Cette revue de toxicologie aurait dû conclure, sans l'ombre d'un doute sérieux que la substance ne présente aucun risque pour la santé. C'est loin d'en être le cas. Ce que nous a fourni le Dr Fortin, n'est pas une revue de toxicologie mais un simple coup d'œil panoramique de quelques opinions d'un seul et unique auteur à l'expertise fort limitée en toxicologie. Dans plusieurs des références citées comme la revue York (2000) et le rapport du National Research Council, (2006), leurs auteurs soulèvent de nombreux doutes sur l'innocuité des fluorures, soulignent le manque d'études, et demandent des études de meilleures qualités, pour être en mesure de tirer des conclusions valables sur les effets potentiellement toxiques du fluorure. Leurs auteurs demandent que des études plus poussées soient entreprises sur le lien possible avec les fluorures, à des concentrations et des doses auxquelles la population, ou au moins, des segments de la population peuvent être exposés, avec des problèmes tels la fluorose dentaire, l'hypothyroïdie, l'augmentation des risques de fractures, l'ostéosarcome, la maladie d'Alzheimer, la réduction du quotient intellectuel. La vue d'ensemble de «Sodium Fluoride Toxicological Overview» n'est qu'une opinion produit par un seul individu alors qu'une véritable revue doit être produit par une large équipe d'experts spécialisés dans des champs d'expertises pointues. Par exemple, la mutagénicité et l'immunotoxicité sont des domaines très différents demandant des connaissances forts différentes. Le rapport du National Research Council qui fait 515 pages n'est même pas une revue de toxicologie et son mandat était limité. Pourtant, il fait la démonstration que la fluoration n'est pas sécuritaire pour une partie de la population. Cette partie de la population consomme un apport excessif de fluorure provenant uniquement de l'eau à la

concentration optimale, soulevant bien des appréhensions face au fait qu'un tel apport puisse engendrer la fluorose dentaire, une augmentation des fractures, une diminution du quotient intellectuel et peut-être certains cancers. Monsieur S. Robjohns, l'auteur du document «Sodium Fluoride Toxicological Overview» (2008), ne semble pas avoir lu, de toutes évidences, les douze références qu'il cite pour appuyer sa thèse que le recours au fluorure de sodium pour la fluoration est sécuritaire. Une autre de ses références relève justement l'absence de connaissances sur le fluorure de sodium dans nombres de domaines de la toxicologie. Vérification faite, malgré le titre pompeux de l'organisme «Health Protection Agency» qui a produit ce document, cet organisme n'est pas un organisme gouvernemental ou un organisme indépendant crédible mais une simple agence de consultation en santé industrielle.

Ce document ne fournit aucune donnée sur la cytotoxicité, peu d'éléments dont plusieurs sont contestables sur les effets sur la reproduction, aucune sur les effets tératogènes, très peu, et surtout des opinions sur les effets carcinogènes ou carcinogènes, aucune sur les effets oxydatifs, presque aucune sur la génétotoxicité. Elle souligne toutefois que la fluoration peut causer la fluorose dentaire. Une revue de toxicologie sur un produit de traitement de l'eau doit démontrer d'une façon convaincante qu'il n'y a pas de danger. Cette vue rapide n'est pas sérieuse, non seulement elle ne rapporte presque rien, mais tend à minimiser les dangers lorsque rapportés.

Quant aux effets environnementaux, les données sont inexistantes. Voici les données traduites sur les fiches signalétiques :

INFORMATION ÉCOLOGIQUE:

MOBILITÉ: Données non disponibles.

ECOTOXICITÉ: Données non disponibles.

BIOACCUMULATION: Données non disponibles.

PERSISTENCE ET DÉGRADABILITÉ: Données non disponibles.

INFORMATION ADDITIONNELLE: Hautement toxique pour les feuillages.

Mortel pour le Tinca Vulgaris à 50 ppm.»

Le document «Sodium Fluoride a Toxicological Overview » que le Dr Fortin a fourni n'est pas une revue de toxicologie mais une vue d'ensemble, un survol de quelques aspects de la toxicologie. Encore ici, le Dr Fortin a tenté de berner ce citoyen et le conseil municipal. Lorsqu'il est rapporté que les données ne sont

pas disponibles dans un champ de la toxicologie, c'est qu'il n'y a pas d'études qui ont été effectuées dans ce champ de toxicologie et que par conséquent on ignore si le fluorure est sécuritaire pour cette fonction de l'organisme. **L'absence d'étude n'est pas une preuve d'innocuité**, l'absence d'étude est une preuve d'ignorance sur un domaine, dans ce cas, de la toxicologie et l'innocuité des produits chimiques de fluoration. Dans l'ignorance, on ne peut pas prétendre au savoir!

Un simple citoyen inquiet pose la question la plus simple et la plus légitime à l'Expert du Programme de la fluoration du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le Dr Fortin, et l'expert n'est pas en mesure de lui fournir un seul document valable qui fait la démonstration que l'eau fluorée qu'on lui fait boire de force est sécuritaire. Avant même de se troubler de l'efficacité de la fluoration à réduire la carie dentaire chez les enfants pauvres, il est fondamental de savoir si ce produit qui est ajouté à l'eau n'engendra pas des malformations congénitales, des cancers des os, des troubles neurologiques, du diabète et on ne sait quoi. Et bien, si l'Expert du MSSS n'est pas en mesure de répondre honnêtement à la prémisse la plus fondamentale de cette mesure de santé publique alors sur quel fondement scientifique repose la fluoration de l'eau potable ? Vous ne viendrez pas dire qu'en près de 70 ans d'expérimentation sur cobayes humains, personne en responsabilité n'a exigé d'avoir la démonstration que la fluoration était sécuritaire pour la santé de la population! Quand le citoyen de Richmond a demandé au Dr Fortin cette revue des tests de toxicologie, on peut supposer, sans trop se tromper, que les conseillers tous présents ont cru que l'expert du MSSS assumerait sa promesse sans l'ombre d'un doute et que le MSSS avait en main ces tests de toxicologie réclamés. Nous serions en droit de s'attendre que les experts de la santé publique remplissent avec compétence, honnêteté et diligence leur devoir d'assurer la protection de la santé de la population. C'est leur rôle de bien assumer leur tâche, incluant la vérification la plus élémentaire. Il serait difficile d'en demander autant pour les membres élus d'un conseil municipal. On ne leur demande pas d'être des experts dans le domaine de la santé. À la réponse fournie par le Dr Fortin, ces derniers auraient-ils été en mesure d'en évaluer la validité?

De plus, nous aimerions porter votre attention sur le fait que le document aurait dû être révisé en 2011 selon la toute dernière phrase du document.

Le point important de la première réponse du Dr Fortin en recourant au document «Sodium Hexafluorosilicate [CASRN 16893-85-9] And Fluorosilicic

Acid [CASRN 16961-83-4] Review of Toxicological Literature» du National Institute of Environmental Health Sciences est qu'il nous prouve que l'Agence de la santé du Québec expose la population à des substances dont l'innocuité n'a pas été prouvée par des tests de toxicologie. Conséquemment l'Agence ne remplit pas son rôle d'assurer la protection de la santé de la population en permettant l'emploi des fluosilicates dans les grandes villes du Québec qui ont recours à ces produits de fluoration. C'est un manquement extrêmement grave au devoir et à la mission de l'Agence de la santé publique qui est de protéger la santé publique. C'est aussi un manquement extrêmement grave à l'éthique et au devoir d'un professionnel de la santé et, encore plus, qui est en autorité, de promouvoir la fluoration avec de telles substances et encore plus grave de permettre leur utilisation, en sachant que ces produits ne sont pas prouvés sécuritaires.

Le 24 décembre dernier, nous avons relancé le Dr Fortin avec ce courriel :

21 décembre 2012

Bonjour Dr. Fortin,

Merci de votre réponse. Par contre, pour être honnête, nous avons le sentiment que vous évitez simplement de répondre aux questions. Vous entrez dans un éventail de détails, laissant croire qu'une réponse a été donné mais ce n'est point le cas.

Vous nous référez souvent à la solide expertise de Santé Canada en ce qui a trait à la fluoration de l'eau. Relativement à l'importance des tests de toxicologie qui est le sujet de notre présente inquiétude, Madame Leona Aglukkaq, Ministre de la santé au Gouvernement fédéral, a souligné dans les réponses à des pétitions au Commissaire à l'Environnement et dans une lettre à Mme Collens que les tests de toxicologie sont nécessaires à la démonstration de l'innocuité des produits chimiques de fluoration. Elle rapporte que ces tests de toxicologie sont une exigence pour la certification de la National Sanitation Foundation, responsable de la certification et qu'elle s'en acquitte adéquatement.

La National Sanitation Foundation affirme qu'elle veille à l'innocuité des produits de traitement de l'eau en évaluant les implications sur la santé des produits chimiques de traitement de l'eau ainsi que de leurs impuretés ce qui en découle que des tests de toxicologie sont effectués.

Voir l'extrait suivant provenant du site de la NSF :

«NSF/ANSI Standard 60, first adopted by the NSF Board of Trustees on October 7, 1988, covers corrosion and scale control chemicals; pH adjustment, softening,

precipitation, and sequestering chemicals; coagulation and flocculation chemicals; well-drilling products; disinfection and oxidation chemicals; and miscellaneous and specialty chemicals for treatment of drinking water. The standard addresses the health effects implications of treatment chemicals and related impurities. Both the treatment chemical and the related impurities are considered contaminants for evaluation purposes. The two principal questions addressed are:

1. Is the chemical safe at the maximum dose, and
2. Are impurities below the maximum acceptable levels?»

http://www.nsf.org/business/water_distribution/standards.asp?program=WaterDistributionSys

À la rencontre du 12 septembre dernier, à Richmond, vous avez laissé sous-entendre que vous fourniriez ces tests de toxicologie sans problème. Vous avez avancé même avoir 65 ans de tests. Or les deux documents auxquels vous avez fait référence pour y répondre illustraient au contraire des lacunes graves à ce chapitre. Ne devriez-vous pas, puisque la Santé publique ainsi que la NSF l'exigent, avoir les résultats prouvant l'innocuité que vous clamer?

Avec beaucoup de respect, nous réitérons nos questions restées sans réponse:

- 1- Selon vous, qu'est-ce qu'un test de toxicologie ? Selon vous qu'est-ce qu'une revue des tests de toxicologie d'une exposition chronique à un produit chimique et que devrait-elle contenir?
- 2- Le Ministère de la santé publique et des services sociaux a-t-il déjà commandé ce genre de tests à une entreprise indépendante ou est-ce que vos données proviennent seulement de publications scientifiques externes à votre ministère?
- 3- Êtes-vous en mesure de demander à l'Institut nationale de santé publique (chargé de la veille scientifique pour la question de la fluoration selon un mandat spécifique du MSSS) que le document sur le Fluorure de sodium soit mis à jour car il devait être révisé en 2011? Sinon, en avez-vous une version plus récente et plus complète?
- 4- L'étude de Harvard School of Public Health (parue en octobre 2012) démontre un effet neurotoxique du fluor. Avez-vous pris le temps de la lire? Le EHP étant sorti le 20 juillet 2012, permettez-nous de douter que les résultats de cette étude puissent avoir été évalué dans le document sur le Fluorure de sodium publié en 2011. Avez-vous également pris le temps de lire le EHP? Nous ne croyons pas que la conclusion soit de nature rassurante:

«In conclusion, our results support the possibility of adverse effects of fluoride exposures on children's neurodevelopment. Future research should formally evaluate dose-response relations based on individual-level measures of exposure over time, including more precise prenatal exposure assessment and more extensive standardized measures of neurobehavioral performance, in addition to improving assessment and control of potential confounders.»

Si nous avons une bonne traduction, le document envoyé afin de dissiper nos doutes mentionne que:

«En conclusion, nos résultats confirment la possibilité d'effets néfastes de l'exposition au fluorure sur le développement neurologique des enfants. Les recherches futures devraient évaluer officiellement les relations dose-réponse sur une base de mesures au niveau individuel de l'exposition au fil du temps, notamment prénatales plus précises évaluation de l'exposition et plus vastes des mesures normalisées de la performance neurologique, en plus d'améliorer l'évaluation et le contrôle des facteurs de confusion potentiels»

5- Quand planifiez-vous faire faire des études plus récentes sur les relations possibles entre l'eau fluorée et le risque de fluorose dentaire modérée ou sévère? Car le graphique que vous nous avez fourni date de 1999. Nous aimerions aussi savoir par quel professionnel la fluorose dentaire est évalué dans ces études? Cette évaluation est-elle effectuée par des hygiénistes dentaires ou des dentistes?

De plus, dans vos études concernant la fluorose dentaire mais également l'efficacité de la fluoration de l'eau (donc de la carie dentaire), faites-vous remplir un formulaire aux parents des enfants évalués à savoir si à la maison, ils consomment ou non de l'eau fluorée. Nous savons à Richmond que certains enfants ont été évalués sans questionnement sur leurs habitudes et leurs consommations d'eau fluorée. Nous croyons en la pertinence d'évaluer les facteurs autres que simplement habiter une ville où l'eau est fluorée ou non. Certains parents font de la gymnastique présentement pour éviter d'exposer leur enfant à la fluoration. Entre autre, ils envoient leur enfant à l'école avec des bouteilles d'eau non fluoré. Si ces enfants n'ont pas de caries, il n'est pas très réaliste de les inclure dans vos études en les comptant parmi les enfants sans carie dentaire grâce à la fluoration.

6- Quant au rapport du National Research Council de 2006, malgré que le mandat était réévaluer la norme maximal de 4,0 ppm, les auteurs se sont penchés dans le deuxième chapitre sur l'apport des populations exposées à la concentration recommandée pour la fluoration et a établi qu'à la concentration recommandée une partie loin d'être négligeable de la population était exposée à un apport excessif en fluorure. Le Dr Kathleen Thiessen, Ph.D., la principale auteure de ce chapitre pourrait vous en faire la démonstration. Avez-vous des données précises et rigoureuses sur l'apport total pour une concentration de 0.7mg/mL en tenant compte de toutes les

autres sources d'exposition. Si oui, nous sommes intéressés à obtenir ces chiffres. Sinon, faute d'absence de données, on ne peut prétendre à l'innocuité à une concentration plus faible, faute de preuve à l'appui.

Notre but étant le même que le votre soit la santé des citoyens, la dernière question que nous avons est quel est votre intérêt à défendre la fluoration? Nous connaissons la Loi de la santé publique Article 57 à 60 où il est mentionné que vous devez prôner la fluoration. Nous nous inquiétons que cette section altère votre devoir de l'article 1 qui est de protéger la santé de la population ainsi que de prévenir et améliorer les problèmes sociaux. Quel devoir prime, celui de protéger la santé la population ou celui de prôner la fluoration?

Nous avons bien trouvé dommage que vous vous désistiez à l'émission de radio d'Isabelle Maréchal du 10 décembre dernier.

En espérant avoir une réponse rapidement de votre part,

Acceptez nos sincères salutations et nos souhaits d'un joyeux temps des fêtes.

Marylène Pronovost et Mandy Demers

Porte-paroles du Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond

Cc : M. Martel, maire de Richmond

Mme Karine Vallières, députée de Richmond

M. Étienne Alexis Boucher, conseiller politique du Ministre Hébert

M. Hébert, Ministre de la santé et des services sociaux

Nous n'avons jamais reçu de réponse à ce courriel.

Conclusion: le Dr Fortin n'a pas été en mesure de fournir la moindre revue sérieuse sur la toxicologie des produits de fluoration en mesure de prouver l'innocuité de la fluoration. Sans les tests de toxicologie, toute affirmation alléguant la sécurité de la fluoration ne repose sur aucun fondement scientifique.

Annexe 3

Pétition POUR le retour d'une EAU SANS FLUOR à Richmond

Attendu :

1. **Que la fluoration de l'eau potable constitue une médication forcée**, ce qui par conséquent viole le principe du consentement éclairé et la Charte des droits et libertés du Québec ;
2. **Que l'eau est une ressource vitale qu'il faut protéger** de la pollution et des produits chimiques toxiques (*le fluor est plus toxique que le mercure, c'est un polluant persistant et biocumulatif. Il n'est pas nécessaire d'en avaler !*) ;
3. **Qu'il n'y a aucun consensus scientifique sur les supposés bienfaits de la fluoration de l'eau** (*98% de l'Europe l'a rejetée, or la santé dentaire y est aussi bonne qu'en Amérique*) ;
4. **Le nombre grandissant d'études scientifiques sérieuses** soulignant de nombreux effets secondaires néfastes sur la santé et l'environnement liés à la fluoration ;
5. **Que l'eau potable concerne toute la population** et PAS seulement **les autorités** de la ville de Richmond, **les citoyenNEs ont le droit de choisir de ne pas consommer du fluor** ;

Nous, soussignéEs, résidentEs de la ville de Richmond demandons au Conseil de ville que soit arrêté la fluoration de l'eau potable de Richmond, cela en vertu du Principe de précaution.

	Signature	Adresse et code postal	Nom en lettre moulée
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Pétition POUR le retour d'une EAU SANS FLUOR à Richmond

Nous, soussignéEs, résidentEs de la ville de Richmond demandons au Conseil de ville que soit arrêté la fluoration de l'eau potable de Richmond, cela en vertu du Principe de précaution.

	Signature	Adresse et code postal	Nom en lettre moulée
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			

S.V.P. Imprimer, compléter et retourner la pétition à :
Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond
288 rue Cleevemont Richmond Québec J0B 2H0

Annexe 4

1

PROGRAMME QUÉBÉCOIS DE FLUORATION DE L'EAU POTABLE

ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LE FINANCEMENT ET LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DANS LA FLUORATION DE L'EAU POTABLE

ENTRE

LE MINISTÈRE de la Santé et des Services sociaux; représenté par monsieur Jacques Cotton, sous-ministre en titre au ministère de la Santé et des Services sociaux;

(ci-après désigné le « MSSS »);

ET

LA VILLE DE « XXXXXX », personne morale de droit public, ayant son siège au XXXX, rue XXXX, Ville XXXX (Québec) XXX XXX, dûment autorisée le _____ par le conseil), ainsi qu'il le déclare;

(ci-après désignée la « Ville »);

(ci-après collectivement désignés les « parties »).

1. PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la fluoration de l'eau potable est une mesure de prévention de la carie dentaire reconnue comme étant sûre, efficace et économique par la communauté scientifique nationale et internationale;

ATTENDU QUE cette mesure est recommandée, entre autres, par les officiers québécois de la santé publique, le ministère de la Santé et des Services sociaux, Santé Canada et l'Organisation mondiale de la santé;

ATTENDU QUE son utilisation n'a pas d'effets néfastes connus sur la santé en général ni sur l'environnement;

ATTENDU QUE la carie dentaire est une maladie infectieuse chronique, localisée et progressive qui affecte la grande majorité de la population;

ATTENDU QUE la carie dentaire peut causer de graves problèmes de santé et que les coûts associés à leur traitement sont importants et s'accroissent continuellement;

ATTENDU QUE l'article 57 de la Loi sur la santé publique (L.R.Q., c. S-2.2) prévoit que tout propriétaire d'une station de traitement de l'eau potable, qui procède à la fluoration de l'eau qu'il distribue, doit surveiller la qualité de cette fluoration de manière à ce qu'elle atteigne la concentration optimale en fluor fixée par règlement du ministre pour prévenir la carie dentaire;

ATTENDU QUE le Règlement fixant la concentration optimale en fluor pour prévenir la carie dentaire (L.R.Q., c. S-2.2, r. 3) fixe à 0,7 milligramme par litre d'eau la concentration optimale en fluor;

ATTENDU QUE conformément à l'article 59 de la Loi sur la santé publique, le Programme national de santé publique 2003-2012 (PNSP) ainsi que le Plan d'action de santé dentaire publique 2005-2012 recommandent la promotion de la fluoration auprès des municipalités du Québec afin de soutenir le déploiement de cette mesure de prévention de la carie dentaire au Québec;

ATTENDU QUE l'article 60 de la Loi sur la santé publique prévoit que le ministre de la Santé et des Services sociaux peut, dans la mesure qu'il estime appropriée, verser une subvention à tout propriétaire d'une station de traitement de l'eau potable qui lui en fait la demande afin de couvrir les coûts d'achat, d'aménagement, d'installation ou de réparation d'un appareil de fluoration, de même que le coût du fluorure utilisé;

ATTENDU QU'en vertu de cet article, le MSSS peut assujettir l'octroi de cette subvention aux conditions qu'il estime appropriées.

En conséquence, les parties conviennent de ce qui suit :

2. REPRÉSENTANTS DES PARTIES

Le MSSS, aux fins de l'application de la présente entente, y compris pour toute approbation qui y est requise, désigne monsieur Bernard Laporte de la Direction générale de la santé publique pour le représenter.

Si un remplacement était rendu nécessaire, le MSSS en avisera les autres parties dans les meilleurs délais.

De même, la Ville désigne monsieur XXX XXXX, fonction XXXX pour la représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, la Ville en avisera les autres parties dans les meilleurs délais.

3. OBJET DE L'ENTENTE

Cette entente a pour objectif de préciser et de décrire les obligations des parties dans le déploiement, la mise en œuvre et le maintien de la fluoration de l'eau potable au Québec.

4. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente est consentie pour une durée de 20 ans débutant à la date de sa signature par les parties.

À la fin de cette période, les parties pourraient convenir de son renouvellement.

5. OBLIGATIONS DU MINISTÈRE

Le MSSS est responsable des conséquences de la fluoruration et s'engage à :

- assumer toute responsabilité de santé publique inhérente à la fluoruration de l'eau potable, incluant toute contestation juridique. Par cet énoncé, le ministère s'engage à prendre en charge toute poursuite visant à faire interdire la fluoruration de l'eau ou toute poursuite en dommages et intérêts intentée par une personne qui s'estimerait lésée par la fluoruration de l'eau potable ainsi que toute réclamation, de quelque nature que ce soit, de la part d'un tiers découlant de la fluoruration de l'eau potable par la ville de XXXXXX;
- financer, selon les normes et les directives gouvernementales sur la fluoruration, l'ensemble (100 %) des dépenses admissibles au programme de subvention du MSSS dont les coûts se rapportant à l'achat des équipements et des produits de fluorure, l'aménagement, l'installation et la réparation (bris majeur) des systèmes de fluoruration nécessaires ainsi qu'à la livraison des produits de fluorure utilisés;
- réviser, au moins une fois tous les trois ans, la sûreté de la fluoruration par rapport à la santé en général et à l'environnement et, selon les résultats obtenus, recommander le maintien ou l'arrêt de la fluoruration;
- mesurer, au besoin, les effets de la fluoruration sur la prévalence de la carie et en informer la Ville et la population;
- fournir les normes et les directives gouvernementales sur la fluoruration;
- soutenir la formation du personnel des stations de traitement d'eau potable en lien avec les mesures de contrôle et le bon fonctionnement des équipements de fluoruration;
- soutenir la direction de santé publique de la région concernée pour informer les professionnels de la santé et les citoyens sur les avantages de la fluoruration et l'utilisation optimale des fluorures.

6. OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville s'engage à :

- déployer et maintenir la fluoruration sur une base continue sur l'ensemble du territoire desservi par la station de traitement de l'eau potable située au XXX, rue XXX, ville XXX;
- assurer, à ses frais, le bon fonctionnement et l'entretien des équipements de fluoruration par du personnel qualifié;
- appliquer les normes et les directives gouvernementales sur la fluoruration et faire toutes les analyses de contrôle requises.

7. RÉSILIATION DE L'ENTENTE ET FIN DE LA FLUORURATION

La Ville ne pourra mettre fin à la fluoruration sans entente préalable avec le MSSS.

Dans le cas de mésentente avec le MSSS, la Ville pourra procéder à l'arrêt de la fluoruration unilatéralement en remboursant le MSSS selon les taux suivants : 0 à 5 ans : 80 % des coûts, 6 à 10 ans : 50 % des coûts, 10 à 20 ans : 25 % des coûts, après 20 ans : aucune pénalité.

Advenant que l'arrêt de la fluoruration soit dicté par le MSSS ou encore que le MSSS décidait de mettre fin à son programme d'aide financière (p. ex. : arrêt du remboursement ayant trait au coût des produits de fluorure ou à la réparation des équipements de fluoruration), il est entendu que la Ville de « XXXX » pourrait alors mettre fin à la fluoruration sans avoir à rembourser de frais au MSSS.

De plus, le MSSS se réserve le droit de résilier cette entente si la Ville fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions et obligations qui lui incombent en vertu de la présente entente.

8. FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu de cette entente lorsque cette exécution est retardée, retenue ou empêchée en cas de force majeure.

9. MODIFICATION DE L'ENTENTE

Toute modification au contenu de la présente entente devra faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Celle-ci ne peut changer la nature du contrat et fera partie intégrante de la présente entente.

10. MAINTIEN DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE

Si l'une des dispositions de cette entente est trouvée, en tout ou en partie, invalide ou inapplicable, une telle invalidité ou inapplicabilité ne touchera que cette disposition ou la partie de cette disposition visée et la partie restante de cette disposition partiellement invalidée ou rendue inapplicable ainsi que les autres dispositions contenues aux présentes continueront d'avoir plein effet.

Toutefois, si cette disposition constitue un élément essentiel de la présente entente, celle-ci sera annulée.

11. COMMUNICATIONS

Tout avis, rapport, demande, consentement ou paiement permis ou requis exigé en vertu de la présente entente, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être remis en main propre ou transmis par télécopieur, messenger ou par courrier ou poste recommandée à l'adresse de la partie concernée telle qu'indiquée ci-après :

Pour le MSSS :

Monsieur Bernard Laporte, dentiste-conseil
Direction générale de la santé publique
Service de la promotion de saines habitudes de vie
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 11^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Pour la Ville :

Monsieur XXXX
Maire
Ville de XXXXXX
XX, rue XXX
Ville XXXX (Québec) XXX XXX

12. CLAUSE FINALE

Tout engagement financier du MSSS n'est valide que s'il existe sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement, conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001).

Si pour des raisons de budget, le MSSS ne peut supporter ses engagements, l'entente prend fin immédiatement.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES :

Ministre de la Santé et des
Services sociaux

Ville de XXXXX

Jacques Cotton, sous-ministre

XXXXXX, maire

Signée à _____, le _____

Signée à _____, le _____

Annexe 5

COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

La Ville de Richmond demande un moratoire pour cesser la fluoration de l'eau potable sans pénalité financière

Richmond, le mardi 4 décembre 2012 — Le conseil de la Ville de Richmond a adopté hier soir, lors de son assemblée régulière, une résolution demandant au gouvernement du Québec de statuer clairement sur son intention ou non d'interdire la fluoration de l'eau potable au Québec au même titre que l'exploitation de l'amiante ou de la production de l'énergie nucléaire et que d'ici là, il autorise la municipalité à cesser la fluoration de l'eau potable sans pénalité financière.

Les autorités municipales considèrent que la fluoration de l'eau potable est un choix de société national et que si la Direction nationale de la santé publique en recommande l'installation immédiate dans l'ensemble du Québec, cette mesure devrait faire l'objet d'une législation provinciale rendant obligatoire la fluoration de l'eau potable pour toutes les municipalités qui disposent d'un système de distribution et dont l'eau potable ne rencontre pas les seuils minimal et optimal de présence de fluor pour prévenir la carie dentaire.

De plus, le maire de la municipalité, M. Marc-André Martel, soulignait que la municipalité n'a pas les ressources ni la compétence pour se prononcer sur l'innocuité et / ou la toxicité des produits utilisés pour assurer la fluoration de l'eau aux doses recommandées. Il rappelle que le gouvernement de Mme Marois a, dans le programme de son parti, une disposition par laquelle le Parti québécois s'engage à

modifier la loi pour interdire la fluoration de l'eau potable. « Je crois que le conseil municipal de la Ville de Richmond est en droit d'adopter un moratoire sur cette mesure de fluoration tant et aussi longtemps que le nouveau gouvernement ne statuera pas clairement sur la pertinence, la sécurité et le caractère essentiel d'un tel programme pour l'ensemble des municipalités du Québec ».

Le maire rappelle toutefois que, dans une lettre du 19 novembre 2012, le directeur national de la Santé publique l'informait que toute décision unilatérale de la municipalité d'arrêter la fluoration présentement en cours pourrait mener la Direction à prendre des mesures pour récupérer 80% de l'aide financière accordée par son ministère pour les infrastructures et l'achat des produits ayant servi à la fluoration. M. Martel souligne que des investissements de plus de 260 000 \$ ont été financés à 100 % par le gouvernement du Québec et, qu'en conséquence, les sommes impliquées représentent une charge qu'il est impensable d'assumer par les citoyens de la municipalité et que les opérations de fluoration ne cesseront pas sans entente au préalable avec la Direction générale de la Santé publique.

Le maire rappelle toutefois qu'il serait paradoxal pour un gouvernement de forcer une municipalité à appliquer une mesure qu'il entend abolir. Une rencontre avec les autorités gouvernementales aura lieu sous peu.

- 30 -

Pour renseignements supplémentaires : Martin Lafleur, directeur général par intérim
Tél. : 819 826-3789, poste 225
Courriel :

admin@ville.richmond.qc.ca

Annexe 6

Extrait certifié conforme du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue au 745 rue Gouin, lundi 3 décembre 2012 à 19 h, sous la présidence de monsieur le maire, Marc-André Martel, et en la présence de monsieur le maire suppléant, Clifford Lancaster, et de messieurs les conseillers suivants: Jean-Guy Berthiaume, Guy Boutin, Charles Mallette, Daniel Ménard, Réal Veilleux ainsi que monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Martin Lafleur.

2012-11-19-XX 7.2.4 Ministère de la Santé et des Services sociaux – Fluoration de l'eau potable –
Décision de la Ville de Richmond

MORATOIRE SUR LA FLUORATION DE L'EAU POTABLE;

ATTENDU QUE la Ville de Richmond ajoute du fluor à son eau potable depuis janvier 2010 et que, suite à cette décision, certains citoyens, dont le regroupement des citoyens pour une eau saine à Richmond, se sont opposés à cette mesure;

ATTENDU QUE par souci de bien informer sa population et d'être transparent dans l'application de cette mesure, le conseil municipal de la Ville de Richmond a invité la population à une soirée d'information publique, le 12 septembre 2012, pour qu'elle puisse s'enquérir des effets de la fluoration de l'eau potable;

ATTENDU QUE lors de cette rencontre des représentants de la Santé publique et des représentants du regroupement des citoyens et citoyennes pour une eau saine à Richmond se sont exprimés;

ATTENDU QUE suite à cette assemblée d'information, le conseil municipal s'est engagé à rediscuter et à réévaluer les décisions prises en 2009 de fluorer l'eau potable de la municipalité et d'en informer la population avant la fin de l'année 2012;

ATTENDU QUE suite à cette soirée d'information et à l'analyse du dossier, le conseil municipal croit à l'efficacité de la fluoration de l'eau pour prévenir la carie et à améliorer la santé bucco-dentaire de sa population;

ATTENDU QUE le conseil municipal s'est assuré de respecter toutes les normes de contrôle en regard de la qualité de la fluoration de l'eau dans son réseau de distribution, notamment

par le prélèvement d'échantillons quotidiens et d'échantillons hebdomadaires, conformément à la réglementation;ATTENDU QUE le contrôle de qualité des produits chimiques utilisés pour fluorer l'eau est analysé par le laboratoire de santé public du Québec (LSPQ);

ATTENDU QUE la municipalité n'a toutefois pas les ressources ni la compétence pour se prononcer sur l'innocuité et/ou la toxicité des produits utilisés pour assurer la fluoration de l'eau aux doses recommandées;

ATTENDU QUE les autorités municipales considèrent que la fluoration de l'eau potable est un choix de société national et que si la Direction nationale de la Santé publique en recommande l'instauration immédiate dans l'ensemble du Québec, cette mesure devrait faire l'objet d'une législation provinciale;

ATTENDU QUE cette législation permettrait d'appuyer la position du Directeur national de la Santé publique dans la fluoration de l'eau et d'éviter de débattre de la justesse de ce programme individuellement dans chacune des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE lors de la dernière campagne électorale, le candidat péquiste dans la circonscription de Richmond et député sortant de la circonscription de Johnson, Monsieur Étienne-Alexis Boucher, s'est publiquement prononcé à l'effet qu'un gouvernement du Parti Québécois modifierait la loi pour interdire la fluoration de l'eau tel qu'adopté dans le programme du Parti Québécois;

ATTENDU QU'à la lumière de ce qui précède, le conseil municipal de la Ville de Richmond juge à propos d'adopter un moratoire sur cette mesure de fluoration tant et aussi longtemps que le nouveau gouvernement ne statuera pas clairement sur la pertinence, sur la sécurité et le caractère essentiel d'un tel programme pour l'ensemble des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Richmond s'est enquée auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux des conséquences de la décision d'appliquer un moratoire sur la fluoration de l'eau potable pour notre municipalité;

ATTENDU QUE dans une lettre en date du 19 novembre 2012, le directeur national de la Santé publique (DNSP) informait la municipalité que toutes décisions unilatérales d'arrêter la fluoration présentement en cours pourrait mener la DNSP à

prendre des mesures pour récupérer 80 % de l'aide financière accordée par son ministère pour les infrastructures et l'achat des produits ayant servi à la fluoration;

ATTENDU QUE les sommes impliquées représentent une partie importante du surplus accumulé de la Ville de Richmond et qu'en conséquence, il est impensable d'arrêter la fluoration sans entente au préalable avec la Direction nationale de la Santé publique;

IL EST proposé par le conseiller Ménard et appuyé par le conseiller Boutin et résolu unanimement:

- QUE la Ville de Richmond demande au gouvernement du Québec de statuer clairement sur son intention ou non d'interdire la fluoration de l'eau potable au Québec au même titre que l'exploitation de l'amiante ou de la production de l'énergie nucléaire et que d'ici là, il autorise la Ville de Richmond à cesser la fluoration de l'eau potable sans pénalité financière;
- QUE dans l'hypothèse où il considérerait la fluoration de l'eau comme une mesure de santé populationnelle efficace, sécuritaire et essentielle pour l'ensemble de la population du Québec, qu'il la rende obligatoire pour l'ensemble des municipalités disposant d'un système de distribution et dont l'eau potable ne rencontre pas les seuils minimal et optimal pour prévenir la carie dentaire.
(Adoptée)

Extrait certifié conforme le 4 décembre 2012 par

Martin Lafleur
directeur général et
secrétaire-trésorier par intérim

Annexe 7

Programme du parti québécois

5.6 La protection de l'eau, de l'air et des milieux naturels

La protection de l'eau

L'eau est un élément essentiel à la vie ; il n'existe aucun substitut et il n'y a pas de possibilité de concurrence sur un même territoire. L'eau ne doit donc pas être gérée seulement en fonction du profit, mais bien en fonction de l'équité sociale, de l'environnement, tout en minimisant les coûts de conservation. Avec tous ses lacs et ses rivières, le Québec possède l'une des plus grandes réserves d'eau douce au monde.

L'adoption de la Politique nationale de l'eau en novembre 2002 constitue un pas important pour la protection de cette ressource, mais il faut poursuivre les efforts en ce sens tant pour notre santé que pour sa préservation pour l'avenir. Cette politique doit être suivie de lois et de règlements qui doivent être mis en application.

Le Québec a déjà investi près de 40 milliards de dollars dans son parc d'équipements liés à la gestion de l'eau (usines d'eau potable, aqueducs, usines d'épuration des eaux usées, égouts, puits individuels, installations septiques, etc.). Il est impérieux de reconstituer une expertise publique pour poursuivre les investissements tant dans l'amélioration que dans l'entretien de ces infrastructures.

Un gouvernement souverainiste :

- a) Fera de l'accès à l'eau potable un droit fondamental ;
- b) Inscrit dans la constitution d'un Québec souverain le droit à l'eau potable, au service d'assainissement pour toutes les citoyennes et tous les citoyens, ainsi qu'au maintien d'infrastructures publiques, tant du point de vue de la gestion que du financement ;
- c) Renforcera la législation afin de protéger tous les plans d'eau du Québec ;
- d) Protégera les milieux humides d'intérêt national identifiés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et agira pour la protection des terres humides en zone urbaine ;
- e) Développera nos connaissances par la réalisation et la diffusion d'études sur les principales nappes d'eau ;
- f) Reconnaîtra un statut de patrimoine naturel au fleuve Saint-Laurent et en fera une gestion intégrée et permettant à la population un accès au fleuve et aux rives en milieu urbain ;
- g) Interdira le transport des déchets nucléaires par la voie maritime du Saint-Laurent ;
- h) Continuera la mise en place d'une gestion par bassin versant ;
- i) Mettra en place un système de contrôle du captage de l'eau des nappes souterraines afin d'en assurer la conservation. De plus, une analyse du taux de renouvellement de la nappe phréatique sera faite avant d'accorder ou de renouveler un permis ;

- j) Adoptera une réglementation musclée et assurera une surveillance des nappes d'eau souterraines ;
- k) Déterminera un mécanisme de redevances ou autre afin que l'État ait sa juste part du captage de l'eau pour des fins d'embouteillage et de procédés industriels, et ce, dès le premier litre ;
- l) Mettra en place un plan d'action pour lutter contre les cyanobactéries comprenant les éléments suivants :
 - 1. des fosses septiques et des champs d'épuration adéquats et fonctionnels ; accroîtra la largeur des bandes riveraines et les revégétaliser lorsque nécessaire ;
 - 2. donnera les moyens aux municipalités et aux municipalités régionales de comté de faire appliquer la réglementation en matière environnementale, notamment la protection des bandes riveraines ;
 - 3. limitera la vitesse des bateaux près des rives ;
 - 4. adoptera une réglementation et un financement agricoles qui protègent l'eau ;

Infrastructures pour la gestion de l'eau

- m) Conservera le caractère public de la propriété et de la gestion de l'eau, notamment en bannissant l'installation de compteurs d'eau résidentiels ;
- n) Créera une Société québécoise des eaux (SQE) qui reconstituera l'expertise publique en matière de gestion de l'eau. Cette expertise est nécessaire pour faire baisser les coûts d'investissement dans les infrastructures liées à l'eau. La SQE sera un centre d'expertise qui pourra être utilisé par les municipalités et les agriculteurs qui le désirent.
- Ses principaux mandats seront :
 - 1. de conseiller les municipalités en matière de gestion de l'eau ;
 - 2. d'agir à titre de mandataire pour la gestion des contrats de construction ou de rénovation d'usines d'eau potable et usée, d'aqueducs, d'égouts et autres ;
 - 3. de conseiller les municipalités pour l'installation de compteurs d'eau CII (commerciaux, industriels, institutionnels) ;
 - 4. de conseiller les agriculteurs au niveau des technologies liées à la protection de l'eau ;
 - 5. de mettre en place un programme d'assainissement agricole ;
- o) Continuera d'investir dans la mise à niveau des usines d'eau potable ;
- p) Investira dans l'assainissement des eaux, en particulier pour assurer une désinfection de l'eau usée et pour mettre fin aux déversements ;
- q) Obligera les municipalités à installer des compteurs d'eau pour les commerces et les industries ;
- r) Réglementera les équipements résidentiels ;
- s) Incitera les municipalités à adopter une réglementation, notamment sur l'arrosage des pelouses et de l'asphalte ;
- **t) Modifiera la loi pour interdire la fluoration de l'eau potable ;**
- u) Éliminera progressivement la vente et la distribution d'eau embouteillée dans les édifices gouvernementaux où l'eau potable à la fontaine est disponible ;
- v) Organisera une campagne de sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la société, individus comme entreprises ;

L'eau et le commerce international

- w) Maintiendra l'interdiction du transfert massif (en vrac) de l'eau de surface et souterraine hors Québec et défendra une position qui exclut l'eau, en tant que marchandise, des traités commerciaux internationaux ;

La protection de l'air et des milieux naturels

- x) Procédera à une révision de la Loi sur la qualité de l'environnement et de la réglementation sur la qualité de l'air ;
- y) Uniformisera les lois et règlements sur la protection des milieux naturels et des milieux humides sur la biodiversité et s'assurera que ce cadre réglementaire soit respecté par les autorités municipales et les acteurs privés ;
- z) Donnera les moyens aux municipalités et MRC de faire appliquer la réglementation en matière environnementale, notamment la protection des bandes riveraines.

5.7 L'aménagement durable du territoire

L'aménagement du territoire permet de repenser le fonctionnement de notre société. Les décisions prises au 20^e siècle ont eu des effets néfastes imprévus. En construisant nos villes et nos axes de transport pour les automobiles, nous avons créé des problèmes de pollution atmosphérique, modifié le mode de vie des citoyens et encouragé l'étalement urbain. Une planification du développement urbain favorisant le transport collectif et la vie de quartier aurait des impacts directs sur notre environnement, notre qualité de vie et notre santé.

Nous devons aussi freiner la disparition des milieux naturels et des terres agricoles, tant en zone urbaine que rurale. Dans ce sens, il est essentiel de créer des aires protégées sur tout le territoire québécois et d'assurer leur protection.

En partenariat avec les municipalités, un gouvernement souverainiste :

- a) Orientera le développement urbain en fonction d'axes de transport collectif avec pour objectifs de diminuer les émissions de GES, d'enrayer la pollution atmosphérique et d'améliorer la santé des citoyens ;
- b) Adoptera, en collaboration avec les autorités municipales, un cadre financier visant à briser la dépendance à la taxe foncière et à limiter l'étalement urbain ;
- c) Réduira les îlots de chaleur des villes en encourageant la création d'îlots de verdure (parcs, toits et murs verts) ;
- d) S'assurera que les aires protégées couvrent 12 % du territoire et qu'elles soient réparties dans toutes les régions.

Annexe 8

Rectification des faits

Publicité de la Direction de santé publique de l'Estrie publiée dans l'Étincelle et Les Actualités :

LA FLUORATION DE L'EAU POTABLE : Un choix naturel et sécuritaire pour prévenir la carie dentaire



BLEU : les énoncés de la Direction de santé publique de l'Estrie

NOIR : la rectification des énoncés par les experts du Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond

De façon naturelle, l'eau contient toujours des fluorures, mais souvent en petite quantité. La fluoruration consiste à ajuster la concentration de fluorures dans l'eau à un niveau suffisant pour prévenir la carie dentaire. Donc, fluorurer c'est reproduire un phénomène naturel.

Ce n'est pas parce que quelque chose se produit parfois dans la nature que cela est bon pour la santé. Par exemple, en Estrie, plusieurs puits contiennent des taux d'arsenic naturel nécessitant un traitement pour l'éliminer.

Le fluor ajouté à l'eau n'est pas de source naturelle, mais bien artificielle. Lorsqu'on ajoute à l'eau un déchet industriel, peut-on vraiment dire que cela reproduit un phénomène naturel ?

La concentration dite optimale est arbitraire et varie d'un pays à l'autre où la fluoruration est utilisée de 0,5 ppm à 1,2 ppm. S'il est si difficile de trouver une concentration optimale pour la fluoruration de l'eau, c'est principalement parce que le seuil de toxicité des fluorures pour la santé humaine établi à 1,5 ppm est très rapproché de leur seuil dit thérapeutique.

La fluoruration améliore la qualité de l'eau sans en altérer le goût, l'odeur et l'apparence.

Le fluorure n'est pas un produit qui sert à traiter l'eau pour la rendre potable ou améliorer sa qualité. En fait, le fluorure est un contaminant de l'eau reconnu par le MDDEP, au même titre que l'arsenic, le mercure, le plomb et le radium. D'ailleurs, les produits de fluoration sont contaminés par ces éléments. On pourrait conclure que la fluoration dégrade la qualité de l'eau.

La carie dentaire est un problème de santé important qui touche la quasi-totalité de la population. Les dépenses en soins buccodentaires sont parmi les plus coûteuses. Au Québec, elles représentent environ trois milliards de dollars par année. L'eau fluorée permet une réduction de 20 à 40% de la carie. Pour une famille de quatre personnes, cela représente une économie moyenne de 320\$ par année en soins dentaires.

L'efficacité de la fluoration a été sérieusement remise en question dans des études récentes. Plusieurs auteurs indiquent que la fluoration de l'eau n'apporte pas de réduction significative de la carie dentaire.

La fluorose dentaire est un problème esthétique qui touche environ 50% des individus ayant été exposés à l'eau fluorée durant la formation de leurs dents. Les soins cosmétiques nécessaires peuvent être considérables (jusqu'à 1200\$/dent/à répéter tous les dix ans environ). Ces coûts ne sont pas pris en compte par les promoteurs de la fluoration dans le calcul des avantages de la fluoration.

Si l'on admettait une efficacité de la fluoration à 15% (tel que reconnaît l'Organisation Mondiale de la Santé), en tenant compte du coût du programme de la fluoration du ministère de la Santé du Québec, il faudrait investir 6\$ dans le programme de la fluoration pour sauver 1\$ en soins dentaires.

En plus d'être la plus économique, la fluoration est la méthode la plus équitable de prévenir la carie, car elle rejoint tous les groupes de la population.

La revue de la littérature de l'Université York n'a trouvé aucune preuve que la fluoration de l'eau serait en mesure de réduire l'écart socio-économique en santé dentaire.

Comment l'eau fluorée protège-t-elle les dents ? Elle agit sur les dents en les rendant plus résistantes à l'attaque acide des bactéries qui causent la carie. Le fluorure est incorporé à la dent lors de sa formation et, par la suite, il poursuit son action protectrice en surface des dents, de façon continue.

Il n'y a aucune relation entre la concentration de fluorure dans l'émail de la dent et l'incidence de la carie dentaire. Mortality and Morbidity Weekly Review 50(RR14):1-42.

Une fluorose dentaire modérée ou sévère rend la dent plus susceptible à la carie dentaire car l'émail endommagé est plus poreux.

Oui, la fluoration est une mesure de prévention de la carie reconnue par de nombreuses revues de littérature et études scientifiques rigoureuses comme étant sécuritaire, efficace et

économique. Cette mesure préventive est étudiée depuis plus de 65 ans et aucune donnée scientifique n'associe la fluoration de l'eau à un problème de santé particulier.

En 2006, le conseil de la recherche des États-Unis a soulevé des probabilités ou une évidence des problèmes suivants reliés à la fluoration : fluorose dentaire, accroissement des risques de fractures osseuses, troubles de la thyroïde, risques accrus de certains cancers et diminution du quotient intellectuel.

La fluoration reçoit l'appui des plus importants organismes scientifiques nationaux et internationaux, dont les associations médicales, dentaires et pédiatriques du Québec, du Canada et des États-Unis.

À la lumière des études récentes, un nombre croissant d'organismes ont retiré leur appui à la fluoration après avoir longtemps supporté cette mesure.

Plusieurs études ont démontré que la fluoration n'a pas d'impact sur l'environnement et la vie aquatique. La fluoration de l'eau potable a un impact négligeable sur la quantité de fluorure déjà présente dans l'environnement.

Environnement Canada recommande que la concentration de fluorure dans l'eau douce soit au maximum de 0,12 ppm pour assurer la protection de la faune et de la flore en eau douce. Les municipalités fluorées rejettent dans l'environnement des eaux usées ayant une concentration de 5 à 10 fois plus élevée.

Qui assure le contrôle de la qualité des produits servant à fluorer ? Le Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ) assure le contrôle de qualité des produits utilisés en fluoration, selon des normes très sévères de qualité et de certification.

Le LSPQ ne procède qu'aux analyses chimiques des produits de fluoration sans effectuer des tests de toxicologie, requis pour assurer l'innocuité des produits de fluoration. Sans ces tests de toxicologie, il est impossible de démontrer l'innocuité des produits chimiques servant à la fluoration.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux s'engage auprès des municipalités à défrayer l'ensemble des dépenses liées à la fluoration de l'eau.

Ce sont donc nos impôts qui paient cette mesure. Le programme de prévention relié à la fluoration de l'eau coûte actuellement 4 millions \$ par année aux contribuables québécois.

Plus de 400 millions de personnes, dans 60 pays, ont accès à de l'eau fluorée.

La fluoration artificielle de l'eau n'est pratiquée que dans 31 pays.

Aux États-Unis, 75% des gens ont accès à de l'eau fluorée et 57% dans le reste du Canada.

Au Canada, la fluoration ayant cessé dans plusieurs grandes villes, le taux n'est plus de 57%, mais bien de 35,3%. Santé Canada affirme dans son rapport de 2011 que seulement 45% de la population canadienne reçoit de l'eau fluorée. Or depuis la cueillette de ces données statistiques de Santé Canada, plusieurs grandes villes canadiennes telles que Calgary et Waterloo ont cessé leur programme de fluoration. Or selon M. Peter Van Caulart, formateur expert en technique de l'eau au Canada, ce chiffre serait descendu à 35,3%.

Malheureusement, c'est moins de 3% de la population du Québec qui en profite.

Heureusement, au Québec, c'est seulement 2,4% de la population du Québec dont l'eau d'aqueduc est fluorée. Grâce aux efforts de groupes environnementaux et citoyens, la fluoration a cessé dans plusieurs municipalités, dont Québec, Beaupré, et Verchères.

Annexe 9

Bonjour Dr. Lavallière,

Comme discuté, voici quelques questions que nous avons.

1-Comme mentionné dans les médias, nous aimerions avoir accès à votre revue de la littérature scientifique récente prouvant l'innocuité des produits de la fluoration, nous parlons ici d'une revue de toxicologie requise pour la conformité à la certification à la norme «Standard 60» de la NSF.

- a) Quel organisme a la responsabilité légale de faire une revue des tests de toxicologie ?
- b) Quel organisme gouvernemental réglemente les produits chimiques de fluoration et sous quelle classification pour que les produits puissent servir à la prévention de la carie dentaire ou à la nutrition humaine?

2-Est-ce qu'il y a une étude présentement en cours à Richmond ?

- a) Si c'est le cas comment les données sont recueillies à Richmond ?
- b) Sur quels aspects des effets de la fluoration les données sont recueillies ?
- c) Quels facteurs parasites sont tenus en compte ?
- d) Quels autres interventions sont simultanément utilisées dans cette étude (éducation, brossage dentaire, rince-bouche fluoré) ?

- 3- a) Est-ce que vous faites de la prévention dans tous les groupes d'âge ou juste à la maternelle ?
b) En faites-vous avant la maternelle?

4-Est-ce que nous pouvons avoir une copie des feuilles que vous envoyez à la maison après la première visite de l'hygiéniste dentaire en maternelle (ceux qui ont des caries et ceux qui n'en n'ont pas)?

5-Pouvons-nous avoir une copie du formulaire que vous remplissez lors de vos visites dans les régions fluorées et non fluorées?

Lors d'un courriel avec le Dr Fortin, nous lui avons demandé ce qu'il pensait de l'étude d'Harvard. Voici la copie de ce courriel. Nous n'avons pas eu de retour de sa part. Pourriez-vous SVP en prendre connaissance et nous donner vos commentaires.

Merci à l'avance.

Marylène Pronovost et Mandy Demers
Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond

Accusé de réception

Votre document

a été reçu par :

alavalliere.agence05@ssss.gouv.qc.ca

le :

2013-04-03 14:22:53

Annexe 10

Minister of Health



Ministre de la Santé

Ottawa, Canada K1A 0K9

APR 04 2012

Ms. Colleen O'Neill
colleenc@amtelecom.net

Dear Ms. O'Neill:

Thank you for your correspondence of March 6, 2012, concerning the fluoridation of drinking water and the regulation of fluorosilicates.

In Canada, responsibility regarding the safety of drinking water generally lies with the provincial and territorial governments. Health Canada worked with the provinces and territories, through the Federal-Provincial-Territorial Committee on Drinking Water, to develop the *Guidelines for Canadian Drinking Water Quality*. The provinces and territories use the Guidelines to establish their own requirements for drinking water quality and have sole responsibility regarding implementation. For that reason, your request that Health Canada regulate municipal drinking water supply treatment chemicals as drugs is an issue that falls outside the jurisdiction of the *Food and Drugs Act*.

As part of the Guidelines, Health Canada has recently conducted a thorough review of the relevant peer-reviewed scientific literature for fluoride and its possible impacts on human health, taking into consideration all sources of exposure to fluoride. Based on this review, there are no adverse health effects from exposure to drinking water containing fluoride at or below the Maximum Acceptable Concentration (MAC) of 1.5 mg/L. The optimal concentration for fluoridation is less than half the MAC (i.e., 0.7 mg/L). The Department continually reviews new scientific reports and articles which explore possible links between fluoride and various health effects to ensure our advice remains protective of public health.

The use of fluoride in the prevention of dental cavities continues to be endorsed by more than 90 national and international professional health organizations, including Health Canada. As dental disease is the number one chronic disease among children and adolescents in North America, water fluoridation is an important public health measure. The Department promotes and endorses the use of water fluoridation as a means of achieving good oral health through the prevention of cavities. Water fluoridation benefits

.../2

Canada

all residents in a community, regardless of age, socioeconomic status, education, or employment or dental insurance status. I would like to clarify that the purpose of adding fluoride to water supplies is not to treat dental decay, which requires the intervention of a dentist, but to reduce the incidence of dental cavities.

There are several fluoridation additives that can be used in municipal drinking water supplies. Health Canada recommends that drinking water treatment additives such as fluoridation agents be certified to the appropriate standard, specifically NSF/ANSI Standard 60: Drinking Water Treatment Chemicals - Health Effects. This standard requires a toxicology review of the product to ensure its safety at the maximum use level and to evaluate potential contaminants in the product.

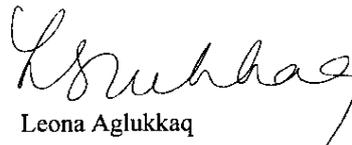
With regard to the fluorosilicate compounds hydrofluorosilicic acid and sodium silicofluoride, these compounds break down in the municipal water supply to release fluoride ions. As a result, they are not found at the tap, which means that drinking water is not a source of exposure to these compounds.

Although Health Canada endorses the use of fluoride as a public health measure to protect dental health, decisions regarding drinking water requirements are made by the appropriate provincial or territorial agency. The fluoridation of municipal drinking water supplies is a decision that is made by each municipality in collaboration with the appropriate provincial or territorial authority.

For specific questions regarding the fluoridation of drinking water in Ontario, I would suggest you contact your provincial representative on the Federal-Provincial-Territorial Committee on Drinking Water, Dr. Satish Deshpande, Team Leader, Water Standards Section, Standards Development Branch, Ministry of the Environment. Dr. Deshpande can be reached by e-mail at satish.deshpande@ontario.ca.

Thank you for writing.

Sincerely,



Leona Aglukkaq

Annexe 11



Sodium fluoride

Toxicological overview

Key Points

Kinetics and metabolism

- Fluoride can be absorbed from inhaled particles containing sodium fluoride
- Fluoride is readily absorbed into the systemic circulation following ingestion of sodium fluoride or the fluoride ion
- Absorbed fluoride is rapidly distributed via the blood and mainly taken up by teeth and bone or excreted in the urine

Health effects of acute exposure

- Acute inhalation exposure to sodium fluoride particles can cause irritation and damage to the lungs
- Acute ingestion can cause nausea, vomiting, anxiety, stomach pain, diarrhoea, hypotension, peripheral circulatory failure, muscle spasms, weakness, convulsions, cardiac dysrhythmias, coma and respiratory failure
- Dermal and ocular exposure can cause irritation and damage to the skin and eyes

Health effects of chronic exposure

- Chronic inhalation exposure to sodium fluoride can impair lung function and cause skeletal fluorosis (effects on the bone)
- Chronic ingestion can cause dental fluorosis (mottling of the teeth) and skeletal fluorosis
- Sodium fluoride is not considered to be a human carcinogen, nor a human reproductive or development toxicant

Prepared by S Robjohns
CHAPD HQ, HPA
2008
Version 1

Toxicological Overview

Summary of Health Effects

The main route of exposure to fluoride from sodium fluoride is via ingestion, although inhalation exposure may occur in certain industrial situations [1]. The fluoride ion is readily absorbed into the systemic circulation following ingestion, with soluble salts such as sodium fluoride being the most completely absorbed [1, 2]. Fluoride from inhaled particles (which may contain sodium fluoride) can also be absorbed depending on the size of the particles and the solubility of the fluoride compounds [3].

Acute inhalation of sodium fluoride can cause irritation and damage to the respiratory tract [4]. Acute ingestion of sodium fluoride can cause signs and symptoms such as nausea, vomiting, anxiety, stomach pain, diarrhoea, hypotension and peripheral circulatory failure. Hypocalcaemia may lead to muscle spasms and weakness, convulsions and cardiac dysrhythmias. Coma and respiratory failure may also occur. Hypomagnesaemia may also occur [5].

Dermal and ocular exposure to high concentrations of sodium fluoride can cause irritation and damage to the skin and eyes, respectively [4].

Chronic inhalation of fluoride can impair lung function and cause skeletal fluorosis (adverse changes in bone structure) [6]. Chronic ingestion of fluoride can cause dental fluorosis (mottling of the teeth), which occurs in children below the age of 8 years. This is the most sensitive indication of fluoride toxicity [7]. Prolonged ingestion of high concentrations of fluoride can produce skeletal fluorosis, although there have been no cases due to exposure to fluoride in the UK [3, 7].

There is some evidence that adverse reproductive and developmental effects can occur in animals given high doses of fluoride. However, such doses are unlikely to be encountered by humans. Therefore it was concluded that there was no evidence of reproductive toxicity in humans [8, 9].

Limited and inconsistent data have been reported regarding an association with bone cancer but a number of authoritative reviews have concluded that there is no association between water fluoridation and cancer. The International Agency for Research on Cancer (IARC) considered fluorides (inorganic used in drinking water) as not classifiable as to their carcinogenicity [8, 10, 11].

Fluoride is not considered to be mutagenic in humans [7].

Kinetics and metabolism

The fluoride ion is readily absorbed into the systemic circulation following ingestion, with peak plasma levels occurring during the first hour after ingestion [1, 2]. If only small amounts of fluoride are ingested (no more than a few milligrams (mg)), then soft tissue fluoride levels will usually decline within 3 to 6 hours, to those seen before ingestion [1].

The amount of fluoride absorbed after ingestion is affected by a number of factors that are not well understood. Stable fluoride salts, such as sodium fluoride are almost completely absorbed from the gastrointestinal tract. However, the degree of absorption is reduced if fluoride is ingested with milk or food containing high levels of calcium, due to the formation of insoluble complexes or precipitates e.g. with calcium or magnesium. High stomach acidity will increase absorption [1, 2]. Fluoride in inhaled particles can also be absorbed, the extent of which depends on the size of the particles and the solubility of the fluoride compounds [3].

Absorbed fluoride is rapidly distributed via the blood and mainly taken up by teeth and bone or excreted in the urine. About 97-99% of the retained fluoride is incorporated into bone and other calcified tissue such as teeth. Fluoride is reversibly bound to the bone and can be mobilised from the skeleton and excreted if the intake of fluoride is reduced over a long enough period of time [1-3].

Human and animal studies have shown that fluoride can cross the placenta. There is a direct relationship between the serum fluoride concentration of the mother and that of the fetus. Fluoride is then readily taken up from fetal blood to bones and teeth [2, 12].

The major route of excretion of fluoride is by the kidneys. Around 50% of absorbed fluoride is excreted in the urine, although this can vary significantly [1]. Smaller amounts can be excreted in the faeces and sweat [2, 3, 12]. In humans fluoride is poorly transferred into breast milk [12].

Sources and route of exposure

The main route of exposure to fluoride is through ingestion, although inhalation exposure may occur in certain industrial situations [1].

Fluorine is one of the most reactive of chemical elements and is therefore not found as fluorine in the environment but rather as fluorides. Fluorides are naturally occurring making up approximately 0.06-0.09% of the earth's crust and form components of rocks, clay and soils [3, 12, 13].

Fluorides are naturally present in water sources and drinking water as they are released from the runoff of fluoride-containing rocks and soils and leach into groundwater [12]. In some areas drinking water is artificially fluoridated, therefore drinking water is typically the largest contributor to daily fluoride intake. It has been estimated that children drinking 1 litre (L) of water per day may ingest up to 1.2 mg fluoride per day [13].

As well as fluoridated drinking water, dental products are an important source of fluoride, including toothpaste, fluoride tablets, drops, and other supplements (although these are more important in the USA and other countries than in the UK). The relative importance of fluoridated toothpaste as a source of ingested fluoride is greater for young children than adults and it is estimated that swallowing toothpaste may contribute approximately 0.5-0.75 mg fluoride per day [1, 13].

SODIUM FLUORIDE– TOXICOLOGICAL OVERVIEW

All vegetation contains fluoride, albeit at a low concentration ($0.1\text{-}0.4\text{ mg kg}^{-1}$), due to absorption from soil and water. The highest levels of fluoride have been measured in tea, kale, fish, barley and rice [3]. In general, the concentrations found in meat and fish are relatively low, although fluoride does accumulate in the bones of fish that may be eaten. Some people may have a relatively high dietary exposure to fluoride, for example, if they consume large quantities of tea or fish [12]. In general however, the diet does not contribute greatly to the overall exposure to fluoride [13].

Fluorides are widely distributed in the atmosphere but air is responsible for only a small fraction of total fluoride exposure. In non-industrial areas, the concentration of fluoride is quite low, whereas in areas where phosphate fertilisers are used or fluoride-containing coal is burned then the concentration in air increases, leading to a greater exposure via inhalation [13].

Populations exposed to higher levels of fluoride also include workers in fluoride processing industries and individuals living near such industries [12]. In the UK, the Workplace Exposure Limit (WEL) for inorganic fluoride is 2.5 mg m^{-3} (8 hour Time Weighted Average exposure) [14].

Health Effects of Acute / Single Exposure

Human Data

Inhalation

Few data are available on the acute effects of inhalation exposure to sodium fluoride. At airborne concentrations of above 10 mg m⁻³ sodium fluoride dust can cause irritation to the respiratory tract [4].

Ingestion

Data on acute toxicity in humans is available largely from accidental ingestion of pesticide products containing sodium fluoride (due to people mistaking it for baking soda). Fatal doses have been estimated to be in the range of 2.5-10 g in adults but less than 1 g can cause severe poisoning [5, 12]. There has been a reported death in a three year old child following ingestion of 200 mg fluoride, (as sodium fluoride tablets containing 1 mg fluoride each) [12].

The onset of symptoms may be delayed by a few hours. Symptoms may include nausea, vomiting, anxiety, abdominal pain, diarrhoea, hypotension and peripheral circulatory failure. Hypocalcaemia leads to muscle spasm, weakness, convulsions and cardiac dysrhythmias (particularly ventricular fibrillation). Coma and respiratory failure may follow. Hypomagnesaemia may also occur [5, 12].

Dermal / ocular exposure

Sodium fluoride is a strong irritant of the skin and eyes [4].

Delayed effects following an acute exposure

Patients who recover from the acute effects do not in general have any longer term sequelae [15].

Animal and In-Vitro Data

Inhalation

No animal data were identified regarding acute inhalation exposure of sodium fluoride or fluoride particulates.

Ingestion

Reported LD₅₀ values for sodium fluoride administered by oral gavage in rats are approximately 30 to 127 mg kg⁻¹ body weight (bw). A value of 44 mg kg⁻¹ bw has been reported in mice [12].

SODIUM FLUORIDE- TOXICOLOGICAL OVERVIEW

The lethal dose for fluoride, when given orally as soluble fluorides, is reported to be approximately 20 to 100 mg kg⁻¹ bw. Acute ingestion of fluoride in laboratory animals (doses not given) has resulted in salivation, lacrimation, vomiting, diarrhoea and decrease in heart and breathing rate. Increased excretion of inorganic phosphate, calcium, magnesium, potassium and sodium associated with excessive urine production has been observed in rats after ingestion of 50 mg kg⁻¹ bw sodium fluoride [2, 15].

Dermal / ocular exposure

Sodium fluoride applied to the abraded skin of rats (0.5% or 0.1%) for 24 hours produced structural and biochemical changes, such as an increase in histamine concentration. At 0.5% there was superficial damage to the epidermis and at 1.0% there was swelling and inflammation of the dermis [12].

Health Effects of Chronic / Repeated Exposure

Human Data

Inhalation

There are a number of case reports of radiological alterations (primarily thickening of the bone) in workers exposed to sodium fluoride in the 1930s and 1940s [12].

Skeletal fluorosis (adverse changes in bone structure) has been reported to have occurred in industries where workers were exposed to 0.1-0.5 mg m⁻³ (form of fluoride not specified) per 8-hour day for more than 4 years [6].

Children living in the vicinity of a phosphate processing facility exposed to fluoride concentrations of 0.1-0.5 mg m⁻³ showed an impaired respiratory function (it is not known whether the concentrations were gaseous (hydrogen fluoride) or total fluoride particulates including sodium fluoride) [6].

Ingestion

The most sensitive effect following ingestion of fluoride is dental fluorosis (mottling of the teeth), which occurs in children below 8 years of age. Based on epidemiological studies, the UK Committee on Toxicity of Chemicals in Food, Consumer Products and the Environment (COT) stated that aesthetically significant dental fluorosis was not evident at 0.05 mg L⁻¹. Mild fluorosis that was reported at 1 mg L⁻¹ was not considered to be aesthetically significant [7, 12]. Severe dental fluorosis (with more marked discolouration and pitting of the enamel) has been reported to occur at a concentration of around 4 mg L⁻¹.

Chronic ingestion of drinking water containing 3-6 mg L⁻¹ fluoride can produce skeletal fluorosis [3]. Symptomatic or clinical skeletal fluorosis is a condition characterised by skeletal abnormalities and joint pain. In hot dry climates where water consumption is high, clinical skeletal fluorosis has been associated with consumption of water containing fluoride levels as low as 1.5 mg L⁻¹, but in more temperate climates it has not been observed at levels up to 4 mg L⁻¹. There has been no evidence of clinical skeletal fluorosis arising from fluoride exposure in the UK [1, 7].

A number of studies have investigated a possible link between fluoride exposure and risk of fracture, mainly through water fluoridation. Some studies suggested that fluoride had a protective effect whereas others noted that under certain conditions increased fluoride exposure can weaken bone and increase fracture incidence, although this occurs at concentrations higher than those found in UK drinking water [1, 7-9]

The COT has concluded that adverse effects, other than dental fluorosis, are unlikely to occur in the general population from typical total fluoride intakes (including water and dietary intake) in the UK [7].

Dermal/ocular exposure

No suitable data were identified on chronic dermal or ocular exposure to sodium fluoride.

Genotoxicity

The Committee on Mutagenicity of Chemicals in Food, Consumer Products and the Environment (COM) concluded that there was no convincing evidence that fluoride was genotoxic and that fluoridation was unlikely to represent a genotoxic risk to humans [9]. The COM view was based mainly on experimental data. However, some human data were considered although epidemiological studies on the frequency of sister chromatid exchange (SCE)/micronuclei in individuals living in areas where fluorosis was endemic were considered inadequate to draw any conclusions. Of more importance were the negative results obtained in a study on SCE induction in patients given high doses of fluoride as a treatment for osteoporosis compared to a well matched control group [9].

Carcinogenicity

Several epidemiological studies are available on the possible association between fluoride in drinking water and cancer. The UK Committee on the Carcinogenicity of Chemicals in Food, Consumer Products and the Environment (COC) concluded in 1990 that there was no evidence to indicate any carcinogenic risk to humans from exposure to fluoride [11].

IARC considered there was inadequate evidence of carcinogenicity in humans [10], and the World Health Organization (WHO) concluded that the weight of evidence did not suggest that fluoride causes cancer in humans [2]. The US National Research Council considered that the evidence is tentative and mixed as to whether fluoride has the potential to initiate or promote cancers, particularly of the bone [9]. Reviews by the University of York and the UK Medical Research Council also concluded that there was no association between water fluoridation and cancer, including bone cancer [1, 8].

Reproductive and developmental toxicity

A few human studies have suggested that fluoride exposure might be associated with alterations in reproductive hormones, effects on fertility and developmental outcomes, but limitations in the design of the studies made them inconclusive. High fluoride intakes and symptoms of skeletal fluorosis have also been associated with decreased serum testosterone levels in a group of men exposed to fluoride concentrations of 1.5 mg L⁻¹ to 14 mg L⁻¹ compared with a control group exposed to less than 1.0 mg L⁻¹ [9]. The relevance of this observation to fluoride exposure in the UK is unclear [7].

Epidemiological studies show no evidence for an association between the consumption of fluoridated drinking water by mothers and increased risk of spontaneous abortion or congenital malformations in their children [2].

Animal and In-Vitro Data

Inhalation

There are few data available on the inhalation toxicity of sodium fluoride. Significant increases in relative lung weight were seen in mice exposed to 13.3 mg m⁻³ sodium fluoride 4 hours per day for 10, 20 or 30 days. However the toxicological significance of this effect is not known as no histopathology was conducted. Mice exposed 5 or 10 mg m⁻³ sodium

SODIUM FLUORIDE- TOXICOLOGICAL OVERVIEW

fluoride 4 hours per day for 14 days showed lung damage (increased white blood cells in bronchoalveolar lavage and pulmonary oedema) at both doses. A decrease in lung bactericidal activity was also observed after a 30 minute challenge with an aerosol of *Staphylococcus aureus* [12].

Ingestion

Marked lung damage (congestion and necrosis) was seen at autopsy in rabbits given 4.5 or 9 mg kg⁻¹ bw day⁻¹ sodium fluoride in the diet for 6 months [12].

Mortality, due to hepatotoxicity or cardiac toxicity including mineralization and degeneration of the myocardium, was seen in mice given 67-71 mg kg⁻¹ bw day⁻¹ fluoride (as sodium fluoride) for 6 months in drinking water. Alterations in the electrocardiogram of rabbits exposed to sodium fluoride have also been reported (dose and duration of exposure not stated) [12].

Severe effects on the lining of the stomach including ulcers was seen in rats given doses of around 20 mg kg⁻¹ bw day⁻¹ fluoride in drinking water for 26 weeks [12].

Effects on the skeleton such as inhibition of bone mineralisation and bone formation have been observed in a variety of studies in which rats were given fluoride (85.5 to 136.2 mg L⁻¹) in drinking water for 3-5 weeks. In another study, delayed fracture healing and a reduction in collagen synthesis were observed in rats that received 14 mg kg⁻¹ bw day⁻¹ fluoride in drinking water for 30 days. In longer term studies altered bone remodelling was seen in mice given 22.7 mg L⁻¹ fluoride in drinking water for 6 months and hepatic megalocytosis, mineralisation of the myocardium and nephrosis was reported at higher concentrations of 272.4 mg L⁻¹ (estimated to be greater than 4.5 mg kg⁻¹ bw day⁻¹ [2, 3].

Kidney toxicity has been investigated in a number of animal species, but the observed effects have mainly been subtle, such as dilation of the renal tubules and increased diuresis (no further details were provided) [7]. No renal effects were seen in US National Toxicology Program (NTP) 2 year studies in mice and rats given drinking water containing 79 mg L⁻¹ fluoride, which was approximately equivalent to 7.9 and 15.8 mg kg⁻¹ bw day⁻¹, respectively [7].

Dose related reductions of neurons in the hippocampus were noted in mice given up to 120 mg L⁻¹ fluoride in the drinking water for 30 days (it is not clear whether the concentrations were stated as fluoride or sodium fluoride). Adverse effects on motor co-ordination, swim endurance and maze skill were also seen in those exposed to the highest dose of 120 mg L⁻¹, but not in the lower dose groups. In contrast, neurotoxicity was not reported in a six month study in which rats and mice were exposed to higher fluoride concentrations of 300 mg L⁻¹ and 600 mg L⁻¹ in drinking water, respectively. However such studies did not include routine examination of the hippocampus or specific neurobehavioural studies [7].

Genotoxicity

The genotoxicity of fluoride has been reviewed by the COM on two occasions, mainly using sodium fluoride. In 1990 the committee commented that although some *in-vitro* mutagenic effects were seen at relatively high concentrations, the activity was considered to be indirect and unlikely to occur at low concentrations. In addition, well conducted *in-vivo* mutagenic tests were negative. The COM therefore concluded that the consumption of fluoridated water would not constitute a mutagenic hazard to man. This view was endorsed in 1995 when

SODIUM FLUORIDE– TOXICOLOGICAL OVERVIEW

some additional studies were considered [9, 11]. The WHO came to a similar conclusion in 2002 [2].

The mechanism of the clastogenicity seen *in-vitro* was believed to be due to the effects of fluoride on DNA synthesis or repair enzymes rather than direct interaction between fluoride and DNA [2].

Carcinogenicity

A US NTP carcinogenicity bioassay in rats and mice found a small number of male rats developed a rare bone cancer when given high levels of fluoride in drinking water, but showed no evidence of carcinogenicity in female rats or male and female mice. Another study found no evidence that even higher doses of fluoride caused cancer in rats. However, both studies had problems that limited their interpretation. Overall, the WHO considered that the evidence for carcinogenicity in animals is inconclusive [2, 12].

IARC noted that three oral carcinogenicity studies with sodium fluoride had been conducted in mice, but concluded that the data was insufficient for an evaluation to be made [10].

Reproductive and developmental toxicity

Male rats given 9 mg kg⁻¹ bw day⁻¹ fluoride for 29 days by gavage showed adverse effects on the testis, prostate, seminal vesicles and had a reduced sperm count. However, other studies in which rats and rabbits were given higher doses (up to 27 mg kg⁻¹ bw day⁻¹) in drinking water have shown no adverse effects to the male reproductive system [7].

A multigenerational study in which rats were administered sodium fluoride at concentrations up to 250 parts per million (ppm) in drinking water produced no adverse effects on reproduction, fertility, survival or fetal morphological development. However, ossification of the hyoid bone in F2 fetuses was significantly reduced at 250 ppm. Other studies using the same exposure regime showed no evidence for effects on the testis, spermatogenesis, endocrine function in male rats, or on numbers of corpora lutea, implants and viable fetuses in females [1].

Another review concluded that a number of studies in animals have indicated that adverse reproductive and developmental outcomes occur only at very high concentrations, which are unlikely to be encountered by humans [9].

SODIUM FLUORIDE– TOXICOLOGICAL OVERVIEW

References

- [1] Medical Research Council (MRC) (2002). Water Fluoridation and Health. MRC Working group report.
- [2] International Programme on Chemical Safety (IPCS) (2002). Fluorides. Environmental Health Criteria 227. WHO. Geneva.
- [3] World Health Organization (WHO) (2004). Fluoride in Drinking-water. Background document for development of WHO Guidelines for Drinking-water Quality. WHO. Geneva.
- [4] HAZARTEXT® Hazard Management. (2006). Sodium fluoride.
- [5] National Poisons Information Service (NPIS) (1995). Fluoride salts. TOXBASE®.
- [6] World Health Organization (WHO) (2000). Air quality guidelines for Europe. WHO Regional Publications, European Series, No. 91. 2nd edition. WHO Regional Office for Europe. Copenhagen.
- [7] Committee on Toxicity of Chemicals in Food Consumer Products and the Environment (COT) (2003). COT Statement on Fluorine in the 1997 Total Diet Study.
- [8] Centre for Reviews and Dissemination. University of York (2000). A Systematic Review of Public Water Fluoridation.
- [9] United States National Research Council (NRC) (2006). Committee on Fluoride in Drinking Water: A Scientific Review of the EPA's Standards. National Academies Press. Washington DC.
- [10] International Agency for Research on Cancer (IARC) (1987). Fluorides (Inorganic, used in drinking-water). Supplement 7. IARC. Lyon.
- [11] Committee on Carcinogenicity of Chemicals in Food Consumer Products and the Environment (COC) (1990). Statement on Fluoride. Cited in COT Statement on Fluorine in the 1997 Diet Study.
- [12] Agency for Toxic Substances and Disease Registry (ATSDR) (2003). Toxicological Profile for Fluorides, Hydrogen Fluoride, and Fluorine. US Department of Health and Human Services. Atlanta, US.
- [13] Fawell, J., Bailey, K., Chilton, J., Dahi, E., Fewtrell, L. and Magara, Y. (2006). Fluoride in Drinking water. *WHO drinking-water quality series*. IWA Publishing. London, Seattle.
- [14] Health and Safety Commission (HSC) (2005). EH40/2005 Workplace Exposure Limits.
- [15] International Programme on Chemical Safety (IPCS) (1984). Fluorides. Environmental Health Criteria 36. WHO. Geneva.

This document will be reviewed not later than 3 years or sooner if substantive evidence becomes available.

Annexe 12

Revue de presse locale depuis juin 2012

À noter que le contenu de l'annexe 12 sera envoyé à la commission de la santé et des services sociaux par la poste.

Table des matières

	Page
-Une coalition de citoyens réclame le retour d'une eau sans fluor.....	3
-Fluoration de l'eau à Richmond –lettre du MSSS au personnel.....	4
-Le débat sur la fluorisation de l'eau n'a pas eu lieu lors de la dernière Assemblée du conseil de ville de Richmond.....	5
-Le Regroupement de citoyens pour une eau saine à Richmond a rencontré La Santé publique.....	5
-La Direction de la santé publique soutient la fluoration de l'eau à Richmond.....	6
-Il rencontre un représentant de la santé publique.....	5
-Fluor : Pourquoi veut-on tant nous le faire avaler?.....	6
-Du fluor dans mon eau potable?.....	6
-La Santé publique soutient la municipalité.....	7
-Un débat public est demandé au terme d'une rencontre d'information.....	8
-La candidate Colombe Landry porte attention à la fluorisation de l'eau.....	8
-Fluoration Richmond : La croisade se poursuit (1 ^{ère} page).....	9
-Le Parti Québécois appuie le Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau Saine à Richmond.....	10
-La fluoration de l'eau potable : Un choix naturel et sécuritaire pour Prévenir la carie dentaire.....	11
-Une soirée d'information publique est annoncée.....	12
-Appui à la fluoration de l'eau potable.....	13
-Appui à la fluoration de l'eau potable.....	14
-Les citoyens veulent savoir ce qu'ils boivent (1 ^{ère} page).....	15
-Fluoration de l'eau à Richmond : Une rencontre d'information pour Éclairer les élus et population.....	16
-La fluoration de l'eau potable.....	17
-La fluoration de l'eau potable.....	18
-Fluoration de l'eau à Richmond : Avoir le choix!.....	19
-Appui à la fluoration de l'eau potable.....	20
-Appui à la fluoration de l'eau potable.....	21

-Le fluor dans l'eau potable : contestable!.....	22
-Une mesure absurde.....	22
-Fluoration de l'eau à Richmond : Dépôt d'une pétition de 1079 signatures Et demande d'un moratoire.....	23
-Pétition contre la fluoration de l'eau.....	23
-Fluoration : le principe de précaution s'applique.....	24
-Dépôt d'une pétition et demande d'un moratoire.....	25
-Fluoration de l'eau potable à Richmond : Lettre à Madame Pauline Marois	26
-Fluoration de l'eau à Richmond : Un moratoire tant que la situation n'est Pas claire.....	27
-Fluoration de l'eau : Richmond veut un avis clair de Québec.....	28
-Coup de chapeau à Richmond!.....	28
-Une pétition contre la fluoration de l'eau.....	29
-Une décision qui coûte cher (1 ^{ère} page).....	30
-Fluoration de l'eau potable à Richmond : Questionnement sur la validité De l'entente et sur le bien-fondé du processus.....	31
-Le scandale ignoré de la fluoration de l'eau potable.....	32
-Richmond continuera de fluorer son eau potable.....	33
-Dépôt d'une proposition à la Ville de Richmond.....	34
-Fluoration de l'eau : La Ville de Richmond doit considérer la pénalité.....	35
-Fluoration de l'eau : la menace de pénalité persiste.....	35
-Fluoration : Manifestation au CSSS à Windsor.....	36
-Une commission parlementaire sur la fluoration de l'eau.....	36
-Une pétition contre la fluoration de l'eau.....	37
-Richmond QS committee supports fluoride ban.....	37
-Le Regroupement de citoyens pour une eau saine se fait entendre à Québec.....	38
-Le gouvernement serait favorable à la tenue d'une commission Parlementaire.....	39
-Fluoration : la tenue d'une commission parlementaire.....	40
-Des experts se prononceront en commission.....	41
-Fluoration de l'eau potable : Le gouvernement devra trancher.....	42

Documents joints :

- Dépliant du Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond
(version française et anglaise)
- Fluoration de l'eau potable : Position du directeur national de santé publique

AVIS À TOUT LE PERSONNEL

Fluoration de l'eau à Richmond

État de la situation

Depuis quelques semaines, la fluoration de l'eau à Richmond fait les manchettes. Le *Regroupement des citoyen(nes) pour une eau saine à Richmond* fait circuler une pétition contre cette mesure de santé publique reconnue efficace. Le regroupement désire amener les élus municipaux à revenir sur leur décision de fluorer l'eau de la ville. Rappelons que l'eau est fluorée à Richmond depuis janvier 2010. Avant d'être adoptée, la mesure a fait l'objet de consultations publiques.

Position du CSSS du Val-Saint-François

Le CSSS du Val-Saint-François, en vertu de ses responsabilités de promouvoir et de maintenir la santé et le bien-être de la population sur son territoire, soutient la fluoration de l'eau. À l'écoute des préoccupations du milieu sur la fluoration de l'eau, nous travaillons avec la Direction de la santé publique de l'Estrie pour diffuser toute l'information sur le sujet.

Personnel bien informé

Brochure *Fluoration de l'eau, position du directeur national de santé publique*

Pour vous-même et pour mieux vous outiller à répondre aux questions de votre clientèle face à cet important dossier de santé publique, nous vous acheminons une brochure présentant la position du Directeur national de santé publique sur la fluoration de l'eau. Vous pouvez également visiter notre site web au www.csssvsf.com pour plus d'information.

Rencontre d'information au CLSC de Richmond

De plus, nous organisons une rencontre d'information pour le personnel du CLSC de Richmond, personnel risquant d'être davantage interpellé sur la question. Dr André Lavallière, dentiste-conseil à la Direction de santé publique et de l'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie y sera pour répondre à toutes les interrogations. Cette rencontre d'information se tiendra :

Mercredi le 11 juillet, de 11 h 30 à 12 h
CLSC de Richmond, salle 214

Vous ne travaillez pas au CLSC de Richmond, mais désirez assister à la rencontre? Communiquez avec Carole Poirier au poste 55012 pour annoncer votre présence.

La fluoration de l'eau de consommation existe depuis plus de 65 ans. C'est un choix naturel et sécuritaire. Elle vise à contrer la carie dentaire qui a aussi un lien avec plusieurs maladies chroniques. Chaque employé du CSSS peut représenter une courroie de transmission d'informations sur le sujet.

Cordiales salutations,



Sandra Brassard
Responsable du plan local de santé publique
Adjointe à la direction des services à la communauté et de l'hébergement

Le débat sur la fluorisation de l'eau n'a pas eu lieu lors de la dernière assemblée du conseil de ville de Richmond

Richmond (GM) - Le débat entourant la fluorisation de l'eau potable n'a pas eu lieu lors de la dernière assemblée du conseil municipal de Richmond, faite d'acteurs présents, puisque le maire Marc-André Martel et le directeur général Daniel Leduc étaient absents en raison des vacances estivales et on ne comptait que quelques

membres du côté de la Coalition pour une eau saine. De plus, aucune pétition n'a été déposée par la Coalition, contrairement à ce qui avait été annoncé lors de la rencontre de presse du 27 juin dernier. Ce n'est donc que partie remise pour ce débat qui devrait se tenir lors de la prochaine assemblée du conseil au mois d'août.

Le Regroupement de citoyens pour une eau saine à Richmond a rencontré la Santé publique

Richmond (GM) - Le 27 juin dernier, quelques membres du Regroupement de citoyens pour une eau saine à Richmond ont rencontré André Lavallière, Dentiste-conseil pour la Direction de la Santé publique en Estrie (DSPE) ainsi que Sandra Brassard, adjointe à la direction des services à la communauté du CSSS.

« Lors de cette rencontre, non seulement nos craintes n'ont pas été apaisées, mais au contraire, plusieurs doutes sont restés en suspens. C'est pourquoi nous réitérons que le principe de précaution devrait être appliqué : soit par l'arrêt de la fluoration de l'eau potable à Richmond. Nous estimons également que la population devrait être informée du revers de la médaille afin de prendre une décision éclairée, » a résumé Marylène Pronovost, porte-parole du Regroupement.

Selon le regroupement, plusieurs questions sont restées sans réponses et les preuves n'ont pas été convaincantes. La définition d'une carie en dentisterie n'est pas précise et est sujette à beaucoup de subjectivité, rendant les études sur l'efficacité de la fluoration fort discutables sur le plan scientifique. La DSPE préfère alors former des hygiénistes dentaires afin de faire l'évaluation de l'incidence de la carie et de la fluorose dentaire. Or, habituellement seul un dentiste peut poser ces diagnostics.

De plus, aucune étude sur l'incidence de la carie dentaire n'a été faite en double issu, elles sont toujours effectuées par des professionnels

Cependant une des porte-paroles de la Coalition, Mandy Demers était présente à l'assemblée et elle a réitéré aux membres du conseil, la demande principale du regroupement, soit d'arrêter la fluoration de l'eau. Elle a aussi exprimé le désir des membres de la coalition de rencontrer le maire Marc-André Martel afin de discuter de ce sujet et aussi de la possibilité pour les membres de la Coalition de participer à une visite de l'usine de filtration de l'eau potable de la Ville, afin de voir le fonctionnement des équipements de fluorisation.

Le maire suppléant, Charles Mallette a répondu que le maire se fera un plaisir de les rencontrer et qu'il ne devrait pas y avoir de problème pour la visite de l'usine de filtration de l'eau de filtration de l'eau potable de la municipalité.

On retrouvait aussi sur place lors de la dernière assemblée du conseil municipal, André Lavallière de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie et Sandra Brassard du CSSS du Val-Saint-François, qui sont venus donner leur appui à l'initiative entreprise par la Ville en 2010 de fluoriser son eau potable (voir autre texte) tout en réitérant leur collaboration aux gens de la coalition de citoyens à mieux renseigner la population sur le fluor.

On notait aussi l'intervention à cette assemblée du conseil municipal, du denturologiste Richard Arsenault qui avoue avoir été en faveur de la fluoration de l'eau il y a de cela plusieurs années, mais qui a tenu à déclarer qu'il était en désaccord maintenant en raison de l'absence de données et d'études scientifiques sur le sujet. « Le gouvernement devrait investir les millions dans la recherche et les études sur les effets du fluor au lieu de subventionner les villes à se doter de tous ces équipements, sans en connaître tous les dangers », a-t-il mentionné.

Windsor : Précision concernant le fluor

Richmond - Une petite précision s'impose relativement à un article publié la semaine dernière traitant de la fluorisation de l'eau potable à Richmond. Il était écrit que quelques municipalités en Estrie, dont Windsor utilisaient du fluor dans leur eau potable. En fait, la Ville a abandonné la fluorisation depuis six ans maintenant.

La Direction de la santé publique soutient la fluoration de l'eau à Richmond

Richmond (GM) — À la suite d'une demande de subvention faite au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la municipalité de Richmond ajoute des fluorures à son eau potable depuis janvier 2010.

« La Direction de santé publique et de l'évaluation (DSPE) appuie favorablement cette initiative municipale de mettre en place une mesure de santé publique qui a fait ses preuves », a déclaré lors de l'assemblée du conseil municipal de Richmond lundi dernier, André Lavallière de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie qui était accompagné pour l'occasion de Sandra Brassard du CSSS du Val-Saint-François.

« Toutefois, quelques personnes sont inquiètes de l'addition de fluorure dans leur eau de consommation. Afin de mieux connaître leurs préoccupations, des représentants de la DSPE et du CSSS du Val-Saint-François les ont récemment rencontrés et nous entendons organiser au cours des prochaines semaines, des séances d'informations afin de favoriser et maintenir l'appui de la population à cette importante mesure de prévention », a-t-il dit tout en ajoutant qu'ils étaient soucieux de la préoccupation des gens.

Dans un communiqué émis par la direction de la Santé publique, on indique que la fluoration des eaux de consommation existe depuis plus de 65 ans. Plusieurs organismes nationaux et internationaux sont favorables à la fluoration. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Centers for Disease Control (CDC), Santé Canada, l'Association médicale canadienne, l'Institut national de santé publique du Québec, le directeur national de santé publique, l'Ordre des dentistes du Québec et plusieurs autres. Tous affirment que la fluoration de l'eau est

une mesure de santé populationnelle efficace, sécuritaire, équitable et économique.

Les normes et directives québécoises concernant la fluoration des eaux de consommation sont parmi les plus rigoureuses et sont conformes aux recommandations de l'OMS. Les fluorures utilisés sont certifiés et vérifiés au niveau de leur qualité par le Laboratoire national de santé publique du Québec. « La quantité ajoutée est infime et n'entraîne aucune conséquence néfaste sur l'environnement ou sur la santé. Le fluorure est considéré comme un nutriment favorable à la santé ».

Selon les études les plus récentes, la carie dentaire constitue un important problème de santé publique. Les taux de carie dentaire sont 50 % plus élevés au Québec qu'en Ontario. Selon les experts cette situation est principalement attribuable à la faible proportion de la population québécoise bénéficiant de l'eau fluorée. Au Québec, à peine 3 % des citoyens bénéficient de l'eau fluorée comparativement à 76 % en Ontario, 75 % en Alberta et 70 % au Manitoba.

« En conséquence, le directeur national de santé publique du Québec a récemment recommandé l'instauration immédiate de la fluoration de l'eau potable dans les municipalités concernées. Afin de favoriser son implantation, la fluoration est entièrement subventionnée par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS) ».

Les fluorures sont omniprésents dans la croûte terrestre. Ils se retrouvent partout dans notre environnement. Ils sont présents dans l'air, dans l'eau, dans les aliments et dans le sol en quantité plus ou moins importante. Depuis plus de 70 ans, des chercheurs ont constaté que les personnes qui consommaient de l'eau fluorée, à une concentration adéquate, avaient très peu de caries dentaires. De là provient l'idée d'enrichir l'eau potable de fluorure dans les régions où une carence de ce minéral est observée.

« La fluoration de l'eau est donc la reproduction d'un phénomène naturel afin de prévenir la carie dentaire. En considérant les faits et les appuis à la fluoration, les élus de Richmond ont assumé leur responsabilité et on fait preuve d'avant-gardisme en implantant cette mesure préventive dans l'intérêt de l'ensemble de la population », peut-on lire dans le communiqué émis par la Direction de la santé publique.

L'Étonnelle, 11 juillet 2012

Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond

Il rencontre un représentant de la santé publique

Le 27 juin dernier, quelques membres du Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond ont rencontré André Lavallière, Dentiste conseil pour la Direction de la Santé publique en Estrie (DSPE) ainsi que Sandra Brasard, adjointe à la direction des services à la communauté du CSSS.

Les membres du regroupement présents ne semblent pas satisfaits des réponses obtenues lors de cette rencontre qui concerne, rappelons-le, la fluoruration déjà existante de l'eau dans la municipalité de Richmond.

« Lors de cette rencontre, non seulement nos craintes n'ont pas été apaisées, mais au contraire, plusieurs doutes sont restés en sus-

Sophie Marais • sophie.marais@quebecormedia.com

pend. C'est pourquoi nous réitérons que le principe de précaution devrait être appliqué : soit les produits fluorés qui sont ajoutés à notre eau par l'arrêt de la fluoruration de l'eau potable à Richmond. Nous estimons également que la population devrait être informée du revers de la médaille afin de prendre une décision éclairée », résume Marylène Pronovost, porte-parole du Regroupement.

Outre la définition d'une carie en dentisterie qui n'est pas précise et qui est sujette à beaucoup de subjectivité, rendant les études sur l'efficacité de la fluoruration fort discutables sur le plan scientifique, le regroupement ajoute qu'aucune étude sur l'incidence de la carie dentaire n'a été faite en double issues, qu'elles sont toujours effectuées par des professionnels ayant un fort penchant pour la fluoruration ce qui pose de sérieuses questions sur l'objectivité scientifique de ces études.

« Nous avons posé la question à M. Lavallière



Le Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond a vu le jour le 20 juin dernier. Dans l'ordre habituel, Marylène Pronovost, Mandy Demers et Gilles Parent, membres du regroupement.

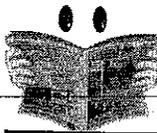
» ajoute madame Pronovost. Au moment de mettre sous presse, la Direction de la Santé publique en Estrie n'avait pu être rejointe.

Soirée d'information sur les enjeux de la fluoruration de l'eau à Richmond

Richmond (GM) - Le Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond invite la population à une rencontre d'information le mercredi 1^{er} août au Centre d'Art de Richmond. La soirée débutera en français de 19 h à 20 h et suivra une séance en anglais de 20 h 30 à 21 h.

Lors de cette soirée, Gilles Parent, coauteur du livre « La fluoruration : autopsie d'une erreur scientifique », expliquera les dangers d'une

site internet de l'organisme au www.eausaineri.chmond.sitew.ca ou notre page Facebook.



la direction du journal n'accepte que les articles signés et sans pseudonyme.

FLUOR : POURQUOI VEUT-ON TANT NOUS LE FAIRE AVALER?

Depuis la naissance du *Regroupement de citoyen(e)s pour une eau saine à Richmond*, nous assistons à une campagne de séduction de la part du directeur de la Santé publique. Après une rencontre avec le regroupement, puis celle au conseil de ville, voilà que les communiqués surgissent.

La semaine dernière, nous avons également reçu un charmant pamphlet avec comme page d'ouverture une jolie fillette tout heureuse d'avoir une eau potable contenant 0.7 ppm de fluorure. Le bonheur quoi! Et lorsqu'on ouvre la brochure, on peut lire en tout début de deuxième page : « La fluoruration fait consensus dans la communauté scientifique et médicale internationale ». De quoi s'étouffer avec mon verre d'eau! Consensus? Comment peut-on prétendre qu'il y a consensus lorsqu'il suffit de taper « fluoruration de l'eau » sur Internet pour voir tout le débat que suscite une telle pratique?

Est-ce à cause de cette unanimité scientifique que les municipalités de Québec, Montréal, Longueuil, Gatineau refusent ou ont arrêté la fluoruration de leur eau? Est-ce parce que cette pratique est sans danger et hors de tout doute que le *Regroupement de citoyen(e)s pour une eau saine à Richmond* est né? J'aimerais bien voir une réponse honnête. Nous, dans le re-

groupement, nous sommes de simples citoyens inquiets d'une telle pratique. Nous travaillons bénévolement pour informer la population sur les revers de cette médication de masse. Mais qui pousse en arrière? Qui veut à ce point nous le faire avaler, ce si irréprochable fluor?

Margolaine Delisle, Richmond, secteur Melmerie.

DU FLUOR DANS MON EAU POTABLE?

« Ne pas avaler. Garder hors de la portée des enfants de moins de 6 ans. En cas d'ingestion d'une quantité supérieure à celle d'un brossage, communiquer immédiatement avec un médecin ou un centre antipoison. » Voici la note qu'on retrouve sur certains tubes de dentifrice avec fluor pour enfants. Donc, lorsque la Ville de Richmond a annoncé que la fluoruration de notre eau potable débiterait, j'étais perplexe et très bouleversée. Mon tube de dentifrice me dit de ne pas avaler le dentifrice à cause du fluor et maintenant ma ville veut que j'en boive? Ça m'a semblé être un non-sens.

Pourquoi le fluor est ajouté à notre eau potable? On se fait dire que c'est efficace pour prévenir les caries, surtout pour ceux qui ont une mauvaise hygiène dentaire. Mais moi, je m'occupe bien de mes dents, je mange bien, je fais attention à la quantité de sucre et d'aliments acides que je consomme et je brosse mes dents au moins deux fois par jour. C'est la même chose pour mes deux enfants. Pourquoi est-ce que j'ai besoin de plus de fluor?

En faisant des recherches, j'ai appris que le fluor se retrouve non seulement dans le dentifrice, mais aussi dans l'eau et les jus embouteillés, les liqueurs, les cure-dents, le thé, les produits en conserve, le téflon, les pesticides et les aliments transformés pour n'en nommer que quelques-uns.

Donc ma question est la suivante : si tellement de choses contiennent déjà du fluor, pourquoi mon eau, ma source de survie, en aurait aussi? Pourquoi ma ville me force à boire un produit chimique qui, consommé en trop grande quantité, peut engendrer une intoxication au fluor et plein de problèmes de santé telle que la fluorose dentaire et une diminution de la fonction de ma glande thyroïde? Comment peuvent-ils me prouver que, combinée avec toutes ces sources de fluor, l'eau fluorée que je bois ne dépasse pas la limite sécuritaire quotidienne recommandée? Si je bois dix verres d'eau en une journée et que ma voisine n'en boit que quatre, la quantité de fluor consommée n'est pas la même. Il me semble qu'il y a trop de facteurs qui ne peuvent pas être contrôlés.

Quand la Ville de Richmond a annoncé que notre eau serait fluorée il y a deux ans, je suis allée à l'Hôtel de Ville pour exprimer mes inquiétudes. On m'a dit que la décision avait été prise et qu'il n'y avait rien que je pouvais faire pour la changer. Cette réponse m'a honnêtement insultée et j'ai senti que mes droits et libertés en tant que citoyenne avaient été violés. Le fluor a été ajouté à notre eau sans avoir une campagne d'information sur le sujet et sans notre consentement.

On se fait dire que c'est une mesure de santé publique, ce qui donne aux dirigeants le pouvoir de prendre des décisions pour le bien-être d'une population entière, tout comme la

décision d'ajouter de la vitamine D à tout le lait au Canada et la création de la loi qui nous oblige de porter notre ceinture de sécurité lorsqu'on voyage dans notre voiture. Pour ce qui est du lait, si je ne veux pas consommer de la vitamine D de cette façon, je peux choisir une alternative comme le lait de soja. En ce qui concerne la ceinture de sécurité, je peux choisir d'assumer le coût de la contravention si je choisis de ne pas la porter. Il ne faut pas oublier que la ceinture est portée à l'extérieur de mon corps et non pas ingérée!

Je dois boire de l'eau. Si je n'en bois pas, je meurs. Je n'ai pas le choix. Parce que les fluorures ne peuvent pas être enlevés de l'eau en utilisant des systèmes de filtration simple telle que le Brita, et le fait de faire bouillir l'eau ne fait qu'augmenter la concentration des fluorures, la seule solution permanente est de payer des milliers de dollars pour faire installer un système de filtration de l'eau complexe pour ma maison. Sinon, je dois acheter de l'eau embouteillée. Est-ce que je veux vraiment payer pour une de ces alternatives en plus de payer mes taxes municipales qui couvrent les frais pour le traitement de l'eau potable? Non, vraiment pas, et je ne devrais pas être obligée de le faire non plus.

Ce qui est ajouté à mon eau potable devrait être fait avec mon consentement. Je ne peux pas dire si la fluoruration est sécuritaire et efficace pour tout le monde, mais je devrais au moins être en mesure de décider si je crois que c'est sécuritaire et efficace pour moi et ma famille.

Au cours des derniers mois, j'ai appris que je n'étais pas la seule à avoir de telles inquiétudes. Ensemble, nous avons créé le *Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond*. Nous croyons que la fluoruration de l'eau potable implique plusieurs risques pour la santé ainsi que pour l'environnement. Nous avons présenté notre groupe au conseil de ville le 3 juillet dernier et le maire Martel semble être ouvert à nous rencontrer pour en discuter plus en profondeur. Notre mission est d'arrêter la fluoruration de l'eau, basée sur le principe de précaution. Si nous ne sommes pas absolument certains de l'innocuité de la fluoruration de l'eau, pourquoi prendre le risque?

Mandy Demers, Richmond.

Fluoruration de l'eau à Richmond

La Santé publique soutient la municipalité

Sophie Marais • sophie.marais@quebecormedia.com

Le 27 juin dernier, André Lavallière, Dentiste conseil pour la Direction de santé publique et de l'évaluation, Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie ainsi que Sandra Brassard, adjointe à la direction des services à la communauté du CSSS ont invité quelques membres du regroupement de citoyens pour une eau saine à Richmond à une rencontre d'information.



C'est en compagnie de Michel Houle, Teknika HBA (à gauche) et du Docteur André Lavallière, dentiste-conseil, direction de santé publique et de l'évaluation (à droite) que monsieur Marc-André Martel, maire de Richmond, faisait l'annonce de la fluoruration de l'eau potable à Richmond en octobre 2009.

La municipalité de Richmond ajoute des fluorures à son eau potable depuis janvier 2010. « La Direction de santé publique et de l'évaluation a fait une campagne d'information à ce sujet il y a 7 ou 8 ans et il y a six ans que la municipalité a fait part de son intérêt à ajouter des fluorures dans son eau, précise monsieur Lavallière. Il faut savoir que la fluoruration des eaux de consommation existe depuis plus de 65 ans. Plusieurs organismes nationaux et internationaux y sont favorables et affirment que cette pratique est une mesure de santé populationnelle efficace, sécuritaire, équitable et économique. »

Le dentiste explique que la quantité ajoutée est infime et qu'elle n'entraîne aucune conséquence néfaste sur l'environnement ou sur la santé. Considéré comme un nutriment favorable à la santé, le fluorure se retrouve partout dans notre environnement et que c'est un phénomène naturel. Il se retrouve parfois en quantité moins importante, comme c'est le cas en Estrie et dans 10 000 villes en Amérique du Nord. Après diffusion de l'information à ce sujet, les municipalités concernées étaient libres de démontrer de l'intérêt ou pas à ces mesures de prévention qui sont subventionnées par le ministère de la santé.

« Depuis plus de 70 ans, des chercheurs ont constaté que les personnes qui consommaient de l'eau fluorée, à une concentration adéquate, avaient très peu de caries dentaires. De là provient l'idée d'enrichir l'eau potable de fluorure dans les régions où une carence de ce minéral est observée. La fluoruration de l'eau est donc la production d'un phénomène naturel afin de

Toutefois, quelques personnes sont inquiètes de l'addition de fluorure dans leur eau de consommation et c'est dans le but de mieux connaître leurs préoccupations que des représentants de la DSPE et du CSSS du Val-Saint-François les ont rencontrés.

« La Direction de santé publique et de l'évaluation procède actuellement à la diffusion d'information en fonction des besoins et des préoccupations de la population. Nous allons continuer à informer la population, de la façon la plus pertinente possible et si une séance d'information publique est nécessaire, nous y répondrons », conclut monsieur Lavallière.

Pour ceux qui désirent en apprendre davantage sur le sujet, une brochure explicative a été produite par le MSSS. La position du directeur national de santé publique sur la fluoruration de l'eau potable, disponible sur www.santeestrie.qc.ca.

FLUORISATION DE L'EAU À RICHMOND

Un débat public est demandé au terme d'une rencontre d'information

Richmond – Organisée par le Regroupement de citoyens pour une eau saine à Richmond, une première rencontre d'information sur les risques de la fluoruration de l'eau potable se tenait au Centre d'art de Richmond, le mercredi 1er août. Plus d'une quarantaine de citoyens ont assisté à la conférence donnée par Gilles Parent, coauteur du livre « La Fluoruration : autopsie d'une erreur scientifique ».

Les responsables du regroupement indiquent que l'inquiétude était palpable au sein de l'assistance, parmi laquelle étaient présents les candidats de Québec solidaire, du Parti québécois et du Parti vert qui briguent les suffrages dans le comté de Richmond.

La soirée d'information s'est terminée par une période de questions et de commentaires durant laquelle un conseiller municipal a demandé la tenue d'un débat public. Cette proposition correspond aux attentes du regroupement afin que l'Agence de la santé publique et des experts contre la fluoruration de l'eau potable et ceux qui s'y opposent à la fluoruration considèrent que la décision des élus municipaux leur a été imposée sans leur consentement et que l'information divulguée n'est pas complète.

Compte tenu de la période estivale, le Regroupement de citoyens pour une eau saine à Richmond est satisfait de la réponse citoyenne et considère qu'être bien informé est une étape importante dans le processus qui mènera à l'arrêt de la fluoruration de l'eau potable à Richmond.

Pour plus d'informations sur le Regroupement,

consultez le site Infomet.www.eausainerichmond.sitew.ca

La candidate Colombe Landry porte attention à la fluorisation de l'eau

Val-Saint-François (RC) – La candidate de Québec solidaire dans le comté de Richmond, Colombe Landry participait, à une soirée d'information sur la fluoruration de l'eau à Richmond, le 1er août dernier. Le Regroupement des citoyens pour une eau saine à Richmond, composé principalement de jeunes mères préoccupées par la santé de leurs enfants, organisait cette soirée.

« Je crois qu'il y a suffisamment de recherches à travers le monde démontrant les effets néfastes de cette pratique pour que la Santé publique pousse davantage ses investigations sur la fluoruration de l'eau et consulte plus particulièrement la documentation qui a amené plusieurs pays scandinaves à bannir la fluoruration de leur eau potable », recommande la candidate de Québec solidaire.

Pour Mme Landry, la fluoruration de l'eau potable imposée à l'ensemble d'une communauté porte une réflexion. Au plan démocratique, elle considère que la population devrait être consultée avant de faire un tel choix, observant que la Santé publique prône la fluoruration à titre préventif

contre la carie et que le ministère de la Santé et des Services sociaux défraie les installations



Colombe Landry

L'Éfincelle 8 août, 2012

LES ACTUALITÉS

QUÉBECOP
Média

Vol. 53 - N° 31 • 15 000 exemplaires • 40 pages



Fluoration Richmond

La croisade se poursuit

Page 3

Le clocher de l'église de Saint-Claude s'enracine Page 9

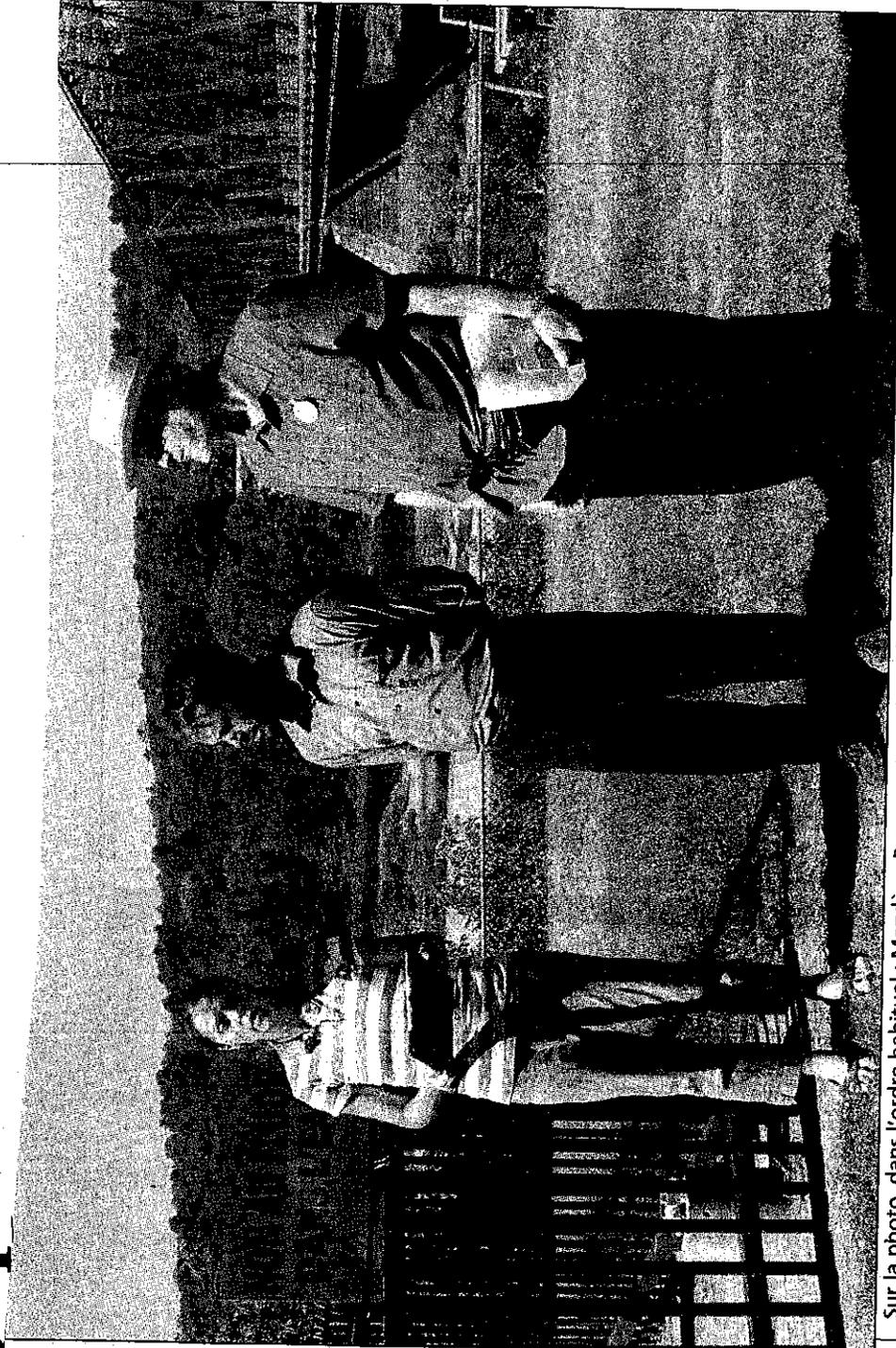
Le Parti Québécois appuie le Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond

Depuis plusieurs semaines déjà, la fluoruration de l'eau potable à Richmond soulève bien des questions. Une pétition et une brochure informative circulent, une séance d'information a eu lieu et un appui politique de taille contre la fluoruration de l'eau vient de se manifester. Un dossier à suivre...

Le 1^{er} août dernier, une première rencontre d'information sur les risques de la fluoruration de l'eau potable se tenait au Centre d'art de Richmond. Plus d'une quarantaine de citoyens ont assisté à la conférence donnée par M. Gilles Parent. Parmi les auditeurs, les candidats régionaux du Parti Québécois, de Québec Solidaire et du Parti Vert étaient présents. « Nous avons rencontré la santé publique et nos questions sont restées sans réponse. Nous souhaitons un débat public. Nous souhaitons que la population soit justement informée, d'un côté comme de l'autre. Les efforts mis par la santé publique ne sont pas suffisants pour apaiser nos doutes. Au contraire, dernièrement, ils ont sorti un dépliant sur la position nationale du directeur de la santé publique. Les erreurs que l'on y retrouve sont nombreuses et viennent confirmer qu'il y a place à s'inquiéter », explique Marylène Pronovost, porte-parole du Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond.

Après une récapitulation scientifique des faits entourant le dossier de la fluoruration au pays depuis plusieurs années, M. Gilles Parent a rappelé que « l'ajout du fluor dans l'eau est le procédé par lequel la teneur en ion fluorure de l'eau potable est ajustée à une concentration dite optimale (0,7 ppm) pour la prévention de la carie dentaire par l'addition d'un produit chimique industriel, source d'ion fluorure. Les autorités concernées vous traitent sans votre consentement avec des produits chimiques non approuvés par Santé Canada et non testés en toxicologie. »

Après avoir fait près d'une cinquantaine de dé-



Sur la photo, dans l'ordre habituel : Marylène Pronovost, porte-parole du Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond, Etienne-Alexis Boucher, candidat du parti Québécois dans Richmond et Gilles Parent, coauteur du livre « La fluoruration : autopsie d'une erreur scientifique » lors d'un point de presse qui s'est tenu le 7 août dernier.

Bureau du Vérificateur général du Canada afin d'obtenir les réponses sur la nature à la fois technique et légale des produits chimiques de fluoruration, la Ministre de Santé Canada, Madame Aglukkaq, a appris aux instigateurs que ces produits n'étaient pas réglementés par Santé Canada pour une quelconque fonction thérapeutique. Pourtant, ces produits sont bel et bien ajoutés dans l'eau dans le but thérapeutique bien spécifique de prévenir la carie dentaire. Les tests de

toxicologie reçus ne comblo-

cois dans la circonscription de Richmond, M. Etienne-Alexis Boucher, s'est prononcé contre la fluoruration de l'eau potable. Il a d'abord présenté la position de sa formation politique quant à la fluoruration de l'eau. « Un gouvernement du Parti Québécois modifiera la loi pour interdire la fluoruration de l'eau. J'appuie les citoyens et citoyennes de Richmond qui réclament la fin de cette pratique », a déclaré M. Boucher.

Il a par la suite ajouté que : « Nous sommes au moment de mettre sous presse, le Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond était très enthousiasmé quand au désir



La fluoruration de l'eau potable

Un choix naturel et sécuritaire pour prévenir la carie dentaire

La direction de santé publique de l'Estrie appuie la fluoruration de l'eau à Richmond.



QUELQUES FAITS

QU'EST-CE QUE LA FLUORURATION DE L'EAU?

De façon naturelle, l'eau contient toujours des fluorures, mais souvent en petite quantité. La fluoruration consiste à ajuster la concentration de fluorures dans l'eau à un niveau suffisant pour prévenir la carie dentaire. Donc, fluorurer c'est reproduire un phénomène naturel.

La fluoruration améliore la qualité de l'eau sans en altérer le goût, l'odeur et l'apparence.

En plus d'être la plus économique, la fluoruration est la méthode la plus équitable de prévenir la carie, car elle rejoint tous les groupes de la population.

COMMENT L'EAU FLUORÉE PROTÈGE-T-ELLE LES DENTS?

Elle agit sur les dents en les rendant plus résistantes à l'attaque acide des bactéries qui causent la carie. Le fluorure est incorporé à la dent lors de sa formation et, par la suite, il poursuit son action protectrice en surface des dents, de façon continue.

POURQUOI FLUORER L'EAU?

La carie dentaire est un problème de santé important qui touche la quasi-totalité de la population. Les dépenses en soins bucco-dentaires sont parmi les plus coûteuses. Au Québec, elles représentent environ trois milliards de dollars par année. L'eau fluorée permet une réduction de 20 à 40 % de la carie. Pour une famille de quatre personnes, cela représente une économie moyenne de 320\$ par année en soins dentaires.

LA FLUORURATION EST-ELLE UNE MESURE SÉCURITAIRE?

Oui, la fluoruration est une mesure de prévention de la carie reconnue par de nombreuses revues de littérature et études scientifiques rigoureuses comme étant sécuritaire, efficace et économique. Cette mesure préventive est étudiée depuis plus de 65 ans et aucune donnée scientifique n'associe la fluoruration de l'eau à un problème de santé particulier.

La fluoruration reçoit l'appui des plus importants organismes scientifiques nationaux et internationaux, dont les associations médicales, dentaires et pédiatriques du Québec, du Canada et des États-Unis.

LA FLUORURATION A-T-ELLE UN IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT?

Plusieurs études ont démontré que la fluoruration n'a pas d'impact sur l'environnement et la vie aquatique. La fluoruration de l'eau potable a un impact négligeable sur la quantité de fluorure déjà présente dans l'environnement.

QUI ASSURE LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES PRODUITS SERVANT À FLUORER?

Le Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ) assure le contrôle de qualité des produits utilisés en fluoruration, selon des normes très sévères de qualité et de certification.

QUI ASSUME LES COÛTS LIÉS À LA FLUORURATION?

Le ministère de la Santé et des Services sociaux s'engage auprès des municipalités à défrayer l'ensemble des dépenses liées à la fluoruration de l'eau.

OÙ LA FLUORURATION DE L'EAU EST-ELLE PRATIQUÉE DANS LE MONDE?

- Plus de 400 millions de personnes, dans 60 pays, ont accès à de l'eau fluorée.
- Aux États-Unis, 75 % des gens ont accès à de l'eau fluorée et 57 % dans le reste du Canada.

Malheureusement, c'est moins de 3 % de la population du Québec qui en profite.

- Pour plus de renseignements, visitez le :
- www.santeestrie.qc.ca

Protégez votre santé. Appuyez la fluoruration de l'eau potable dans votre ville!

Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François

Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie

Québec

Pleine page

Fluoration Richmond

Une soirée d'information publique est annoncée

Le dossier de la fluoration de l'eau potable à Richmond fait couler beaucoup d'encre depuis les derniers mois. Afin de calmer les inquiétudes et de répondre aux questions, la municipalité tiendra une soirée d'information publique le mercredi 12 septembre, à 19 h, au centre communautaire de Richmond, situé au 420, rue Groulx.

Sur place, les représentants du Regroupement de citoyens et citoyennes pour une eau saine à

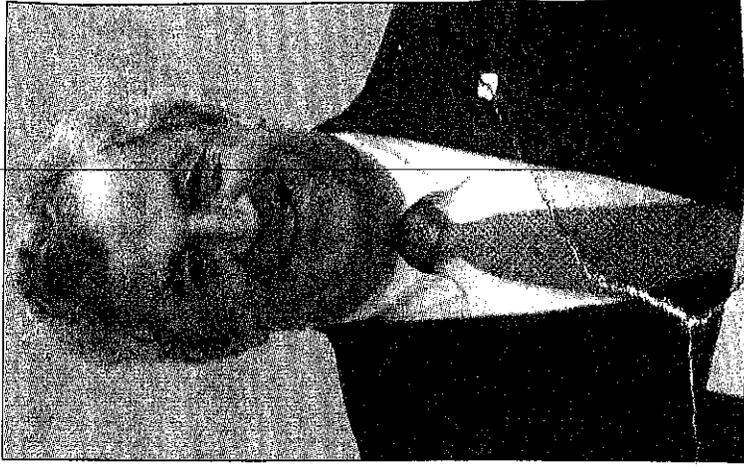
Sophie Marais • sophie.marais@quebecormedia.com

Richmond de même que ceux de la Santé publique seront réunis pour présenter à tour de rôle leurs arguments sur le dossier de la fluoration. Après avoir exposé chacun leur point de vue durant trente minutes, les deux partis seront invités à répondre aux questions de la population et aux membres du conseil municipal.

« Nous sommes ouverts à écouter les membres du regroupement qui s'opposent à la fluoration, mais nous sommes aussi ouverts à réentendre les experts de la Santé publique qui sont en sa faveur. Nous invitons la population à venir assister à cette

soirée d'information qui lui donnera la chance d'écouter les arguments des deux groupes. C'est la meilleure façon pour elle d'arriver à se faire une opinion éclairée sur le sujet », mentionne Marc-André Martel, le maire de Richmond.

Rappelons que depuis 2009, la Ville de Richmond procède à la fluoration de son eau potable. Pour ce faire, des travaux de réfection de son usine avaient été effectués au coût de 254 304 \$. Ces travaux avaient été entièrement financés par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.



Marc-André Martel, maire de Richmond



Appui à la fluoruration de l'eau potable



À l'instar de l'Organisation mondiale de la santé, de Santé Canada, de l'Association médicale canadienne, de la Société canadienne de pédiatrie, du Directeur national de santé publique du Québec, du Collège des médecins du Québec, de l'Ordre des pharmaciens du Québec, de l'Ordre des dentistes du Québec, de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec ainsi que de plusieurs autres organisations professionnelles, nous considérons que la fluoruration de l'eau potable est une mesure de santé publique efficace, sécuritaire, équitable et peu coûteuse pour contrer la carie dentaire chez les personnes de tous âges.

À cet égard et dans le but d'améliorer et de maintenir la santé de tous, nous encourageons l'utilisation du fluor.

Pour plus de renseignements, visitez le www.santeestrie.qc.ca

- | | | |
|---|---|---|
|
Serge Ethier
Médecin à Richmond |
Natacha Vincent
Médecin à Richmond |
Nathalie Clément
Médecin à Richmond |
|
Marie Jutras
Médecin à Richmond |
Yves Duchemin
Dentiste à Valcourt |
Marie-Eve Lessard
Dentiste à Windsor |
|
Emilie Thibault
Médecin à Windsor |
François Laflamme
Dentiste à Windsor |
Yvan Lusnier
Médecin à Valcourt |
|
Jacinthe Cusson
Médecin à Valcourt |
Jacques Vallancourt
Dentiste à Windsor |
Nancy Béliveau
Dentiste à Windsor |
|
Marie-Josée Queenton
Médecin à Windsor |
Nadia Fourmier
Dentiste à Windsor | |
|
Suzanne Lamontagne
Médecin à Windsor |
Emilie Jutras
Dentiste à Windsor | |

EN PARTENARIAT AVEC :

L'association
des hygiénistes
dentaires
de l'Estrie

FHDCQ
Fédération des hygiénistes
dentaires du Québec

Association des médecins
en estrie, en Gaspésie
et dans l'Estrie du Québec

SIDE
Société d'hygiène
dentaire de l'Estrie

Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

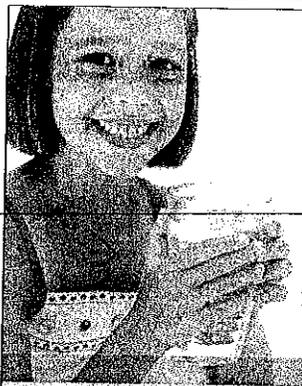
Ordre des dentistes
du Québec

Centre de santé et de services sociaux
du Val-Saint-François

Agence de la santé
et des services sociaux
de l'Estrie

Québec

Pleine page



Appui à la fluoruration de l'eau potable



À l'instar de l'Organisation mondiale de la santé, de Santé Canada, de l'Association médicale canadienne, de la Société canadienne de pédiatrie, du Directeur national de santé publique du Québec, du Collège des médecins du Québec, de l'Ordre des pharmaciens du Québec, de l'Ordre des dentistes du Québec, de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec ainsi que de plusieurs autres organisations professionnelles, nous considérons que la fluoruration de l'eau potable est une mesure de santé publique efficace, sécuritaire, équitable et peu coûteuse pour contrer la carie dentaire chez les personnes de tous âges.

À cet égard et dans le but d'améliorer et de maintenir la santé de tous, nous encourageons l'utilisation du fluor.

Pour plus de renseignements, visitez le www.santeestrie.qc.ca

Serge Ethier
Serge Ethier
Médecin à Richmond

Natacha Vincent
Natacha Vincent
Médecin à Richmond

Nathalie Clément
Nathalie Clément
Médecin à Richmond

Marie Jutras
Marie Jutras
Médecin à Richmond

Yves Duchemin
Yves Duchemin
Dentiste à Valcourt

Marie-Eve Lessard
Marie-Eve Lessard
Dentiste à Windsor

Émile Thibault
Émile Thibault
Médecin à Windsor

François Lallamne
François Lallamne
Dentiste à Windsor

Yvan Lussier
Yvan Lussier
Médecin à Valcourt

Jacynthe Cusson
Jacynthe Cusson
Médecin à Valcourt

Jacques Vallancourt
Jacques Vallancourt
Dentiste à Windsor

Nancy Bâliveau
Nancy Bâliveau
Dentiste à Windsor

Marie-Josée Queenton
Marie-Josée Queenton
Médecin à Windsor

Nadja Fournier
Nadja Fournier
Dentiste à Windsor

Suzanne Lamontagne
Suzanne Lamontagne
Médecin à Windsor

Émilie Jutras
Émilie Jutras
Dentiste à Windsor

EN PARTENARIAT AVEC :

L'association des hygiénistes dentaires de l'Estrie



Association des spécialistes en denture partielle et complète de l'Estrie



Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

Ordre des dentistes du Québec

Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François

Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie

Québec

24 24
24 24
et 412
1-877-727-7274

Pleine page

LES ACTUALITÉS

Vol. 53 - N° 36 • 15 000 exemplaires • 24 pages

QUÉBECOR
Média

Page 3



**Les citoyens
veulent savoir
ce qu'ils boivent**

NEWLOOK

M MANNEQUINS
du jour

130 000\$
EN PRIX!

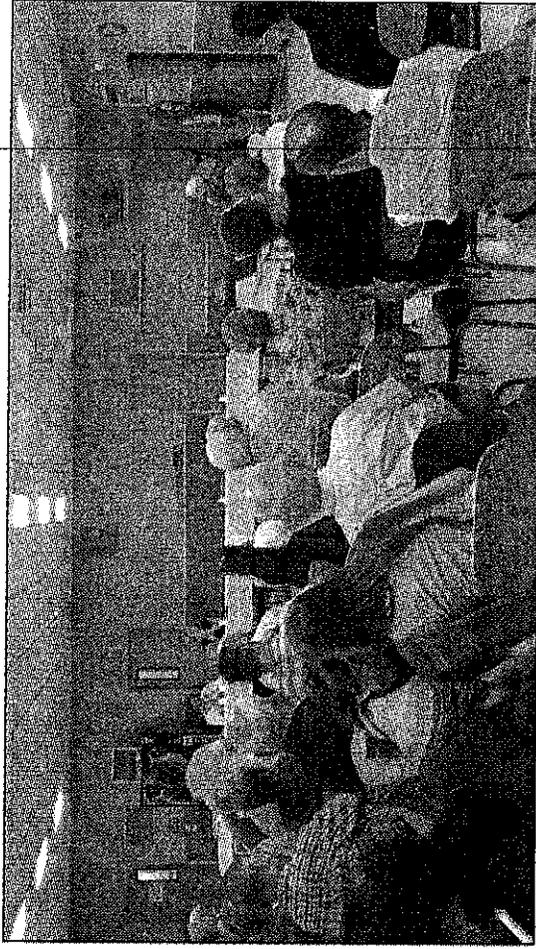
12 FINALISTES
6 GAGNANTES

Détails à
l'intérieur

Fluoration de l'eau à Richmond Une rencontre d'information pour éclairer les élus et la population

Sophie Marais • sophie.marais@quebecormedia.com

C'est en présence d'une centaine de personnes que les opposants à la fluoration de l'eau et des représentants de la santé publique ont présenté chacun leur point de vue et répondu aux questions de l'assistance.



verts à toute preuve que la fluoration est bonne pour la santé, mais pour l'instant, la somme des études dont nous disposons nous permet d'en douter sérieusement. En cas de doute, nous choisissons de nous abstenir! C'est notre droit de ne pas être traités sans notre consentement, droit conféré par la Charte des droits et libertés », confirme Marylène Pronovost, porte-parole du regroupement.

Les bienfaits de la fluoration

Les docteurs Christian Fortin, dentiste-conseil à la direction de la santé publique de Chaudière-Appalaches; André Lavallière, dentiste-conseil, direction de la santé publique de l'Esprit et Isabelle Samson, département de santé publique, ont présenté les avantages que pouvait offrir la fluoration de l'eau.

Ils ont tenu à rappeler que la santé publique a la responsabilité et le devoir d'informer, de promouvoir, de prévenir et de protéger la population. Le docteur Lavallière a tenu à rappeler que la carie dentaire est considérée comme « une épidémie silencieuse dont souffre 95 % de la population et que la fluoration des eaux de consommation existe depuis plus de 65 ans. Plusieurs organismes nationaux et internationaux y sont favorables et affirment que cette pratique est une mesure de santé populationnelle efficace, sécuritaire, équitable et économique. »

« Depuis plus de 70 ans, des chercheurs ont constaté que les personnes qui consomment de l'eau fluorée, à une concentration adéquate, avaient très peu de caries dentaires. De là provient l'idée d'enrichir l'eau potable de fluorure dans les régions où une carence de ce minéral est observée. La fluoration de l'eau est donc la reproduction

La formule de la soirée proposait une première présentation de Gilles Parent, naturopathe et co-auteur de *La fluoration : autopsie d'une erreur scientifique* de Marie-Ève Arcand, dentiste de Sherbrooke. Pendant une trentaine de minutes, ils ont fait état de la fluoration au pays et ont expliqué les enjeux d'une telle pratique.

Ils ont présenté, entre autres, une étude publiée le 20 juillet 2012 par des chercheurs du *Harvard School of Public Health* et du *China Medical University* qui conclut que le fluorure peut sérieusement affecter négativement le développement cognitif chez les enfants. De plus, le fluorure est un neurotoxique qui engendre des radicaux libres oxydatifs dommageables pour le cerveau selon une étude parue en mai 2012.

Par la suite, les citoyens présents ont pu poser leurs questions. Fait à noter, durant la présentation de chacun des partis, le parti opposé n'était pas présent dans la salle. Satisfait du déroulement de la soirée, le Regroupement de citoyen(ne)s continuera de passer de porte en porte afin d'informer les citoyens des enjeux de la fluoration et de faire signer leur pétition. « Notre but n'est pas de faire peur aux gens. Nous voulons simplement que le droit de parole des citoyens soit respecté. Que les gens aient la possibilité de prendre position avec toute l'information disponible. Nous sommes ou-

À Richmond, le 12 septembre dernier, lors de la rencontre d'information sur la fluoration de l'eau, les citoyens ont posé de nombreuses questions et ont fait part de leurs inquiétudes aux divers représentants, le tout dans le respect.

d'un phénomène naturel afin de prévenir la carie dentaire », a ajouté monsieur Lavallière.

Les questions ont été très nombreuses et certaines sont demeurées sans réponses de la part des représentants de la santé publique.

« La Ville a répondu à un besoin de la population d'en savoir plus sur le sujet. Les citoyens sont venus chercher des réponses et cette soirée en a fourni plusieurs. On a dérogé un peu au programme en acceptant de prolonger une période de questions, mais au bout du compte, ça a été instructif pour tout le monde, y compris pour les membres du conseil municipal qui auront à se re-

positionner sur le sujet à notre lac à l'épave prévu en novembre », a mentionné Marc-André Martel, maire de Richmond.

Les membres du conseil municipal rassemblés au centre communautaire de Richmond ont pu se faire une meilleure idée sur la question scientifique de la fluoration de l'eau potable. Au cours des prochaines semaines, le conseil municipal poursuivra ses recherches tout en prenant en compte l'information reçue mercredi. Il pourra par la suite prendre une décision finale sur la poursuite ou non de la fluoration de l'eau potable à Richmond.

Rappelons que depuis 2009, la Ville de Richmond procède à la fluoration de son eau potable. Pour ce faire, des travaux de réfection de son usine avaient été effectués au coût de 254 304 \$. Ces travaux avaient été entièrement financés par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.



La fluoration de l'eau potable



QUELQUES FAITS

« Je recommande la fluoration de l'eau de consommation. La fluoration constitue la pierre angulaire de tout programme public de prévention en santé buccodentaire car elle est bénéfique pour les citoyens de tous les âges et de toutes les situations économiques. »

- Alain Poirier

Directeur national de Santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux, 2003-2012

- + La carie dentaire constitue un important problème de santé publique pour lequel les mesures préventives individuelles sont insuffisantes.
- + La carie dentaire a des conséquences négatives sur l'état de santé global de la population, particulièrement des personnes les plus vulnérables.
- + La carie dentaire affecte la très grande majorité de la population et elle cause généralement des dommages irréversibles aux dents.
- + La carie dentaire est particulièrement présente chez les personnes socioéconomiquement défavorisées qui n'ont pas les ressources financières nécessaires pour recevoir des soins buccodentaires, soins qui sont souvent coûteux.
- + Les mesures actuellement en place pour prévenir la carie dentaire ont atteint une limite sur le plan des résultats possibles et ne permettent plus de réduire davantage les dommages liés à cette maladie.
- + La santé buccodentaire des Québécois n'est pas aussi bonne que celle des Canadiens ou des Américains, qui ont davantage accès à de l'eau fluorée.
- + La fluoration de l'eau de consommation est une mesure de prévention populationnelle sécuritaire, peu coûteuse et efficace. Il n'existe aucune solution équivalente à la fluoration afin de prévenir la carie dentaire et d'améliorer la santé buccodentaire et la santé globale de la population.
- + Il existe un consensus dans la communauté scientifique et médicale internationale quant à la fluoration de l'eau. Son implantation contribue à diminuer grandement la souffrance associée à la carie dentaire ainsi que les coûts de la prévention et du traitement de cette dernière.

Pour plus de renseignements, visitez le www.santeestrie.qc.ca

EN PARTENARIAT AVEC :

L'Association des hygiénistes dentaires de l'Estrie



Association des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale du Québec

Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François



Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

Ordre des dentistes du Québec

Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie

Québec



La fluoration de l'eau potable



QUELQUES FAITS

« Je recommande la fluoration de l'eau de consommation. La fluoration constitue la pierre angulaire de tout programme public de prévention en santé buccodentaire car elle est bénéfique pour les citoyens de tous les âges et de toutes les situations économiques. »

- Alain Poirier

Directeur national de Santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux 2003-2012

- + La carie dentaire constitue un important problème de santé publique pour lequel les mesures préventives individuelles sont insuffisantes.
- + La carie dentaire a des conséquences négatives sur l'état de santé global de la population, particulièrement des personnes les plus vulnérables.
- + La carie dentaire affecte la très grande majorité de la population et elle cause généralement des dommages irréversibles aux dents.
- + La carie dentaire est particulièrement présente chez les personnes socioéconomiquement défavorisées qui n'ont pas les ressources financières nécessaires pour recevoir des soins buccodentaires, soins qui sont souvent coûteux.
- + Les mesures actuellement en place pour prévenir la carie dentaire ont atteint une limite sur le plan des résultats possibles et ne permettent plus de réduire davantage les dommages liés à cette maladie.
- + La santé buccodentaire des Québécois n'est pas aussi bonne que celle des Canadiens ou des Américains, qui ont davantage accès à de l'eau fluorée.
- + La fluoration de l'eau de consommation est une mesure de prévention populationnelle sécuritaire, peu coûteuse et efficace. Il n'existe aucune solution équivalente à la fluoration afin de prévenir la carie dentaire et d'améliorer la santé buccodentaire et la santé globale de la population.
- + Il existe un consensus dans la communauté scientifique et médicale internationale quant à la fluoration de l'eau. Son implantation contribue à diminuer grandement la souffrance associée à la carie dentaire ainsi que les coûts de la prévention et du traitement de cette dernière.

Pour plus de renseignements, visitez le www.santeestrie.qc.ca

EN PARTENARIAT AVEC :

L'association des hygiénistes dentaires de l'Estrie



Association des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale du Québec



Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

Ordre des dentistes du Québec

Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François

Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie

Québec

Pleine page

LE COIN DU LECTEUR

Direction du Journalin - 1000-1000 - 1000-1000

FLUORATION DE L'EAU A RICHMOND : AVOIR LE CHOIX!

A la fin de la rencontre d'information sur la fluoruration de l'eau à Richmond tenue le 12 septembre dernier, j'ai rencontré la Dre Isabelle Samson, médecin spécialiste en santé publique à la Direction de la Santé publique au niveau du Service en santé environnementale. Ouf! Tout un titre! Je lui ai tout simplement demandé si chez elle, l'eau était fluorée. Sa réponse fut claire : « Non » et elle s'est empressée de me dire qu'elle devait donner des comprimés de fluor à ses enfants. J'ai répondu : « Voilà ce que je veux ainsi que certains de mes concitoyens de Richmond

Nous voulons avoir le choix. Si certains désirent donner des comprimés de fluor à leurs enfants, qu'ils le fassent en toute liberté et nous, nous aurons le choix de boire une eau saine. C'est aussi simple que ça.

Des cours sur une bonne alimentation et un programme concernant l'hygiène dentaire donneraient à mon avis de meilleurs résultats, non seulement pour la santé des dents, mais aussi pour tout le corps. Pourquoi ne pas défrayer des comprimés de fluor aux citoyens qui en voudraient? Cela reviendrait moins cher que d'installer des systèmes de fluoruration dans toutes les municipalités du Québec.

Selon la Santé publique, le fluor joue un rôle important sur la carie dentaire. C'est la seule raison qu'il nous donne. A ce que je sache, mon corps n'est pas constitué que d'une paire de rangées de dents! Ça m'irrite de voir que je suis obligée et qu'on m'impose de boire une eau dans laquelle on ajoute du fluor sans mon consentement. Des études démontrent que cet ajout peut avoir des effets secondaires sur l'ensemble du corps. On sait très bien que nous utilisons déjà une dose quotidienne raisonnable de fluor, lorsqu'on se brosse les dents ainsi qu'en consommant certains aliments.

Qui en est-il des personnes portant des prothèses dentaires? Je connais bien le domaine de la denturologie. Si beaucoup de gens âgés de plus de 60 ans portent des prothèses, c'est qu'à l'époque il coûtait moins cher de se faire extraire les dents et d'avoir une prothèse que de les faire réparer. C'était une mode qui s'est installée à cause de la pauvreté de la

population et d'une approche beaucoup plus drastique de la part des dentistes.

Il est temps que le ministère de la Santé investisse au niveau de la santé globale plutôt que de tenter de soigner les gens en ciblant que certaines parties du corps au détriment des autres. Je demande aux dirigeants de la Ville

de Richmond, pour ces raisons et pour bien d'autres non énumérées, de consentir à cesser la fluoruration de l'eau pour le bien-être et le respect du libre choix de leurs citoyens.

Josée Cardin, résidente et membre du Comité de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond.

L'Étincelle, 26 sept. 2012



Appui à la fluoruration de l'eau potable



À l'instar de l'Organisation mondiale de la santé, de Santé Canada, de l'Association médicale canadienne, de la Société canadienne de pédiatrie, du Directeur national de santé publique du Québec, du Collège des médecins du Québec, de l'Ordre des pharmaciens du Québec, de l'Ordre des dentistes du Québec, de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec ainsi que de plusieurs autres organisations professionnelles, nous considérons que la fluoruration de l'eau potable est une mesure de santé publique efficace, sécuritaire, équitable et peu coûteuse pour contrer la carie dentaire chez les personnes de tous âges.

À cet égard et dans le but d'améliorer et de maintenir la santé de tous, nous encourageons l'utilisation adéquate des fluorures.

Pour plus de renseignements, visitez le www.santeestrie.qc.ca

Serge Ethier
Serge Ethier
Médecin à Richmond

Natasha Vincent
Natacha Vincent
Médecin à Richmond

Nathalie Clément
Nathalie Clément
Médecin à Richmond

Marie Jutras
Marie Jutras
Médecin à Richmond

Yves Duchemin
Yves Duchemin
Dentiste à Valcourt

Marie-Ève Lessard
Marie-Ève Lessard
Dentiste à Windsor

Émilie Thibault
Émilie Thibault
Médecin à Windsor

François Lafamme
François Lafamme
Dentiste à Windsor

Yvan Lussier
Yvan Lussier
Médecin à Valcourt

Jacquline Cusson
Jacqueline Cusson
Médecin à Valcourt

Jacques Vaillancourt
Jacques Vaillancourt
Dentiste à Windsor

Nancy Béliveau
Nancy Béliveau
Dentiste à Windsor

Marie-Josée Queenton
Marie-Josée Queenton
Médecin à Windsor

Nadia Fournier
Nadia Fournier
Dentiste à Windsor

Suzanne Lamontagne
Suzanne Lamontagne
Médecin à Windsor

Émilie Jutras
Émilie Jutras
Dentiste à Windsor

L'Estrie • www.letrie.qc.ca • Mercredi 10 octobre 2012 - 23

EN PARTENARIAT AVEC :

L'association
des hygiénistes
dentaires
de l'Estrie

FHDCQ
Fédération des hygiénistes
dentaires du Québec

Association des spécialistes
en chirurgie buccale
et maxillo-faciale du Québec

Sdc
SOCIÉTÉ DENTAIRE
DE L'ESTRIE

Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

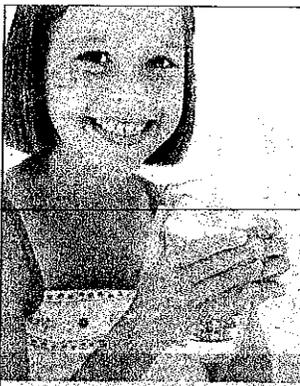
Ordre des dentistes
du Québec

Centre de santé et de services sociaux
du Val-Saint-François

Agence de la santé
et des services sociaux
de l'Estrie

Québec

Pleine page



Appui à la fluoruration de l'eau potable



À l'instar de l'Organisation mondiale de la santé, de Santé Canada, de l'Association médicale canadienne, de la Société canadienne de pédiatrie, du Directeur national de santé publique du Québec, du Collège des médecins du Québec, de l'Ordre des pharmaciens du Québec, de l'Ordre des dentistes du Québec, de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec ainsi que de plusieurs autres organisations professionnelles, nous considérons que la fluoruration de l'eau potable est une mesure de santé publique efficace, sécuritaire, équitable et peu coûteuse pour contrer la carie dentaire chez les personnes de tous âges.

À cet égard et dans le but d'améliorer et de maintenir la santé de tous, nous encourageons l'utilisation adéquate des fluorures.

Pour plus de renseignements, visitez le www.santeestrie.qc.ca

EN PARTENARIAT AVEC :

L'association des hygiénistes dentaires de l'Estrie



Association des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale du Québec



Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

Ordre des dentistes du Québec

Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François

Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie

Québec

Serge Ethier
Serge Ethier
Médecin à Richmond

Natacha Vincent
Natacha Vincent
Médecin à Richmond

Nathalie Clément
Nathalie Clément
Médecin à Richmond

Marie Jutras
Marie Jutras
Médecin à Richmond

Yves Duchemin
Yves Duchemin
Dentiste à Victoriaville

Marie-Ève Lessard
Marie-Ève Lessard
Dentiste à Windsor

Émilie Thibault
Émilie Thibault
Médecin à Windsor

François Lefamme
François Lefamme
Dentiste à Windsor

Yvan Lussier
Yvan Lussier
Médecin à Victoriaville

Jacinthe Cusson
Jacinthe Cusson
Médecin à Victoriaville

Jacques Vallancourt
Jacques Vallancourt
Dentiste à Windsor

Nancy Bélieux
Nancy Bélieux
Dentiste à Windsor

Marie-Josée Cusson
Marie-Josée Cusson
Médecin à Windsor

Nadia Fournier
Nadia Fournier
Dentiste à Windsor

Suzanne Lamontagne
Suzanne Lamontagne
Médecin à Windsor

Émilie Jutras
Émilie Jutras
Dentiste à Windsor

Pleine page

propriétaires?

Membres du conseil, aurez-vous le courage politique de couper dans le gras plutôt que d'augmenter les taxes?

Florent Beaudoin
Sherbrooke

Le fluor dans l'eau potable: contestable!

Le sujet de la fluoration de l'eau distribuée par les réseaux municipaux d'aqueduc revient régulièrement dans l'actualité régionale.

Il y a au moins deux points de discussion qui mériteraient d'être abordés: quelle portion de l'eau distribuée est bue par le consommateur? Et comment obtenir du fluor autrement?

Premièrement, environ moins de 1 % de toute l'eau distribuée par un réseau municipal est réellement bue. Ce pourcentage est basé sur l'hypothèse qu'une personne boit 3 litres d'eau par jour et une quantité distribuée de 40 litres par jour en moyenne par personne. Le reste est rejeté dans les réseaux d'égout et dans l'environnement.

Deuxième point, la disponibilité du fluor. De nos jours, il est possible de se procurer vitamines, suppléments, nutriments,

etc. dans les magasins d'alimentation naturelle et les pharmacies. En plus, le choix du produit et de son dosage peut se faire sur les conseils des spécialistes de la santé.

Bref, l'ajout du fluor dans un système de distribution de l'eau potable apparaît pour le moins contestable.

Lauréat Thériault
Westbury

TRIBUNE LIBRE

Une mesure absurde

Le dogme voulant que le fluorure soit nécessaire à la santé des dents est si répandu à la Direction de la Santé publique (DSP) qu'il ne fait pas bon médire de ce produit. Pourtant, depuis plus de 20 ans, nombre de scientifiques qualifiés et consciencieux ont démontré que le rôle de protecteur des dents attribué au fluorure n'est qu'une fausse croyance.

Comment une idée fausse a-t-elle pu se répandre sur toute la planète? D'abord parce qu'il s'agissait d'une idée plausible vers 1930. Ensuite, parce qu'un nombre énorme d'études ont été menées sur le sujet et que seules les études concluant à un effet protecteur du fluorure ont été retenues. Aussi, plusieurs études comparant des villes avec et sans fluoration de l'eau étaient de piètre qualité.

Pour observer la mauvaise qualité de certaines données, point n'est besoin d'aller loin: l'étude comparative publiée en 1987 pour les villes estriennes de Richmond (eau non fluorée à cette époque) et de Windsor (eau fluorée) suffira. Les auteurs de l'étude avaient évidemment trouvé que le taux de carie pour Windsor était inférieur à celui

de Richmond. Toutefois, jamais ils ne vérifièrent si les résidents de Windsor buvaient l'eau de l'aqueduc. Or, la plupart s'approvisionnaient à une source naturelle, accessible à tous, l'eau de la Ville étant imbuvable du fait de son fort goût d'eau de javel. Combien d'études concluant à l'effet protecteur du fluorure sont-elles ainsi basées sur des prémisses fausses?

Actuellement, une nouvelle étude est menée sur les enfants de Richmond. Pensez-vous qu'on leur demande quelle eau ils boivent?

En 1986, je pensais que le fluorure protégeait les dents; toutefois, en ajouter à l'eau que boit toute la population me semblait dénué de bon sens. J'ai donc commencé des recherches bibliographiques sur le fluorure dans le seul but de vérifier s'il pouvait nuire à certaines personnes. Ce que j'ai trouvé m'a fait perdre confiance dans toutes les autorités prônant la fluoration de l'eau. Car si l'information donnée par la DSP est mauvaise en matière de fluoration, pourquoi serait-elle bonne pour les autres domaines touchant la santé?

On voit immédiatement

la gravité et les conséquences néfastes d'une perte de confiance dans les agences et les organismes gouvernementaux chargés d'informer les citoyens. Il est désolant qu'un tel phénomène soit causé par quelques personnes dogmatiques et mal renseignées.

Le ministre de la Santé, Réjean Hébert, qui est à la fois médecin et chercheur en gérontologie, peut comprendre combien les mauvaises hypothèses ont la vie dure: il a dû lutter contre le dogme selon lequel toute personne âgée est malade et coûte cher à la société. Comme ministre de la Santé, il connaît certainement l'importance de maintenir et de restaurer la confiance des citoyens dans leurs institutions. Élu comme membre d'un parti indépendantiste, il doit savoir qu'un État ne peut pas fonctionner sans des institutions solides, droites, crédibles. C'est donc vers lui que se tournent les opposants à la fluoration de l'eau pour que disparaisse cette mesure absurde.

Mireille Guay
Ph. D. en chimie organique
Sherbrooke

Fluoration de l'eau à Richmond : Dépôt d'une pétition de 1079 signatures et demande d'un moratoire

Richmond (MB) – Le regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond déposant lundi, lors de l'assemblée du conseil municipal, la pétition pour le retour d'une eau sans fluor qui circule dans la région depuis le début de l'été. Cette dernière compte quelques 838 signatures de résidents de Richmond et 38 du Canton de Melbourn desservis par le réseau d'aqueduc de Richmond.

Les autres signataires provenaient de citoyens des cantons de Cleveland et Melbourn et d'autres municipalités environnantes. Mandy Demers, membre du groupe, a présentée la pétition et a rappelée aux conseillers et aux gens réunis les raisons qui ont motivé le groupe à entreprendre des démarches pour faire cesser la fluoration. De plus, un projet de résolution fut soumis à la Ville de Richmond, proposant un moratoire jusqu'à ce que la Direction de la santé publique démontre, d'une façon satisfaisante, l'innocuité de la fluoration de l'eau pour la santé des citoyens et pour la qualité de notre environnement. « Lors de la soirée d'information publique du 12 septembre dernier, nous avons pu constater que plusieurs questions sont restées sans réponse. Malgré nos recherches et des demandes à la

santé publique, les tests de toxicologie sont, à ce jour, non-disponibles. Il nous semble clair que la Santé publique n'a pas le rôle de remettre en question le bien-fondé de cette pratique, mais plutôt de la promouvoir sans se poser de question. C'est décevant de voir que ceux que nous croyons être là pour assurer la protection de notre santé ont, en fait, les mains liées », conclut Marylene Pronovost, porte-parole du groupe.

Lac-a-l'épaulé à la fin de novembre

Le maire Marc André Martel a pour sa part réitéré que le conseil municipal prendrait une décision finale à ce sujet lors du lac-a-l'épaulé qui devait se tenir au début de novembre. Cette réunion de planification stratégique a toutefois été décalée aux 23 et 24 novembre en raison de la démission du directeur général de la Ville, Daniel Leduc, pour des raisons personnelles.

Martin Lafleur, présentement directeur du comité de promotion industriel et qui avait déjà assumé ce poste dans le passé, assurera l'intérim. Le processus de sélection d'un nouveau directeur général sera également discuté lors du lac-a-l'épaulé, à la fin novembre.

L'Étincelle, 17 octobre 2012



Des militants pour un retour de l'eau sans fluor à Richmond.

Pétition contre la fluoration de l'eau



MAISON JOCELYN RIENDEAU

LA TRIBUNE - Sherbrooke mercredi 17 octobre 2012

C'est une pétition de 1038 signatures que le Regroupement des citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond, par l'entremise de la porte-parole Mandy Demers, a déposée à la séance du conseil municipal lundi soir, pour demander l'arrêt de la fluoration de l'eau potable et un moratoire sur la question. Le groupe, qui a déposé différentes études techniques et références supportant l'opposition à cette pratique, s'en est de nouveau pris à la Direction de santé publique de l'Estrie, qui n'est pas en mesure selon lui de démontrer l'innocuité de la fluoration de l'eau sur la santé des citoyens et pour la qualité de l'environnement. Pour sa part, le conseil municipal a

LE COIN DU LECTEUR

La direction du journal accueille avec plaisir les articles, lettres et notes des lecteurs.

FLUORATION : LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION S'APPLIQUE

Le dossier de la fluoruration me touche d'abord comme dentiste, mais aussi comme mère de famille puisque mon fils fréquente depuis septembre l'école primaire de Richmond, là où l'eau est fluorée depuis janvier 2010. Je suis d'avis que malgré une constante amélioration des soins dentaires, rien ne remplace encore de saines habitudes alimentaires et une bonne hygiène dentaire. Mieux vaut agir sur la cause de la carie, plutôt que d'avoir à restaurer les dents.

Ceci étant dit, j'ajout de fluorure dans l'eau

potable pour « traiter » la carie ne m'a pas convaincu des bienfaits de ce procédé, bien au contraire... Ce fut un choc pour moi de découvrir la faiblesse de la preuve qui a mené aux débuts de la fluoruration (recherches financées par l'industrie de l'aluminium qui cherchait alors à valoriser un « déchet industriel », les fluorures).

Il est surprenant que l'on continue d'affirmer que la fluoruration de l'eau fait consensus alors que ce n'est pas le cas. De nouvelles informations sur les impacts négatifs de la fluoruration ont d'ailleurs poussé certains organismes à retirer leur appui à ce procédé. En effet, de récentes études pointent vers une relation entre l'exposition aux fluorures et la réduction du quotient intellectuel, un dérèglement de la glande thyroïde et une fragilité accrue des os. De plus, l'efficacité de la fluoruration pour réduire la carie dentaire est sérieusement remise en question.

Un premier élément qui cloche au niveau de la fluoruration de l'eau est l'impossibilité

de trouver la concentration optimale. La consommation d'eau varie considérablement d'une personne à l'autre. Il est vrai que le dosage pour mourir d'une intoxication aiguë est impossible à atteindre en buvant de l'eau fluorée de Richmond. Par contre, le dosage à ne pas dépasser pour éviter l'intoxication chronique est beaucoup plus faible car le fluor est un élément qui s'accumule facilement dans notre corps. D'ailleurs, la concentration maximale sécuritaire établie par Santé Canada pour l'eau de consommation est à peine plus élevée que celle utilisée à Richmond (1,5 ppm contre 0,7 ppm). Les femmes qui allaitent, les grands sportifs, les diabétiques ou les insuffisants rénaux boivent généralement beaucoup plus d'eau que la moyenne des individus et ingèrent par conséquent beaucoup plus de fluor.

Si on considère les autres sources de fluor, le calcul du dosage quotidien se complexifie. En effet, la plupart des gens avalent une plus ou moins grande quantité de dentifrice lorsqu'ils se brossent les dents. S'il est inscrit sur le tube de dentifrice qu'en cas d'ingestion accidentelle d'une quantité plus grande que celle nécessaire pour le brossage des dents il faut consulter le centre antipoison, c'est que le risque d'intoxication est bien réel (quelques décès ont été attribués à l'ingestion de produits à haute teneur en fluor prévus pour un usage local). Par précaution, je conseille aux parents de donner un dentifrice d'entraînement sans fluor aux jeunes enfants qui ne peuvent cracher convenablement et qui raffolent des saveurs alléchantes ajoutées aux dentifrices. On absorbera aussi des fluorures en consommant du thé, des poissons et des aliments préparés avec de l'eau fluorée.

Dans l'éventualité où les parents veulent réduire le risque de fluorose dentaire pour leur enfant, l'Association Dentaire Américaine recommande qu'ils n'emploient pas d'eau fluorée dans la préparation de lait de remplacement. Je crois qu'une majorité de parents informés de ce risque prendront la décision de ne pas donner d'eau fluorée à leur bébé. Peut-on mettre du fluor dans l'eau si on sait que cela est potentiellement nocif pour une partie de la population?

J'avoue ne pas comprendre l'acharnement avec lequel l'Agence de la santé publique fait la promotion de la fluoruration. Cet organisme doit garder en priorité la santé de la population et appliquer le principe de précaution. Le fait que la fluoruration de l'eau soit employée depuis 65 ans ou qu'elle receive l'appui

d'organismes ou de professionnels ne suffit pas à justifier cette mesure. Il est grand temps d'analyser en profondeur les impacts réels de la fluoruration.

Eve-Marie Arcand, citoyenne du Canton de Melbourne et dentiste à la Clinique dentaire Gair à Sherbrooke.

L'Étinçelle, le 17 octobre 2012

Fluoration de l'eau à Richmond

Dépôt d'une pétition et demande d'un moratoire

(SM) Le Regroupement de citoyens (riels) pour un nombre de signatures recueillies malgré que nous ne sommes pas les seuls à avoir des inquiétudes et proposons de la fluoration de l'eau potable mandant l'arrêt de la fluoration de l'eau potable. Lors de notre porte à porte, nous avons fait de belles rencontres et avons reçu de beaux témoignages. Nous savons maintenant que nous ne sommes pas les seuls à avoir des inquiétudes et proposons de la fluoration. Notre motivation en est cela en vertu du principe de précaution lors du plus récent conseil de ville de Richmond. Le Regroupement a recueilli 1079 signatures dont 834 résidents de la Ville de Richmond et 38 du Canton de Melbourne, desservis par laque de Richmond. Nous sommes très satisfaits du

du Regroupement
« Lors de la soirée d'information publique du 12

de résolution a donc été soumis à la municipalité de Richmond jusqu'à ce que la Direction de la santé publique démontre d'une façon satisfaisante l'innocuité de la fluoration de l'eau pour la santé des citoyens et pour la qualité de notre environnement. Mémorions en terminant que le Regroupement attend la décision du conseil de ville qui se prendra lors d'un lac-à-l'épaulé qui se tiendra les 2 et 3 novembre. Un dossier à suivre.

L'Étincelle, 25 octobre 2012

Opinions

Écrivez-nous

nathalie.hurdle@quebecomedia.com
572, 1^{re} Avenue, Asbestos, J1T 4P4

Fluoration de l'eau potable à Richmond

Lettre à Madame Pauline Marois

Depuis des mois, le Regroupement des municipalités organisent des consultations publiques pour une eau saine à Richmond, essentiellement composé de jeunes mères de famille, mène un combat courageux afin que cesse la fluoration de l'eau potable à Richmond.

Je fais abstraction volontairement de la liste des arguments scientifiques favorables ou non à cette méthode de prévention de la carie dentaire. Vous avez, comme gouvernement, tous les outils pour vous forger une opinion à ce sujet, et ce, à l'intérieur même de votre cabinet des ministres.

Je veux principalement m'attarder sur la façon dont la Direction de la santé publique (DSP) s'emploie à propager ce traitement au Québec : l'information est donnée seulement aux élus municipaux.

Le DSP devrait, tout au moins, s'assurer que les

tous les foyers.

Alors, pourquoi autant d'argent dépensé auprès d'une population de 3 400 habitants? Pourquoi autant d'acharnement contre ce groupe?

Pourtant ces jeunes mères de famille défendent, entre autres, un droit qui me semble fondamental : le droit de refuser un traitement médicamenteux pour eux ou pour leurs enfants.

Le Regroupement ne conteste pas le pouvoir qu'ont les autorités d'imposer, lorsque la santé ou la sécurité de la population est en danger, des mesures draconiennes, par exemple, la chloration de l'eau ou la quarantaine. Mais le combat contre la carie dentaire n'est pas de cet ordre. Il n'y a pas danger d'épidémie. La carie dentaire n'est pas contagieuse. Il y a d'autres façons de faire de la

prévention contre la carie dentaire tout en respectant les droits de chacun.

L'objectif avoué de la DSP est d'étendre la fluoration à travers toute la population du Québec. Si c'est le cas, non seulement les citoyens qui craignent pour leur santé s'objecteront, mais aussi tous ceux qui ont à cœur la santé de la faune et de la flore car les taux de fluoration de nos cours d'eau s'approcheront dangereusement des seuils sécuritaires de fluorures préconisés par les ministères de l'Environnement tant celui du Québec que du Canada.

Si vous cherchez des endroits où couper pour équilibrer les finances de l'état, je vous suggère, respectueusement, ce programme.

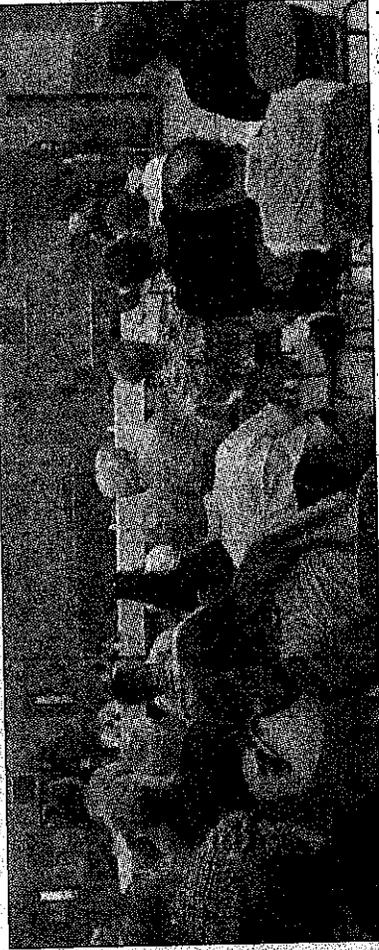
Je vous remercie, Madame Marois, de votre attention.

Richard Arsenault,
denturologiste à Richmond

Ex- président du CSSS du Val St François

Fluoration de l'eau à Richmond Un moratoire tant que la situation n'est pas claire

Sophie Marais • sophie.marais@quebecormedia.com



C'est à la suite d'un lac à l'épave les 23 et 24 novembre derniers que les autorités municipales de Richmond ont pris la décision de cesser le processus de fluoration de l'eau potable. Toute fois, la municipalité est liée financièrement avec la santé publique, qui menace d'exiger un remboursement dans le cas d'un arrêt.

C'est lors du conseil du 3 décembre dernier, que la résolution demandant au gouvernement du Québec de statuer clairement sur son intention ou non d'interdire la fluoration de l'eau potable au Québec a été adoptée unanimement. D'ici là, le gouvernement autorise la municipalité à cesser la fluoration de l'eau potable, sans pénalité financière.

En soulignant que la municipalité n'a ni les ressources ni la compétence pour se prononcer sur l'innocuité et / ou la toxicité des produits utilisés pour assurer la fluoration de l'eau aux doses recommandées, le maire de la municipalité, Marc-André Martel, rappelle que le gouvernement de Mme Marois a, dans le programme de son parti, une disposition par laquelle le Parti québécois s'engage à modifier la loi pour interdire la fluoration de l'eau potable.

« Je crois que le conseil municipal de la Ville de Richmond est en droit d'adopter un moratoire sur cette mesure de fluoration tant et aussi longtemps que le nouveau gouvernement ne statuera pas clairement sur la pertinence, la sécurité et le caractère essentiel d'un tel programme pour l'ensemble des municipalités du Québec. »

C'est en présence d'une centaine de personnes, que les opposants à la fluoration de l'eau et des représentants de la santé publique avaient présenté chacun leur point de vue et répondu aux questions de l'assistance en septembre dernier.

Réactions positives

Le regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond, présent lors de l'adoption de cette résolution, souhaite que le cabinet du ministre de la Santé se penche sur la question rapidement afin d'obtenir le moratoire sans pénalité.

« Félicitations au conseil pour cette décision. Nous collaborons avec la ville de Richmond afin d'obtenir la suspension de remboursement jusqu'à ce que le gouvernement se positionne. Nous désirons l'arrêt de la fluoration, le plus rapidement possible, puisqu'il est question que nous consommons par le biais de notre eau potable un produit toxique et dangereux. Les citoyens de Richmond ont démonté clairement leur souhait d'arrêter la fluoration de l'eau via la signature d'une pétition, mais la ville est tenue en otage avec des menaces de pénalités financières s'ils arrêtent. La protection de la santé de la population ne doit pas être un enjeu financier », conclut Marylène Pronovost, porte-parole du re-

Le maire Martel a toutefois rappelé que, dans une lettre du 19 novembre dernier, le directeur national de la Santé publique l'informait que toute décision unilatérale de la municipalité d'arrêter la fluoration présentement en cours pourrait mener la Direction à prendre des mesures pour récupérer 80% de l'aide financière accordée par son ministère pour les infrastructures et l'achat des produits ayant servi à la fluoration.

Rappelons que des investissements de plus de 260 000 \$ ont été financés à 100 % par le gouvernement du Québec et, qu'en conséquence, les sommes impliquées représentent une charge qu'il est impensable d'assumer par les citoyens de la municipalité. Une rencontre avec les autorités gouvernementales devrait avoir lieu sous peu.

Richmond veut un avis clair de Québec

FRANÇOIS GOUGEON

francois.gougeon@latribune.qc.ca

HERBROOKE — La patate chaude de la fluoruration de l'eau potable à Richmond rebondit à nouveau : le conseil municipal du maire Marc-André Martel voudrait bien mettre fin à cette pratique en place depuis 2009, pour répondre ainsi au vœu du regroupement citoyen qui s'y oppose, mais craint d'avoir à embourser jusqu'à 80 pour cent de la facture de quelque 260 000 \$ assumée par le gouvernement du Québec pour les installations requises.

C'est en gros le sens de la résolution adoptée par les élus, qui implorent le gouvernement de statuer clairement sur « son attention ou non d'interdire la fluoruration de l'eau potable au Québec, au même titre que l'exploitation de l'amiante ou

que la production de l'énergie nucléaire ». Dans l'intervalle, Richmond veut être autorisée à cesser la fluoruration de l'eau potable sans pénalité financière.

En fait, après avoir accepté il y a quelques années le principe de la fluoruration en raison des arguments favorables à la réduction de la carie dentaire, qui était alors 50 pour cent plus élevée qu'à Windsor, où l'eau est fluorée, Richmond estime maintenant qu'il s'agit d'un « choix de société nationale », dont l'implantation universelle au Québec devrait faire l'objet d'une loi du parlement.

Estimant que sa municipalité n'a « ni les ressources ni les compétences pour se prononcer sur l'innocuité et/ou la toxicité des produits utilisés pour assurer la fluoruration de l'eau aux doses recommandées », le maire

Martel déclare dans un communiqué que Richmond « est en droit d'adopter un moratoire sur cette mesure de fluoruration tant et aussi longtemps que le nouveau gouvernement ne statuera pas clairement sur la pertinence, la sécurité et le caractère essentiel d'un tel programme pour l'ensemble des municipalités du Québec ».

«En otage»

Le hic c'est que le directeur national de la Santé publique, dans une lettre du mois dernier, informe que toute décision unilatérale d'arrêter la fluoruration pourrait obliger la municipalité à rembourser 80 pour cent de l'aide accordée pour avoir mis en place des installations à cet effet alors acceptées par la Ville de Richmond. « Une rencontre avec les autorités gouvernementales aura lieu sous peu », indique

le communiqué, sans préciser davantage, et il n'a pas été possible hier de parler au maire qui n'a pas retourné nos appels.

Pour sa part, le Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond, qui s'est mobilisé après coup même si l'information avait circulé à l'époque pour la fluoruration de l'eau, appuie son conseil municipal et entend collaborer pour que le procédé cesse le plus vite possible et sans frais pour la municipalité.

Une porte-parole, Marylène Pronovost, rappelle dans un communiqué le dépôt d'une pétition de plus de 1000 noms à cet effet, parle des risques pour la santé et déplore que la Ville de Richmond soit maintenant « tenue en otage avec des menaces de pénalités financières », en cas d'arrêt unilatéral de la fluoruration.

La tribune, 5 dec 2012

le mercredi 26 décembre 2012

journallesactualites.ca

pinions

Ecrivez-nous

nathalie.hurdle@quebecormedia.com
572, 1re Avenue, Asbestos J1T 4R4

Coup de chapeau à Richmond!

La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau, *Eau Secours!* tient à vous féliciter de la décision d'arrêter la fluoruration de l'eau de la municipalité de Richmond.

Plusieurs citoyennes et citoyens ont manifesté leur opposition à cette pratique et vous avez choisi d'être à l'écoute de la population et d'agir par principe de prudence. Les citoyens de Richmond pourront continuer de boire de l'eau sans s'inquiéter pour leur santé et celle de leur environnement.

Eau Secours! a déjà exprimé, à maintes reprises et par divers moyens, sa position contre la fluora-

tion de l'eau des aqueducs à cause des effets néfastes que pourrait avoir ce déchet dangereux sur la santé des êtres vivants et sur l'environnement.

Nous espérons que votre geste saura inspirer les élus d'autres municipalités et encouragera le gouvernement provincial à stopper le programme de fluoruration de l'eau potable tel qu'il l'avait promis avant les dernières élections. Nous souhaitons que votre courage politique incite d'autres élus responsables et soucieux du bien-être de leurs citoyens à suivre votre exemple.

Martine Chatelain,

Présidente de la coalition *Eau Secours!*

Les Actualités

Le mercredi
6 février 2013
Vol. 54 | N°06 | 24 pages
15 000 exemplaires



Une décision qui coûte chère

PAGE 3

FLUORATION DE L'EAU POTABLE À RICHMOND

Questionnement sur la validité de l'entente et sur le bien-fondé du processus

La Municipalité de Richmond aimerait bien arrêter le processus de fluoruration de son eau potable, mais puisqu'elle est liée financièrement au ministère de la Santé et des Services sociaux, une pénalité plutôt salée l'en empêche pour le moment.



SOPHIE MARAIS
sophie.marais@quebecormedia.com

En novembre dernier, Richmond décidait de cesser le processus de fluoruration de son eau potable. Le conseil de ville adoptait alors unanimement une résolution demandant au gouvernement de stationner clairement sur son intention ou non d'interdire la fluoruration de l'eau potable.

Rappelons les faits. À la suite de pressions exercées par un regroupement citoyen, des rencontres entre la Direction de la santé publique et la Municipalité ont eu lieu afin de tenter de répondre aux questions soulevées par la population. Puisque plusieurs questions étaient restées sans réponses claires, la Ville a alors décidé de cesser le processus de fluoruration qu'elle appliquait depuis 2009. Dans une lettre du 19 novembre dernier, le directeur national de la Santé publique informait le maire Marc-André Martel que toute décision unilatérale de la municipalité d'arrêter la fluoruration présentement en cours pourrait mener la Direction à prendre des mesures pour récupérer 80% de l'aide financière accordée par son ministère pour les infrastructures et l'achat des produits ayant servi à la fluoruration.

Lors d'une rencontre entre les autorités gouvernementales et la municipalité en janvier dernier, « les autorités ont rappelé que le processus de fluoruration n'est pas

fluoré sinon nous devons payer la pénalité. Nous ne pouvons même pas arrêter le temps que le dossier se règle », affirme le maire Martel.

En août dernier, Étienne-Alexis Boucher, alors candidat dans le comté de Richmond, était venu apporter son appui au Regroupement citoyen. Maintenant conseiller politique du député de Saint-François et ministre de la Santé et des Services sociaux, Réjean Hébert, il a pour sa part mentionné que « le ministère ne possède pas d'indices qui nous permettent de croire que l'on devrait modifier la fluoruration de l'eau potable. Nous avons toutefois fait preuve d'ouverture pour des négociations avec la Municipalité en ce qui concerne un remboursement. »

Par ailleurs, votre journal *Les Actualités* apprendit qu'un flou demeure en ce qui concerne la signature de l'entente du programme de fluoruration de l'eau entre la Municipalité et le Ministère. Si la ville n'a pas signé d'entente, est-ce que celle-ci a force de loi et que cette entente serait alors invalidée? Des vérifications sont actuellement en cours.

Regroupement citoyen

Parallèlement aux démarches entreprises par la Municipalité, le Regroupement pour une eau saine à Richmond invite la population à faire bouger le dossier de la fluoruration de l'eau au Québec en allant signer la pétition demandant à l'Assemblée nationale du Québec d'organiser une commission parlementaire sur le dossier de la fluoruration de l'eau potable. Celle-ci est accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.wassnat.qc.ca/fr/ex-primez-votre-opinion/petition/Petition-3465/index.html>, jusqu'au 20 février prochain.

La marraine de la pétition, Karine Vallières, députée du comté de Richmond, a



La députée du comté de Richmond, Karine Vallières, est marraine de la pétition Fluoration de l'eau potable.

il est désormais tout à fait légitime, vu les questions demeurrées sans réponses claires, de demander une commission parlementaire.»

Pour sa part, le regroupement pour une eau saine à Richmond attend la suite des événements. C'est lors du conseil municipal du 4 février dernier que ceux-ci ont été mis au courant des derniers développements dans le dossier. Au moment de mettre sous presse, celui-ci n'avait pas encore eu lieu.

« Plusieurs municipalités se posent les

même s'il fait partie de son programme. Ce dossier ne touche pas beaucoup de monde, car seulement 2,2 % de l'eau potable est fluorée au Québec. On peut se demander pourquoi si peu puisque ce programme est vanté par la Santé publique. Nous demandons une révision du programme, qui est en déclin ailleurs au pays », mentionne Mandy Demers, porte-parole du Regroupement.

Des développements sont donc attendus dans ce dossier sous peu, qu'il s'agisse de la validité de l'entente ou des



VOTRE OPINION NOUS INTÉRESSE
 NATHALIE.HURDLE@QUEBECORMEDIA.COM

LETTRES DE NOS LECTEURS

Le scandale ignoré de la fluoration de l'eau potable

Nous du Regroupement des citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond et de la Coalition Trifluvienne pour une Eau Très Saine (C.T.E.T.S.) demandons à l'Assemblée nationale une commission parlementaire pour faire la lumière sur les aspects scientifiques, sanitaires, légaux, sociaux, éthiques et environnementaux de la fluoration de l'eau potable.

Nous demandons que le voile soit levé sur le scandale de la fluoration qui permet que des produits chimiques industriels classés comme contaminants et produits toxiques dangereux puissent être ajoutés à l'eau potable des citoyens sous la classification de produits chimiques de traitement de l'eau. Premièrement, ces produits n'ont pas pour but de traiter l'eau pour la rendre potable, mais dans le but officiel de prévenir et de réduire l'incidence d'une maladie, la carie dentaire chez des humains. Or des produits chimiques de traitement de l'eau ne peuvent pas légalement servir de remèdes pour traiter une population contre une maladie ni servir de source minérale pour la nourrir. Si c'était le cas, Santé Canada les homologuerait soit comme médicaments, produits de santé naturels ou minéraux pour la fortification des aliments tels l'iode dans le sel ou la vitamine D dans le lait. Ce n'est pas le cas, Santé Canada ne les réglemente pas car on

les considère comme de vulgaires produits chimiques de traitement de l'eau.

Nous refusons d'être traités avec des déchets industriels des producteurs d'engrais chimiques phosphatés. Nous refusons d'être traités avec des produits chimiques de traitement de l'eau. Nous refusons d'être traités avec des produits manufacturés, emballés, transportés et entreposés dans des conditions sanitaires impropres à la consommation humaine. Nous refusons d'être forcés d'avaler des produits chimiques dont l'innocuité n'a pas été démontrée par des tests toxicologiques pourtant requis par le Règlement sur l'eau potable. Nous refusons d'être traités sans notre consentement, surtout avec de tels produits toxiques et impropres.

La Direction de la santé publique du Québec a comme objectif de traiter 50% de la population du Québec d'ici 2014 avec ces remèdes de charlatans. Votre santé est à risque, réagissez!

Nous tenons à vous informer qu'une pétition demandant la tenue d'une commission parlementaire sur la question de la fluoration est en ligne jusqu'au 20 février sur le site de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante: <https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-3465/index.html>. Nous vous invitons également à faire circuler ce lien dans vos réseaux.

Gilles Parent, ND.A.
 Danville

Richmond continuera de fluorer son eau potable

CAROLINE BOUCHARD

caroline.bouchard@latribune.qc.ca

RICHMOND — À la suite d'un entretien avec le ministère

de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la Ville de Richmond a décidé de poursuivre la fluoration de son eau potable. La Municipalité n'a

aucune intention de rembourser la pénalité prévue en cas d'arrêt du procédé de la fluoration, soit environ 260 000 \$. Toutefois, le gouvernement pourrait être amené à statuer sur la question, lui qui aura bientôt à se prononcer sur la pertinence de tenir une commission parlementaire sur le sujet.

Rappelons que comme le réclamait le Regroupement de citoyens pour une eau saine à Richmond, qui croit aux dangers potentiels de la fluoration de l'eau potable pour la santé, la Municipalité était d'accord, début décembre, pour cesser cette pratique mise en place en 2009. Richmond craignait toutefois d'avoir à rembourser la pénalité prévue dans ce cas, soit 80 % de la facture assumée par le gouvernement pour les installations requises, un montant d'environ 260 000 \$.

Lors d'une rencontre avec le MSSS, qui a eu lieu le 21 janvier, aucune entente satisfaisante n'a pu être conclue afin d'autoriser Richmond à cesser la fluoration sans pénalité financière.

« Pour le gouvernement actuel, la fluoration est une bonne mesure. La seule façon d'arrêter, c'est de payer. On n'a pas les moyens de payer la pénalité, il y a tellement d'autres choses importantes à faire. On est obligés de continuer », déplore Marc-André Martel, maire de Richmond.

Pour sa part, Étienne-Alexis Boucher, conseiller politique de Réjean Hébert, ministre de la Santé, est d'avis que le



La Municipalité de Richmond poursuivra la fluoration de son eau potable pour éviter de devoir payer des pénalités d'environ 260 000 \$ au gouvernement.

gouvernement a fait preuve d'ouverture dans ce dossier.

« Si Richmond avait décidé d'arrêter la fluoration, on était prêts à négocier et à ne pas forcer la Ville à rembourser la totalité de la pénalité, mais M. Martel semble refuser de payer le moindre sou. Richmond a quand même sa part de responsabilité dans cette décision, on ne l'a pas forcée à commencer la fluoration. Et le ministère de la Santé considère qu'aucun élément ne pousse à remettre en question la politique relative à la fluoration », nuance M. Boucher.

Parallèlement, une pétition citoyenne a été lancée sur le site de l'Assemblée nationale afin de demander au gouvernement de tenir une commission parlementaire sur le dossier

de la fluoration de l'eau potable. Cette pétition demande de faire la lumière sur les aspects scientifiques, sanitaires, économiques et légaux de la fluoration. Ultérieurement, on souhaite que le gouvernement puisse statuer sur la nécessité d'abolir le programme de fluoration de l'eau potable.

Hier, la pétition avait recueilli 2826 signatures et elle demeurera accessible jusqu'au 20 février prochain. Ensuite, il faudra compter une dizaine de jours avant le dépôt de la pétition à l'Assemblée nationale, après quoi le gouvernement aura 30 jours supplémentaires pour décider s'il tiendra ou non une commission parlementaire sur le sujet, indique Étienne-Alexis Boucher.

FLUORATION DE L'EAU À RICHMOND

Dépôt d'une proposition à la Ville de Richmond

Le 4 février dernier, la Municipalité de Richmond informait la population via son conseil municipal des derniers développements dans le dossier de la fluoration de l'eau. Le Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond en a d'ailleurs profité pour déposer une proposition de résolution au conseil de ville de Richmond dans le but d'arrêter la fluoration.



Après vérifications auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), l'entente entre lui et la Ville de Richmond n'a effectivement jamais été signée.

« À la suite d'une demande d'accès à l'information auprès du MSSS, celui-ci ne nous a pas fourni l'entente prise avec les villes qui fluorent leur eau, prétendant qu'il ne les trouve pas », ajoute Marylène Pronovost du regroupement citoyen.

Étienne-Alexis Boucher, conseiller politique du député de Saint-François et ministre de la Santé et des Services sociaux, Réjean Hébert, a toutefois précisé les choses.

« L'entente n'a effectivement pas été signée mais les termes de cette entente ont été de facto respectés. La Municipalité a touché la somme prévue et a répondu aux exigences du ministère en contre partie. Le contentieux du ministère estime donc être en droit de réclamer un remboursement en cas de non respect de cette entente. Seule la cour pourrait trancher sur la validité de l'entente non signée mais respectée en tous points de la part des deux parties. »

Il a notamment mentionné que la municipalité de Beaupré avait vécu chose semblable en 2010 lorsqu'elle avait décidé de cesser la fluoration de l'eau et que celle-ci



Étienne-Alexis Boucher, conseiller politique du député de Saint-François et ministre de la Santé et des Services sociaux, Réjean Hébert

avait finalement remboursé la somme, plutôt que de s'en aller vers des procédures légales.

De son côté, le Regroupement a obtenu une copie de l'entente qui aurait dû être signée et les responsabilités que prend le MSSS ne semblent pas être remplies. « Le MSSS s'engage entre autres à réviser, au moins une fois tous les trois ans, la sûreté de la fluoration par rapport à la santé en général et à l'environnement et, selon les résultats, obtenus, recommander le maintien ou l'arrêt de la fluoration. Le Regroupement, malgré ses nombreuses demandes, n'a pas encore reçu à ce jour les documents démontrant l'innocuité des produits de fluoration », ajoute Mme Pronovost.

En attendant le dépôt de la pétition

demandant à l'Assemblée nationale du Québec d'organiser une commission parlementaire sur le dossier de la fluoration de l'eau potable, vous avez jusqu'au 20 février pour la signer à l'adresse suivante : <https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-3465/index.html>.

Le MSSS rappelle qu'il a fait preuve d'ouverture pour des négociations avec la Municipalité en ce qui concerne le remboursement de la somme. Le dossier suit son cours et c'est lors du dépôt de la pétition que l'on saura si les parlementaires jugent nécessaire la tenue d'une commission à ce sujet. En attendant, il y a fort à parier que la Municipalité va poursuivre la fluoration de l'eau, étant opposée au remboursement de près de 300 000 \$ au ministère.

Fluoration de l'eau : La Ville de Richmond doit considérer la pénalité

Richmond — En raison d'une pénalité pour l'arrêt de la fluoration de l'eau potable, la Ville de Richmond poursuivra le processus. Suite à une rencontre avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en janvier, la Ville s'est heurtée à la volonté du Ministère de maintenir la fluoration. L'arrêt de celle-ci demeure possible, mais une pénalité de quelques 260 000 \$ rattachée aux installations requises est prévue.

En décembre dernier, la Ville avait rendu une réponse favorable à l'endroit du Regroupement de citoyens pour une eau saine à Richmond. Durant l'année 2012, le regroupement avait réitéré sa demande auprès du conseil municipal pour cesser la fluoration de l'eau. Une pétition avait été lancée sur le site de l'Assemblée nationale, recueillant plus de 2800 signatures afin de demander au gouvernement la tenue d'une commission parlementaire sur la fluoration de l'eau potable en tenant compte des enjeux économiques, sanitaires et légaux. L'objectif pour le regroupement de citoyens est que le gouvernement abandonne le programme de fluoration.

Par ailleurs, ce dossier n'a pu échapper aux divergences d'approches et d'opinion issues de la dernière campagne électorale, en novembre dernier. Pour l'immédiat, la Ville a choisi de maintenir la fluoration pour éviter la pénalité jugée trop élevée en tenant compte des contraintes budgétaires. Du côté du Regroupement de citoyens pour une eau saine à Richmond, la pétition est en vigueur jusqu'au 20 février. Par la suite, le gouvernement aura trente jours pour décider d'une commission parlementaire.

La Tribune, 13 février 2013

Fluoration de l'eau : la menace de pénalité persiste

WINDSOR — Malgré la présence de manifestants de Richmond réclamant l'arrêt de la fluoration de l'eau potable sans pénalité financière pour cette municipalité, le ministre Réjean Hébert n'avait rien de neuf à leur dire.

« Pour l'instant, la situation est au même point. Il faut bien comprendre que c'est Richmond qui a réclamé la fluoration de son eau potable et que la municipalité a bénéficié d'une subvention gouvernementale. Le programme est bien clair, en prévoyant une pénalité en cas de rupture du pacte », a émis en substance le D^r Hébert, alors qu'une poignée de membres du Regroupement de citoyens pour une eau saine à Richmond s'était déplacé devant l'entrée du pavillon Saint-Louis de Windsor, lors

du passage du ministre pour une annonce d'investissement (voir autre texte).

Pour la santé

Le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec a déploré la volte-face de Richmond, assurant qu'aucune étude scientifique n'a démontré les risques de la fluoration de l'eau potable. « Au contraire, c'est à l'avantage de la santé bucco-dentaire des populations qui ont accepté cette mesure. La preuve en est faite », a dit le ministre, qui ne s'explique pas cette réticence.

« Au Québec, c'est 6 pour cent de la population qui bénéficie de l'eau fluorée, contre 70 pour cent ailleurs. J'ai de la difficulté à m'expliquer cette situation au Québec. Mais même si on en fait la promotion parce que

c'est une bonne mesure, il n'est pas dans nos plans de forcer les municipalités à y adhérer », a aussi convenu le D^r Hébert.

Négociations infructueuses

Rappelons que des échanges ont eu lieu ces dernières semaines entre Richmond et les autorités ministérielles pour essayer de trouver un terrain d'entente en vue de réduire la pénalité prévue au contrat de 260 000 \$ de la part de la municipalité, car celle-ci ne veut pas dépenser le moindre sou à cet effet.

Dans l'intervalle, une pétition demandant la tenue d'une commission parlementaire sur la question de la fluoration suit son cours et il faudra attendre les prochaines semaines avant de savoir ce qu'il en adviendra.

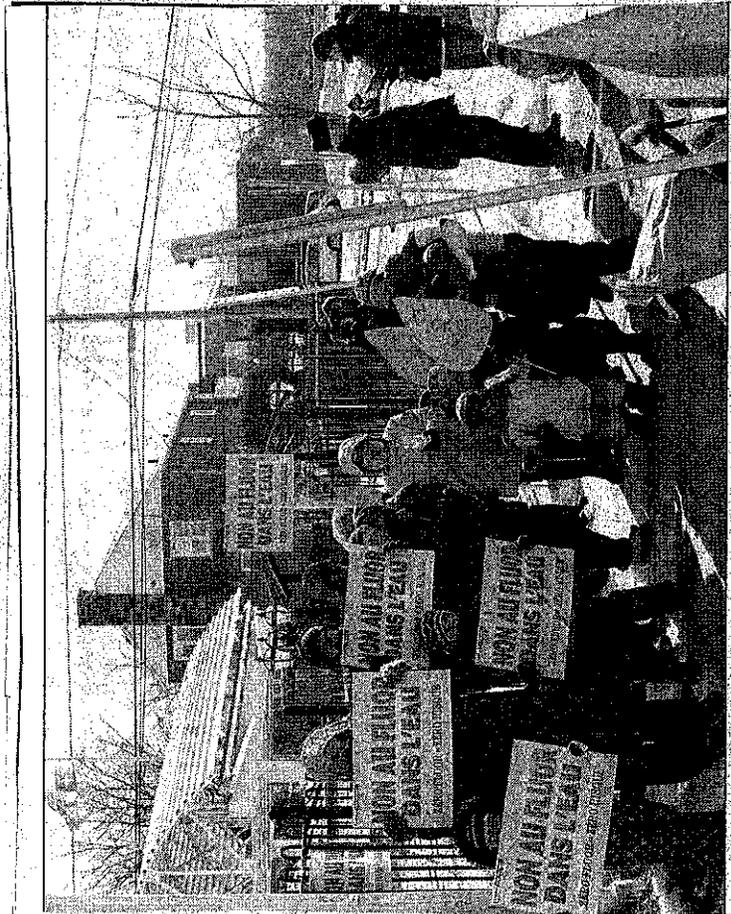
— François Gougeon

Shebrooke mardi 19 février 2013 - LA TRIBUNE

L'Étincelle, 20 février 2013

Fluoruration Manifestation au CSSS à Windsor

Windsor (RC) - Le Regroupement de citoyens pour une eau saine à Richmond était présent à proximité de l'entrée principale du pavillon Saint-Louis de Windsor à l'occasion de la venue du ministre Réjean Hébert pour l'annonce d'un investissement au Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François. Les manifestants souhaitaient attirer l'attention du ministre sur le maintien de la fluoruration à Richmond qui n'a pu être interrompu par les élus de l'endroit en raison des pénalités gouvernementales rattachées à l'arrêt de la fluoruration.



Une commission parlementaire sur la fluoruration de l'eau

Dans l'article de La Tribune paru mardi (« Fluoruration de l'eau : la menace de pénalité persiste »), le ministre de la Santé, Réjean Hébert, ne semble pas connaître les vraies données statistiques sur la fluoruration au Québec et au Canada, pas plus qu'il est informé sur la nature légale des produits chimiques de fluoruration ou sur les effets toxiques de cette mesure sur la santé de la population. Il faut remettre les pendules à l'heure.

Ce n'est pas 6 % du Québec qui reçoit de l'eau fluorée mais 2,2 % et ce n'est pas 70 % ailleurs au Canada mais 34,9 %, sans tenir compte de l'arrêt de la fluoruration à Windsor, en Ontario, ce qui abaissera les statistiques à environ 30 %.

Les statistiques sur la fluoruration seront rapidement à la baisse quand la population saura que les produits de fluoruration ne sont pas homologués par Santé Canada pour la fonction de prévenir la carie dentaire alors que ces produits sont relégués au rang de produits

chimiques pour le traitement de l'eau. Quand la population saura que les tests de toxicologie pour faire la démonstration de leur innocuité n'ont pas été effectués, ni par Santé Canada, ni par la National Sanitation Foundation, et ni par les manufacturiers, alors il sera clair que la protection de la santé publique aura été mise en jeu. Quand la population saura que ces produits fluorés de traitement de l'eau ne traitent pas l'eau mais qu'ils constituent une thérapeutique préventive contre la carie sur une population sans avoir obtenu un consentement, elle ira en devant les tribunaux. Quand la population saura que ces produits de fluoruration sont des produits impropres à la consommation humaine parce que la nature toxique des produits et les conditions sanitaires de fabrication, d'emballage, de transport et d'entreposage ne satisfont pas aux exigences de l'article 4(1) de la Loi sur les aliments et drogues, pour être une source acceptable d'un nutriment,

sa colère ne dérougira pas. Ce n'est pas pour rien que Santé Canada ne les réglemente pas comme un élément nutritif pour la fortification des aliments. Ces produits sont simplement impropres à la consommation humaine. Ce n'est plus une question d'une simple erreur scientifique, c'est un scandale médical. Quand la population saura, la révolte grondera.

Nous pensons qu'il est grandement temps que le ministre de la Santé du Québec organise avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs une commission parlementaire pour déboulonner les mythes de la fluoruration et faire la lumière sur tous les aspects scientifiques, éthiques, légaux, sociaux et environnementsaux problématiques de cette mesure de santé publique obsolète.

Gilles Parent
Porte-parole du Front commun pour une eau saine
Danville

La tribune, février 2013

Une pétition contre la fluoration de l'eau

CAROLINE BOUCHARD

caroline.bouchard@la Tribune.qc.ca

RICHMOND — Une pétition citoyenne vient d'être lancée sur le site de l'Assemblée nationale du Québec afin de demander au gouvernement d'organiser une commission parlementaire sur le dossier de la fluoration de l'eau potable.

La pétition est une initiative du Regroupement de citoyens pour une eau saine à Richmond en collaboration avec la Coalition Trifluvienne pour une Eau Très

Saine (CTETS), et vise à faire la lumière sur les aspects scientifiques, sanitaires, économiques et légaux de la fluoration. Ultimement, on souhaite que le gouvernement puisse statuer sur la nécessité d'abolir le programme de fluoration de l'eau potable.

Rappelons que le conseil municipal de Richmond a traité che la question le 3 décembre dernier, disant vouloir mettre fin à cette pratique en place depuis 2009. La Ville répondait ainsi au souhait du regroupement

citoyen qui s'y oppose.

Les élus ont aussi demandé au gouvernement de statuer clairement sur « son intention ou non d'interdire la fluoration de l'eau potable au Québec, au même titre que l'exploitation de l'amianté ou que la production de l'énergie nucléaire ». Dans l'intervalle, Richmond veut être autorisée à cesser la fluoration de l'eau potable sans pénalité financière.

Toutefois, les élus craignent d'avoir à rembourser jusqu'à 80 % de la facture de quelque

260 000 \$ assumée par le gouvernement du Québec pour les installations requises.

Richmond a tranché en disant vouloir mettre fin à cette pratique en place depuis 2009.

« Le programme de la Santé publique visait que 50 % de la population ait accès à de l'eau fluorée en 2012. Il a été prolongé

jusqu'en 2014. Malgré le caractère très politique que le dossier prend, il est important que la voix des citoyens soit entendue. Ainsi, toute personne qui a une adresse courriel peut signer la pétition une fois, peu importe son âge et il n'est pas obligatoire d'habiter au Québec », affirme Marylene Pronovost, porte-parole du Regroupement.

La pétition est accessible jusqu'au 20 février à l'adresse : <https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimer-votre-avis/ormion/petition/Petition-3465/index.html>.

Richmond QS committee supports fluoride ban

RICHMOND

The Quebec Solidaire Coordinating Committee for the riding of Richmond has adopted a resolution supporting the Richmond Residents Coalition in its demands for safe, fluoride free drinking water to the Ministry of Health and Social Services (MSSS).

The spokesman for the Richmond QS, Colombe Landry has called for a par-

liamentary committee to sit as soon as possible to discuss with up-to-date information, the Quebec drinking water fluoridation program.

The committee points out that almost 40 per cent of the adult population of Richmond has signed a petition calling for an end to the fluoridation of their drinking water, and Landry believes it would be appropriate for the MSSS to allow the Town of Richmond to

impose immediately a moratorium on fluoridation without any financial penalty.

Landry, a former Québec Solidaire candidate also points out that the Parti Québécois platform clearly indicates that fluoridation of drinking water must stop in Québec. In this context, the PQ government cannot oppose a debate on the subject.

La Tribune, Colombe, Pénitence

The Record, 22 Mars

Le Regroupement de citoyens pour une eau saine se fait entendre à Québec

Richmond (MB) - Le 12 mars dernier, le Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond, ainsi qu'un conseiller et des représentants de la Ville de Richmond, étaient à Québec pour le dépôt à l'Assemblée nationale par Karine Vallières, député du comté de Richmond, d'une pétition de 3894 signataires demandant une commission parlementaire pour faire la lumière sur les aspects sanitaires, économiques, environnementaux et légaux de la fluoruration de l'eau.

Plus tard la même journée, les représentants du regroupement unissaient leur voix à celles de nombreux groupes opposés à la fluoruration

lors d'une conférence de presse commune. Notamment, les Amis de la Terre de Québec, La Coalition Eau Secours!, le Front Commun pour une eau saine, la Coalition trifluvienne pour une eau très saine, le Conseil des Canadiens et les groupes citoyens s'opposant à la fluoruration de Saint-Georges-de-Beauce, Châteauguay et Mont-Joli étaient présents pour réclamer cette commission parlementaire.

De plus, durant cette visite dans la Capitale nationale, le regroupement a rencontré Pascal Lebel, attaché politique du ministre de la Santé et des Services sociaux, Réjean Hébert, afin d'exprimer leurs inquiétudes par rapport à la fluoruration.

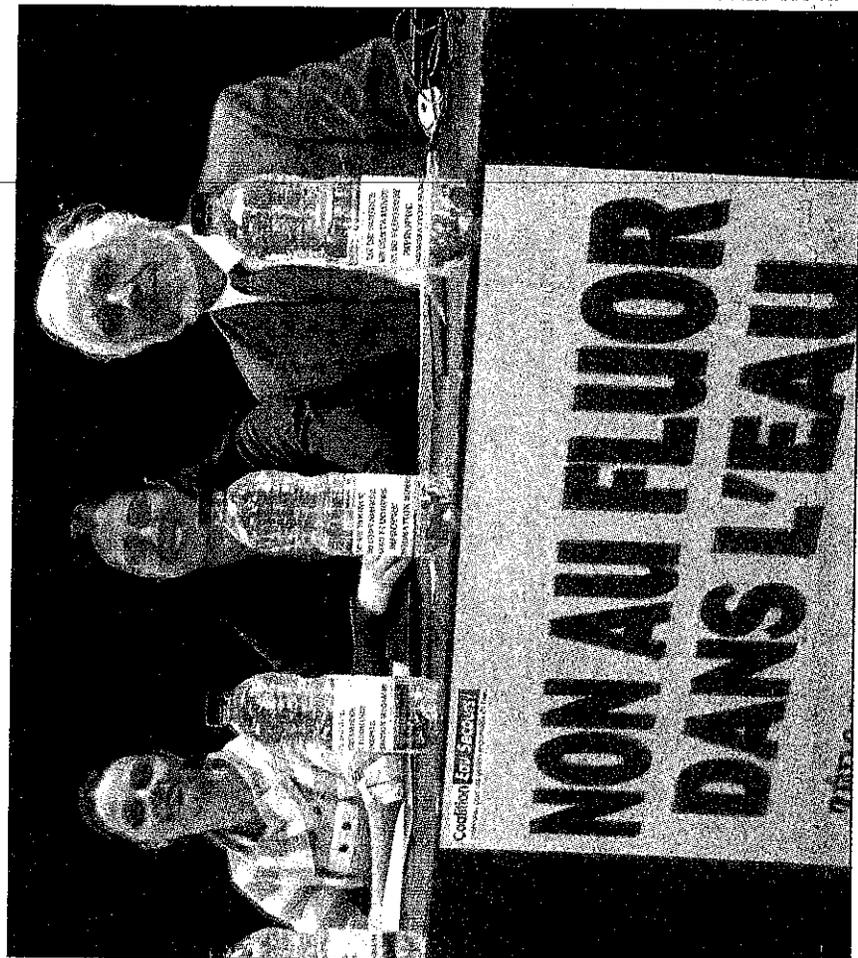
« On est sorti de cette rencontre très enthousiastes car M. Lebel a déclaré que le cabinet du ministre était favorable à la tenue d'une commission parlementaire pour éclairer le débat de la fluoruration de l'eau potable », expliquait Mandy Demers, porte-parole du regroupement lors d'une conférence de presse tenue à Richmond le 13 mars. On

pense qu'une commission parlementaire saura mettre en lumière les risques associés à la fluoruration qui ont été si peu considérés jusqu'à maintenant par le gouvernement et les autorités de la santé. »

Une présentation de Gilles Parent, auteur d'un livre sur le fluor, a exposé le fait que le Ministère semble avoir très peu de données concrètes sur les effets de la fluoruration. Il considère que les demandes d'information qu'il a faites auprès du ministère n'ont pas été

adressées de façon adéquate. « Le Ministère a fourni des documents qui ne s'appliquent pas à la fluoruration de l'eau à Richmond. De plus ce Ministère ne semble pas posséder d'analyses toxicologiques pertinentes pour garantir l'innocuité du fluor utilisé présentement. »

Le Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond entend donc maintenir la pression sur les autorités gouvernementales au cours des prochains mois.



Marylène Pronovost, Mandy Demers et Gilles Parent lors de la conférence de presse qui avait lieu à Richmond le 13 mars dernier. Des bouteilles d'eau certifiées sans fluor étaient distribuées de façon symbolique aux participants.

L'Étincelle, 20 mars 2013

FLUORATION DE L'EAU POTABLE À RICHMOND

Le gouvernement serait favorable à la tenue d'une commission parlementaire

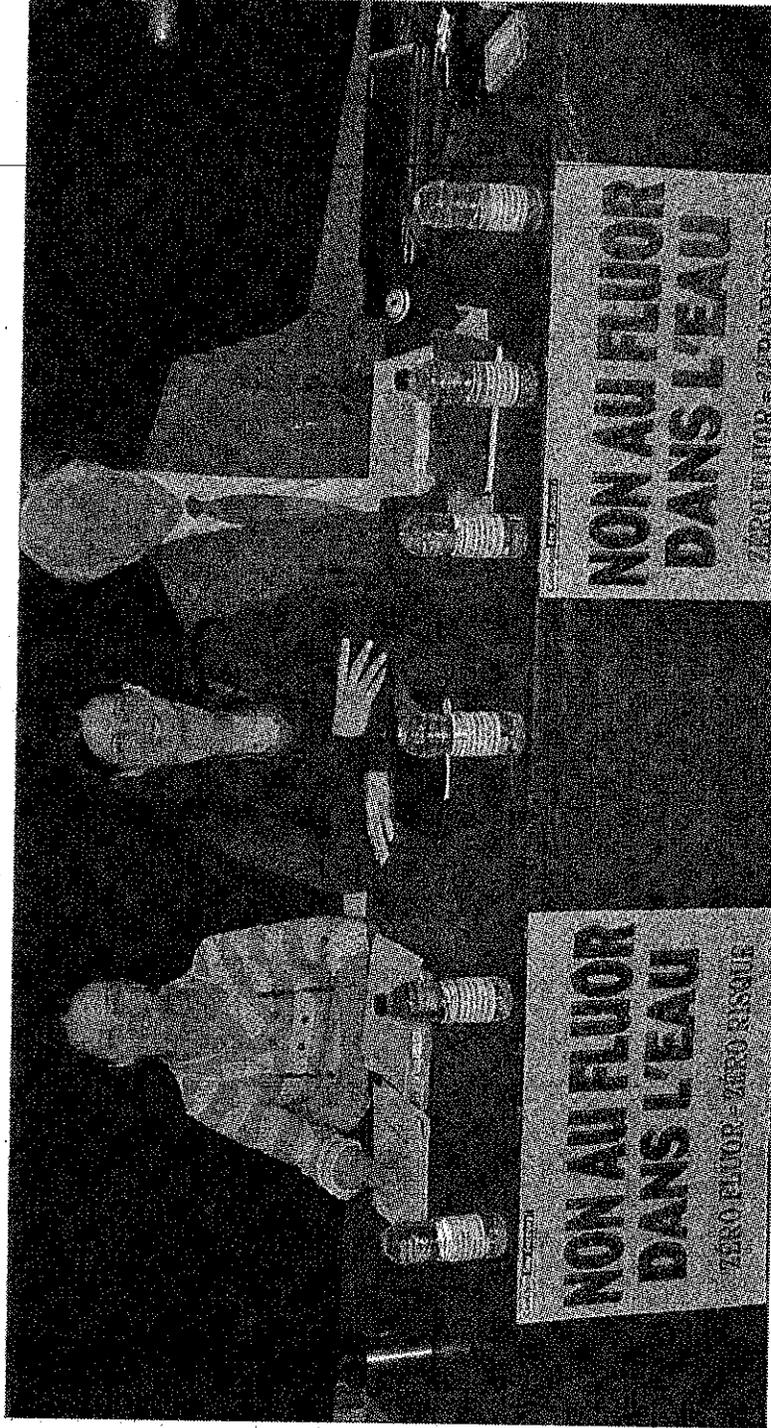
Le 12 mars dernier, le Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond était présent lors du dépôt de la pétition de 3894 signataires à l'Assemblée nationale du Québec par la députée de Richmond, Karine Vallières. Cette pétition demande une commission parlementaire pour faire la lumière sur les aspects scientifiques, sanitaires, économiques, environnementaux et légaux de la fluoruration de l'eau potable.



SOPHIE MARAIS
sophie.marais@quebecmedia.com

C'est au cabinet du ministre Hébert que les représentants de la ville de Richmond et le Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond ont rencontré Pascal Lebel, attaché politique du Ministre Hébert. Celui-ci a déclaré que le cabinet du ministre était favorable à la tenue d'une commission parlementaire pour éclairer le débat de la fluoruration de l'eau potable.

Le regroupement a par ailleurs réitéré son désir de voir reconsidérer le moratoire concernant la suspension de la fluoruration de l'aqueduc de Richmond le temps que la commission parlementaire ait statué sur l'avenir du programme de la fluoruration. « Nous sommes très enthousiastes face à cette rencontre. Une commission parlementaire saura mettre en lumière l'envers de la médaille si peu considérée par le gouvernement et les autorités de la santé », a



Le 12 mars dernier, Marylène Pronovost, Mandy Demers et Gilles Parent ont présenté un résumé alors qu'ils assistaient au dépôt de la pétition citoyenne. PHOTO COURTOISE

La force du nombre
Parallèlement au dépôt de la pétition et à cette rencontre, se tenait une conférence de presse réunissant de nombreux groupes de partout à travers le Québec, qui militent en faveur d'une eau saine. L'auteur compositeur Raoul Duguay, représentant des Porteurs d'eau de la Coalition eau secours!, regroupant plusieurs artistes ayant la protection de l'eau à cœur, a agit à titre de porte-parole. Il a

« Les nombreuses questions sans réponses ainsi que les inquiétudes de la population qui affirme son droit de refuser cette mesure appuient fortement la tenue d'une commission parlementaire qui mettra de débattre démocratiquement des craintes de la population. Il est grand temps que la question de la fluoruration de l'eau potable soit discutée publiquement afin que cesse la promotion de la fluoruration de l'eau au sein des municipalités

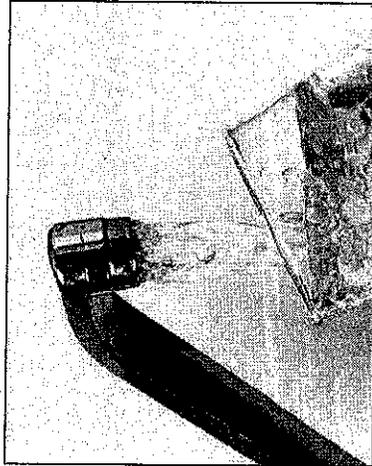
est donc le moyen par excellence de faire valoir les motifs justifiant l'abolition du programme de fluoruration de l'eau potable », peut-on lire dans le communiqué de La Coalition Eau Secours!
Le Réseau Sans Fluor a également lancé un appel à toutes les municipalités du Québec afin d'appuyer la commission parlementaire, jusqu'à ce jour, 23 municipalités ont adopté la résolution dont la

Fluoration : la tenue d'une commission parlementaire

L'Étincelle, Mars 2013

Richmond, 26 mars 2013 – C'est le 23 mars dernier que la Commission de la santé et des services sociaux a approuvé la tenue d'une commission parlementaire sur la fluoruration de l'eau potable.

Le Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine est emballé de cette décision. Il souhaite que la commission parlementaire fasse la lumière sur tous les aspects scientifiques, éthiques, légaux, sociaux, économiques et environnementaux de la fluoruration, car il est difficile de comprendre comment des produits chimiques de traitement de l'eau, impropres à la consommation humaine, peuvent viser à traiter des populations contre une maladie, cela sans leur consentement et encore moins sans en être informé.



« Nous savions que les membres de la commission devaient se rencontrer le vendredi 22 mars pour décider de la tenue de la commission. Jeudi matin, j'ai reçu le téléphone du bureau de la députée de Richmond, Karine Vallières, m'annonçant qu'une rencontre préliminaire était prévue pour jeudi après-midi. Lorsque Mme Vallières m'a téléphoné quelques heures plus tard pour nous annoncer que la décision était prise, j'ai été très surprise par la rapidité avec laquelle la décision fut prise », affirme Marylène Pronovost, porte-parole du regroupement.

Rappelons que le Réseau sans fluor avait demandé à toutes les municipalités du Québec d'adopter une résolution afin d'appuyer la tenue de la commission parlementaire sur la fluoruration. Jusqu'à aujourd'hui, cinquante municipalités ont adopté cette résolution, incluant la Ville de Richmond.

Le Regroupement tient à remercier tous les acteurs qui ont permis que cette décision se prenne aussi naturellement. Les dates des audiences de la commission ne sont pas encore connues. Les membres de la commission doivent se rencontrer cette semaine afin de fixer les détails de cet événement.

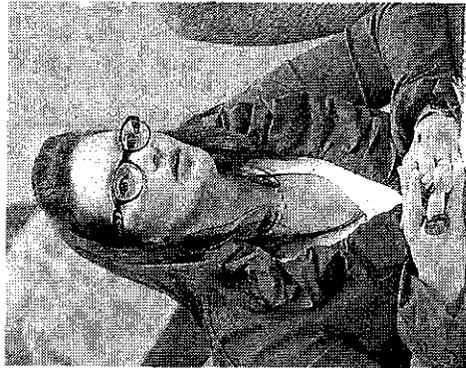
Source et texte : Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine.

Des experts se prononceront en commission

YVAN PROVENCHER

yvan.provencher@latribune.qc.ca

ASBESTOS — Des consultations particulières permettant à des groupes de citoyens et des organismes de se faire entendre au sujet de la fluoruration de l'eau potable au Québec auront finalement lieu dans l'espoir de définir clairement la politique gouvernementale en cette matière. La députée de Richmond, Karine Vallières, qui avait demandé cette commission en a obtenu la confirmation à la suite de ses représentations.



IMACOM, MAXIME PICARD

Karine Vallières

Regroupement des citoyens et citoyennes pour une eau saine à Richmond, j'espérais aussi qu'un des membres de la Commission de la santé et des services sociaux demande à en être saisi, ce qui a permis jeudi dernier, lors d'une séance de travail de la Commission de la santé et des services sociaux, de faire valoir mon point de vue. L'objet de cette séance était de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition concernant la fluoruration de l'eau potable.»

La députée de Richmond a également rappelé que la tenue de cette commission est

légitime pour la compréhension du dossier.

« Il y a clairement deux groupes avec deux positions totalement opposées quant à la fluoruration. Par contre, tout n'est pas tout noir ou tout blanc dans la vie. Je crois qu'il est pertinent et utile d'entendre en commission les différentes opinions et experts dans ce dossier afin que nous puissions avoir un réel portrait des bénéfices et des risques du fluor. » C'est d'ailleurs à cet égard qu'elle a déposé à la séance de travail le nom de quelques groupes, organismes et experts qui seraient pertinents à entendre.

Elle rappelle également qu'elle trouve ambiguë la position du ministre de la Santé et des Services sociaux dans ce dossier: « Comment peut-on être contre en campagne électorale en septembre et

finalement dire que c'est une bonne mesure en février? Un double discours péquiste! » en faisant référence au programme du Parti québécois de même qu'à des articles parus dans les médias récemment.

À titre de députée, Karine Vallières considère que l'important est de respecter la volonté des municipalités de fluorer ou non leur eau potable.

La Commission parlementaire de la santé et des services sociaux est présidée par Lawrence S. Bergman, député libéral de D'Arcy-McGee, et elle compte neuf membres. Pour la suite des choses, le secrétaire de la Commission procédera à l'invitation des personnes nommées et déterminera la ou les dates des prochaines rencontres. La Commission doit déposer son rapport à ce sujet à la fin avril.

La tribune, mars 2013

FLUORATION DE L'EAU POTABLE

Le gouvernement devra trancher

Le 21 mars dernier, Karine Vallières, députée de Richmond et porte-parole de l'opposition officielle en matière de lutte à la pauvreté, a demandé et obtenu la tenue de consultations particulières permettant à des groupes de citoyens et des organismes de se faire entendre au sujet de la fluoruration de l'eau potable au Québec.



SOPHIE MARAIS
sophie.marais@quebec.commedia.com

groupes, organismes et experts qui seraient pertinents à entendre.

Réactions à cette annonce

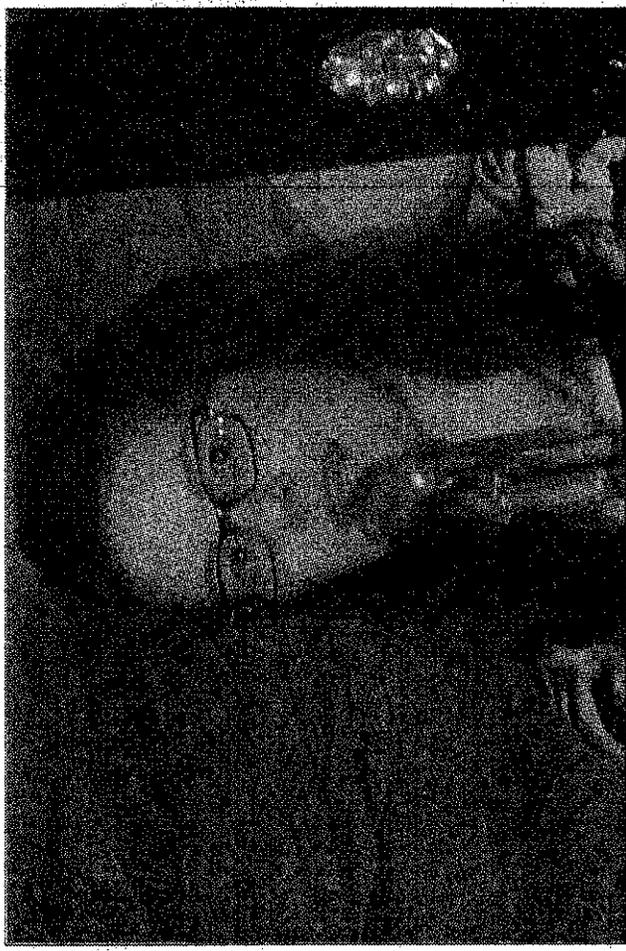
Le Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine est emballé de cette décision. Pour l'organisme, cette commission parlementaire permettra de faire la lumière sur tous les aspects scientifiques, éthiques, légaux, sociaux, économiques et environnementaux de la fluoruration.

« Nous savions que les membres de la commission devaient se rencontrer le vendredi 24 mars pour décider de la tenue de la commission. Jeudi matin, j'ai reçu le téléphone du bureau de Mme Vallières m'annonçant qu'une pré-rencontre était prévue pour jeudi après-midi. Lorsque Mme Vallières m'a téléphoné quelques heures plus tard pour m'annoncer que la décision était prise, j'ai été très surprise par la rapidité avec laquelle elle fut prise », affirme Marylène Pronovost, porte-parole du Regroupement.

Le Réseau sans fluor avait demandé à toutes les municipalités du Québec d'adopter une résolution afin d'appuyer la tenue de la commission parlementaire sur la fluoruration. Jusqu'à aujourd'hui, cinquante municipalités ont adopté cette résolution, incluant la ville de Richmond.

La municipalité de Richmond a par ailleurs manifesté son intérêt à participer à la commission. « On aimerait donner notre point de vue sur comment on a été approché. On aimerait aller au fond des choses... et que le gouvernement statue si la fluoruration est une mesure volontaire ou une mesure de santé publique », a ajouté Martin Lafleur, directeur général de la municipalité.

Rappelons que la Commission parlementaire de la santé et des services sociaux est présidée par Lawrence S. Bergman, député de D'Arcy-McGee, et qu'elle



La députée de Richmond, Karine Vallières est satisfaite de la tenue d'une commission parlementaire qui aura un pouvoir de recommandation dans le dossier de la fluoruration de l'eau potable.

mées et déterminera la ou les dates des prochaines rencontres. Et même si la date de la commission parlementaire sur la fluoruration de l'eau n'a pas encore été déterminée, celle-ci devra déposer son rapport à ce sujet à la fin avril.